Soixante-quatorzième année. — N° 236. Le Numéro : 1 fr. 50. Vendredi 2 Octobre 1942.

JOURNAL OFFICIEL
DE L'ETAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS
ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 2 FRANCS

ABONNEMENTS
COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97. PARIS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
France, Colonies et Pays de protectorat français......	350 fr.	180 fr.	95 fr.
Etranger:			
Pays accordant 50 0/0 sur les tarifs postaux......	525 »	285 »	155 »
Autres pays..............	690 »	360 »	185 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 863 du 15 septembre 1942 portant modification de la loi du 2 août 1940 fixant les limites d'âge des officiers de tous grades, de toutes armes et services de l'armée de terre (p. 3354).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Chef du Gouvernement.

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie (*suite*) (p. 3354).

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration (37e liste) (p. 3357).

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Décret n° 2952 du 29 septembre 1942 portant admission à la retraite d'un directeur à l'administration centrale (p. 3357).

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 3358).

Algérie. — *Décret* n° 2905 du 28 septembre 1942 relatif au statut du personnel métropolitain des contributions diverses (p. 3358).

Arrêtés des 29 septembre et 1er octobre 1942 portant dissolution de conseils municipaux, institution et modification de délégations spéciales (p. 3358).

Arrêté du 30 septembre 1942 fixant les conditions et le programme du concours pour l'accès aux fonctions de chef de cabinet de préfet (p. 3359).

Arrêtés portant démission d'office, révocations et nominations (conseillers généraux, maires et adjoints aux maires) (p. 3359).

Arrêté portant mutations, promotions et reclassement (fonctionnaires et agents de préfecture) (p. 3359).

Arrêtés portant nominations (commandants des gardiens de la paix et officiers de paix) (p. 3360).

Ministère des affaires étrangères.

Décrets nos 2355 et 2896 des 30 juillet et 26 septembre 1942 plaçant un ministre plénipotentiaire en surnombre et le révoquant (p. 3357).

Arrêtés concernant le personnel diplomatique et consulaire (p. 3357).

Ordonnance relative à la pêche dans la Bidassoa et la baie du Figuier (p. 3358).

Ministère de la justice.

Arrêtés portant rappel à l'activité et délégation (magistrature) (p. 3360).

Arrêté portant démission d'office (justice de paix) (p. 3360).

Arrêté portant nominations (tribunaux de commerce) (p. 3360).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret infligeant des peines disciplinaires (rectificatif) (p. 3360).

Ministère des finances.

Arrêté du 26 septembre 1942 relatif aux conditions exigées pour être admis à présenter au public des opérations d'assurance ou de capitalisation (p. 3360).

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement.

Arrêtés portant nominations, maintien en activité, mutations, mises en disponibilité, démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (eaux et forêts) (p. 3361).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret nos 2897 du 25 septembre 1942 relatif à la rétribution des maîtres auxiliaires et des maîtres ouvriers des collèges modernes (anciennes écoles primaires supérieures) et des instituts de formation professionnelle (p. 3361).

Arrêté fixant la troisième session du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'architecte (additif) (p. 3361).

Secrétariat d'Etat à la guerre.

Décret n° 2820 du 12 septembre 1942 portant annulation d'une nomination dans la Légion d'honneur à titre posthume (p. 3366).

Secrétariat d'Etat à la marine.

Décret n° 2862 du 16 septembre 1942 portant expropriation de terrains dans la commune de la Glacerie (Manche) (p. 3363).

Tableaux de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militaire en 1942 (p. 3363).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme (p. 3366).

Arrêté portant nomination (office national météorologique) (p. 3366).

Secrétariat d'Etat à la production industrielle.

Arrêté portant cessation de fonctions d'administrateurs provisoires (p. 3366).

Secrétariat d'Etat au travail.

Décret n° 2774 du 9 septembre 1942 portant autorisation d'acceptation de legs par une société de secours mutuels (p. 3367).

Arrêté du 15 septembre 1942 fixant la ventilation des cotisations d'assurances sociales pour le risque vieillesse (p. 3367).

Arrêtés du 22 septembre 1942 portant enregistrement et approbation des statuts de sociétés de secours mutuels (p. 3368).

Arrêté portant extension de certaines dispositions d'une convention collective de travail (rectificatif) (p. 3368).

Secrétariat d'Etat aux communications.

Arrêté portant nomination, mutations et réintégration (services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 3368).

Secrétariat d'Etat à la santé.

Arrêté du 17 septembre 1942 portant autorisation de préparation et de mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 (p. 3368).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de fruits secs, séchés, tapés ou en pâtes, en provenance d'Afrique du Nord (p. 3368).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacances de chaires et de vacances d'emplois dans l'enseignement supérieur (rectificatif) (p. 3368).

LOIS

LOI n° 863 du 15 septembre 1942 portant modification de la loi du 2 août 1940 fixant les limites d'âge des officiers de tous grades, de toutes armes et services de l'armée de terre.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — L'alinéa figurant *in fine* de l'article 1er de la loi du 2 août 1940 est remplacé par le suivant:

« Toutes ces limites d'âge étant abaissées d'une année pour tout officier des armes qui, entré au service avant 1918, n'aura pas été affecté à un corps de troupe ou n'aura pas exercé un commandement de troupes au cours de l'une des deux dernières guerres 1914-1918 et 1939-1940 ».

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er du présent décret prendront effet à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi du 2 août 1940.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 15 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,

Gl BRIDOUX.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

PIERRE CATHALA.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

CHEF DU GOUVERNEMENT

Liste, par obédience, des dignitaires (hauts gradés et officiers de loge) de la franc-maçonnerie.

(6e additif.)

Les présentes listes ont été établies d'après les premiers relevés des tableaux de 1920 à 1940; elles portent mention des adresses, fonctions et professions indiquées sur les documents des loges au moment de l'inscription des intéressés.

Peuvent figurer parmi ces listes des membres de sociétés secrètes qui ont démissionné depuis leur inscription ou qui se trouvent décédés.

Les secrétariats d'Etat devront faire connaître au vice-amiral, secrétaire d'Etat auprès du chef du Gouvernement, les fonctions actuelles occupées par les fonctionnaires dont les noms figurent sur ces listes.

Grand Orient de France.

Abelard (Louis-Célestin-Léon), hôtelier, rue des Cafés, Thouars (Deux-Sèvres). 3°, L.'. « Emancipation thouarsaise », Thouars. L.'. « Ecole mutuelle Marcellin Berthelot », Paris. Dél.'. jud.'. 1936

Adam (Moïse), peintre décorateur, 19, place Victor-Hugo, Lisieux (Calvados). 3°, L.'. « Humanité », Lisieux. 1er surv.'. 1929/30.

Adelson (David), négociant, 10, boulevard Barbès, Paris (18e), villa « La Pergola », rue des Réparatrices, Pau. 3°, L.'. « La-fayette, Paris. 1er surv.'. 1934.

Adès (Jacques), négociant, 10, rue de Châteaudun, Paris (9e). 3° L.'. « Les Vrais Amis », Paris. Me.'. des Cér.'. 1927/28. Hosp.'. adj.'. 1927/29.

Agostini, inspecteur de la sûreté, 1, rue de l'Amiral-Roussin, Paris. 3°, L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Albaric (E), les Charmettes. Montélimar (Drôme). Secr.'. 1937.

Albert (Jean-Baptiste), magistrat, juge au tribunal de la Seine, 83, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (13e). 3°, L.'. « Vrais Amis réunis », Carcassonne. L.'. « Libre Pensée », Narbonne. Orat.'. adj.'.

Albinet (Jean-Louis-Frédéric), manufacteur de parquets, 16, rue Thourwal, Saint-Quentin (Aisne). 3°, L.'. « Les Amis du Progrès » Dél.'. supp.'. au Convent 1920.

Allemand (Jean-Alfred), facteur receveur retraité, avenue Chesnais, Royan (Charente-Maritime). 3°, L.'. « Germinal », Ruffec. L.'. « Triple Accord », Royan. Dél.'. jud.'. 1936.

Alstolfer (Paul), mécanicien de chemin de fer retraité, Mostaganem (Oran). 3°, L.'. « Trinosophes africains », Mostaganem. M.'. des Banquets 1938.

Amouroux (Pierre-Raymond), médecin-colonel en retraite, ex-chef du service de santé, Rabat (Maroc), Sauveterre-la-Leinance (Lot-et-Garonne). 3°, L.'. « Encyclopédique », Toulouse. L.'. « Le Réveil du Moghreb », Rabat. L.'. « Hippone », Bône. L.'. « Vraie Fraternité », Agen. Dél.'. L.'. « Hippone » au Cong.'. L.'. d'Afrique du Nord 1929.

André (Paul-Gabriel), représentant de commerce, 120 *bis*, rue de Bagnolet, Paris (20e). 3°, L.'. « Effort », Paris. Rapp.'. au Cong.'. 1932.

Andrieu, 41, rue Galliéni, Casablanca. L.'. « France-Maroc », Casablanca. Dél.'. suppl.'. en 1937.

Antony (Annet-Lucien-Antoine), agent d'affaires, place des Ursules, Saint-Etienne. (Loire). 3°, L.'. « Industrie », Saint-Etienne. Trés.'. 1936.

Arcous (Jacques), négociant en perles, 17, rue de Châteaudun, Paris (9e). L.'. « Les Jacobins », Paris. 2e surv.'. 1928. Grd.'. Exp.'. 1929.

Ardouin (Alphonse), instituteur, 42, rue des Récollets, Toulouse (Haute-Garonne), L.'. « Indépendants », Saint-Gaudens. Dél.'. au Cong.'. L.'. Sud.

Aretas (Rémy-France), rédacteur principal à la sous-préfecture, 20, rue du Bourg-Neuf, Vendôme (Loir-et-Cher). Rapp.'. Cong.'. L.'. Centre 1926.

Armand (E.), représentant, 8, place du Commandant-Maria, Cannes (Alpes-Maritimes). 18°, L.'. « Union et Solidarité », Montluçon.

Armas (Pierre), représentant, ex-mécanicien dentiste, 51, avenue de Royat, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). 3°, L.'. « Les Enfants de Gergovie », Clermont-Ferrand. Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1930.

Arnaud (Fernand), directeur du groupe pénitentiaire de Maison-Carrée (Algérie). L.'. « Hospitaliers », Constantine. Off.'. de L.'.

Arnaud (Henri-Jean), serrurier, rue Voltaire, Rochefort (Charente-Maritime). 3°, L.'. « La Démocratie », Rochefort. Dél.'. jud.'. 1936.

Arnould (Roger-Marie-Raymond), secrétaire de mairie, Saulxures-sur-Moselotte (Vosges). 3°, L.'. « Le Travail », Remiremont. 1er surv.'. 1937.

Arpin (Camille), ingénieur électricien, 26, rue Durantin, Paris (18e). 3°, L.'. « Asile du Sage », Lyon. L.'. « Bienfaisance et Progrès », Paris. Orat.'. 1923/25, 2e surv.'. 1928.

Ascher-Salem (Lévy), employé, Salonique. 3°, L.'. « Véritas », Salonique. Dél.'. de la L.'. au Cong.'. des L.'. de l'étranger 1930.

Astier (Désiré), instituteur, Sauzet (Gard), 3°, L.'. « Frédéric Desmons », Saint-Geniès, 1er surv.'. 1936.

Augros (Robert), S. N. C. F., agent récepteur des bois, Paris-Est, Bouxwiller (Bas-Rhin). 3°, L.'. « Paix et République », Strasbourg. Off.'. de L.'.

Authenac (Octave-Auguste-Serge), dessinateur, 4, rue de Thorins, Paris (12e). 3°, L.'. « Fédération universelle », Paris. Rapport.'. au Cong.'. 1926.

Autran (Edouard-Emmanuel-Marius), instituteur, Sarlat (Dordogne), 3°, L.'. « Paix et Travail », Antibes. Hosp.'. 1931.

Auvray (François-Joseph-Constant), instituteur, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). 3°, L.'. « Fraternité et Discrétion », Saint-Malo. Trés.'. 1936.

Averseng, négociant, 34, rue des Petites-Ecuries, Paris. 3°, L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Azaïs (Joseph), marchand tailleur, Saint-Pons (Hérault). 3°, L.'. « Avenir social », Saint-Pons. Trés.'. 1936.

Bach, 3, avenue du Bois-de-Boulogne, Paris. L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Bachelet (François), tailleur, 12, rue des Lombards, Châlons-sur-Marne (Marne). 3°, L.'. « Bienfaisance châlonnaise », Châlons-sur-Marne. M.'. des banquets 1932. Rapport.'. au Cong.'. 1931.

Badrou (Hippolyte), passementier, avenue de la Gare, Houilles (Seine-et-Oise). L.'. « Les Fidèles d'Hiram », Rueil. 1er surv.'. 1936.

Balagayrie (Jean), instituteur adjoint, Sauliac (Lot). 3°, L.'. « Phare du Quercy », Cahors. Dél.'. au Cong.'. des L.'. Sud 1937.

Ballicioni (André), employé de mairie, Bourg (Ain). 3°, L.'. « Amitié fraternelle », Bourg-en-Bresse. Secr.'.

Barbe (Edouard-Gabriel), adjoint technique principal des travaux publics à Brazzaville, 22, rue Fréville, Sèvres (Seine-et-Oise). L.'. « Aurore du Congo », Brazzaville. L.'. « Amis philanthropes et discrets réunis », Versailles. Secr.'. adj.'.

Barbier (Auguste), principal clerc de notaire, 18, rue Lainerie, Lyon (Rhône). 33°, L.'. « Les Amis de la Vérité », Lyon. Vén.'. 1930, 2e surv.'. 1922. Ch.'. de la Val.'. de Lyon.

Barnier (Joseph), employé, contributions indirectes, 12, rue Voltaire, Vichy (Allier). L.'. « La Cosmopolite », Vichy. Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1925.

Baron (Edouard-Camille-Joseph), restaurateur, Boulevard de Verdun, Dieppe (Seine-Inférieure). 3°, L.'. « Le Phare de la Liberté », Dieppe. 1er surv.'. 1926 à 1929.

Barre (Alfred), cordonnier, 8, rue de Billancourt, Boulogne-sur-Seine. L.'. « Phœbus », Paris. 2e surv.'. 1935.

Barre (Henri), sous-directeur des contributions indirectes, 3, rue des Bains, Béziers (Hérault). 18°, L.'. « La Parfaite Amitié », Albi.

Barrère (Jean-Pierre-Robert), S. N. C. F., contrôleur technique A. M. C., Bordeaux. L.'. de Bordeaux. Off.'. de L.'.

Barret (Henri-Auguste), contrôleur des contributions directes, 11, rue Bourlon, Alger. 3°, L.'. « Le Soleil Levant », Alger. M.'. des Banquets 1938.

Barrez, dit Joë Bridge (Jean), artiste dessinateur publiciste, 3, cité Bergère, Paris (9e), 3°, L.'. « Thélème ». Paris. Grd.'. Exp.'. 1929.

Barson (Claude-Eugène-Joseph), architecte adjoint à l'agence des travaux de l'office publique des habitations de la ville de Paris. L.'. « Le Phare Soissonnais », Soissons. Off.'. de L.'.

Barthélemy (Louis), importateur, 16, rue d'Aguesseau, Paris (1er). Dél.'. Question Nationalisation, Industrialisme.

Barus (Germain), peintre, 20, rue Taissan, Alès (Gard). 3° L.'. « Réveil des Cévennes », Alès. L.'. « Aurore », Uzès. Dél.'. jud.'. 1936.

Basset (Georges), secrétaire économe aux hospices, 3, place du Palais, Vienne (Isère). 3°, L.'. « Concorde et Persévérance », Vienne. Trés.'. 1927/28.

Bastian (Camille-Eugène), commissaire aux délégations judiciaires, 185, rue Cuvier, Lyon (Rhône). 3°, L.'. « Simplicité, Constance », Lyon. Biblioth.'. 1935.

Baudens (Jean), ex-lieutenant, exploitant forestier. L.'. « Encyclopédique », Toulouse. Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1923.

Baudy (Victor-Irénée), entrepreneur de peinture, Mostaganem (Oran). 3°, L.'. « Trinosophes africains », Mostaganem. M.'. des Cér.'. 1938.

Beaune (Constant), instituteur, 17, rue Greuze, Paris (16e). 3°, L.'. « Agni », Paris. Dél.'. jud.'. adj.'. 1929.

Beausoleil (Pierre), instituteur, Allonnes (Maine-et-Loire), 3°, L.'. « La Persévérance », Saumur. Grd.'. Exp.'. 1936.

Bellemère (Cyrille-Eugène), ex-inspecteur à la préfecture de police, Ferrière-Haut-Clocher, par Conches (Eure), 3°, L.'. « Les Vrais Amis », Paris, 1er surv.'. en 1925/26.

Bellostas (Henri), instituteur, 30, rue Jossey, Sens (Yonne), 3°, L.'. « La Concorde », Sens. Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1937.

Bénard (Jean-Charles-Pierre), contrôleur des douanes, Dunkerque (Nord). L.'. « Sursum Corda », Malo-les-Bains. Secr.'. adj.'.

Benaroche (Moïse-Maurice), professeur de chant, 46, rue Laugier, Paris (17e), 3°, L.'. « Philosophie positive », Paris. Hosp.'. adj.'. 1932.

Benoit (Charles), employé de commerce, 27, rue du Pont-Neuf, Sète (Hérault). 3°, L.'. « Les Vrais Fidèles », Montpellier. L.'. « Les Vrais Amis fidèles », Sète. 1er surv.'. 1927.

Benoit (Marcel-Hiram), inspecteur de police des chemins de fer, 30, rue de Montreuil, Paris (11e). 3°, L.'. « Avenir », Paris. Garde des Sceaux adj.'. 1932.

Benoiton (Raymond), commissaire de police, Bizerte (Tunisie). 3°, L.'. « Aurore du XXe siècle », Bizerte. L.'. « Etoile de Carthage », Tunis. Dél.'. jud.'. supp.'. 1937/38.

Bensaïd (Salomon), minotier, avenue des Moulins, Blida. 3°, L.'. « Union du Zaccar », Miliana. L.'. « Education sociale », Blida. 2°, Dél.'. supp.'. 1937.

Benyoumoff (Joseph), commerçant, 19, boulevard Victor-Hugo, Nîmes (Gard). 3°, L.'. « Echo du Grand-Orient », Nîmes. M.'. des Banquets 1937 à 1939.

Berlin (René), ingénieur électricien, 130, rue Saint-Denis, Paris (2e). 3°, L.'. « Etoile Polaire », Paris. L.'. « Les Disciples d'Hiram », Pointe-à-Pitre. Dél.'. supp.'. 1937.

Bernard (Louis-Henri), expert comptable, 21, cours Gambetta, Lyon (Rhône). 3°, L.'. « Simplicité, Constance », Lyon. 2e surv.' 1937.

Bertrand (Gaston-Léopold), commis d'inspection d'académie, Nantes (Loire-Inférieure). L.'. « Science, Conscience et Ernest Renan », Saint-Brieuc. Dél.'. au Cong.'. L.'. Ouest 1933.

Berynot fils, professeur au collège, place de la République, Saint-Nazaire. L.'. « Le Trait d'Union », Saint-Nazaire. Dél.'. jud.'. 1931.

Besnard-Ferron (Louis-Victor), conseiller général, Vendôme-et-Villiers (Loir-et-Cher). 3°, L.'. « Evolution sociale », Vendôme. L.'. « Philanthropie et Progrès », Cosne. Orat.'. 1925 à 1932.

Bessat (Louis), directeur de coopérative, 32, rue Maran, Toulouse (Haute-Garonne). 3°, L.'. « Harmonie sociale », Toulouse. Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1923.

Besset (Claude), chef de publicité et vente, 5, rue de la Bourse, Saint-Etienne (Loire). 3°, L.'. « Industrie », Saint-Etienne. Secr.'. 1936.

Bessières (Jean-Henri), employé des postes, télégraphes et téléphones, 5, rue Blaja, Toulouse. 3°, L.'. « Vrais Amis réunis et Indépendance française », Toulouse. Hosp.'. 1929.

Beylot, commis des postes, 6, rue Etienne-Marcel, Pantin (Seine). L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Bichert, 1, rue de la Tête-d'Or, Lyon (Rhône). L.'. « Simplicité, Constance », Lyon. Hosp.'. 1935.

Bidaux (Fernand-Georges), ex-préfet de l'Ariège, Foix (Ariège). Rue de Rennes, Paris (6e). L.'. « Paris », Paris. Orat.'. 1931.

Bie (Maurice), mécanicien, préfecture de la Marne, allées Alphonse-Karr, Châlons-sur-Marne (Marne). 3°, L.'. « Bienfaisance », Châlons-sur-Marne. Trés.'. 1931/32.

Bienvenu (Désiré), rentier, rue Achille-Duclos, les Sables-d'Olonne. 3°, L.'. « Emancipation sablaise », les Sables-d'Olonne. Hosp.'. 1936.

Billon (Charles), percepteur, Bletterans (Jura), 3°, L.'. « Prudente Amitié », Lons-le-Saunier. Dél.'. jud.'. 1936.

Binet (Paul-Eugène), secrétaire administratif, préfecture de police, 15, avenue de Rouen, Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise). 3°, L.'. « Philosophie positive », Paris. Conf.'. Cong.'. de L.'. 1931.

Bing, 159, rue Montmartre, Paris. L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'.

Binkhorst (Wilhelm). 18°, Souv.'. Chap.'. « La Philanthropie écossaise internationale ». Val.'. de Nice.

Binon (Lucien), constructeur en bâtiments, 90, rue de la Haie-Coq, Aubervilliers (Seine). 3°, L.'. « Le Progrès », Paris. 2e surv.'. 1931/32. 1er surv.'. 1933.

Blanc (Siméon), directeur d'école retraité, Noves (Bouches-du-Rhône). 3°, L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. L.'. « Sincère Union et Vrais Amis réunis », Avignon. Gar.'. d'amitié.

Blancard (Pierre), maître tailleur, Blida (Algérie). 3°, L.'. « Le Delta », Alger. L.'. « Education sociale », Blida. Hosp.'. adj.'. 1934.

Blanche (Joseph-Louis), instituteur, secrétaire de mairie, Averton (Mayenne). 3°, L.'. « Volney », Laval. Dél.'. Cong.'. L.'. Ouest 1935.

Bland (Raymond), architecte, 11, avenue de la Plateforme, Nîmes (Gard). L.'. « Echo du G. O. », Nîmes. Ach.'. adj.'. 1934 à 1939.

Blayac (Ludovic), contrôleur des contributions indirectes, 3, place Emile-Zola, Béziers (Hérault). 3°, L.'. « La Lible Pensée », Narbonne. L.'. « Réunion des Amis choisis », Béziers. Garant d'amitié 1930.

Blemus (René), contrôleur P. T. T., 26, rue de Lorraine, Courbevoie (Seine). 3°, L.'. « Avenir », Paris. Bibliothéc.'. 1928. Secr.'. adj.,' 1930.

Bloch, 137, boulevard Saint-Michel, Paris. L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Bloch (Albert-Heymann), docteur en médecine, dentiste, 1, rue Meslay, Paris (3e). 3°, L.'. « Les Vrais Amis », Paris. Orat.'. adj.' 1925/27.

Block (Camille), commerçant, Mexico. 31°, L.'. « Juarez », Nuevo-Leon. L.'. « Union et Patrie », Mexico. Hon.'. 1924.

Blondeau (René-Louis-Emile-Joseph), représentant de commerce, 2, place du Marché, Poitiers (Vienne). L.'. « Avant-Garde du Poitou », Poitiers. Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1939.

Blum (Henri), fabricant d'horlogerie, 14, avenue Denfert-Rochereau, Besançon (Doubs). 30°, L.'. « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies », Besançon. Chap.'. « Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies », Besançon.

Bodeau (Gilbert-Roger), inspecteur immeubles à la gérance de l'office public des habitations de la ville de Paris. L.'. « Union philanthropique », Saint-Denis. Off.'. de L.'.

Boileau (Louis-Jean-Joseph), représentant, rue Bélidor, 5, Paris (7e). 3°, L.'. « La Fraternité », Genève. Dél.'. suppl.'. au Convent 1937.

Bonaccorsi (Edouard-Antoine), commis, contributions directes, Dakar, 2, quai Napoléon, Ajaccio (Core). 3°, L.'. « Emancipation ajaccienne », Ajaccio. Off.'. de L.'.

Bonin (Alcide), gérant d'immeubles, 8, rue des Deux-Gares, Paris (10e). L.'. « Pythagore », Paris. 1er surv.'. 1928.

Bonn (Albert), ingénieur chimiste, 7, rue Bosio, Paris (16e). 3°, L.'. « Les Vrais Amis », Paris. L.'. « La Fidélité ». Orat.'. 1925/26.

Bonnaud (Etienne), instituteur, route d'Ambazou, Limoges. 3°, L.'. « Les Artistes réunis », Limoges. Membre commission A, Cong.'. L.'. Centre 1938.

Bonnet (J.-B.), assurances générales européennes, 28, rue Feydeau, Paris. 32°.

De Bonneville (Alfred-Philippe), conseiller de préfecture, Lille, 112, rue des Postes, Lille (Nord). L.'. « Etoile de la Haute-Marne », Chaumont. 18°, Chap.'. « Lumière du Nord », Lille.

Bonnotte (Augustin-Louis-Marie), contrôleur principal P. T. T., 2, rue Borda, Paris. 18°, L.'. « La Clémente Amitié », Paris.

Borg (Raymond), greffier de paix, la Rochelle (Charente-Maritime). L.'. « Germinal », Ruffec. Dél.'. Jud.'. 1936.

Boss (Ernest), industriel, 17, rue Richer, Paris (9e). 3°, L.'. « Avenir », Paris. Membre de la Commis.'. de Bienf.'. 1923/24.

Bouchard (Pierre-Louis), tailleur, 61, rue des Martyrs, Paris (9e). L.'. « Philosophie positive », Paris. Orat.'. adj.'. 1931/32.

Bouchardoy (Edmé-Maurice), inspecteur des marchés, 13, impasse J.-Daunay, Saint-Denis (Seine). 3°, L.'. « Union philanthropique », Saint-Denis. 2e surv.'. 1927-/28.

Bouchet (Louis), marchand de vins, rue de la République, Royan (Charente-Maritime). 3°, L.'. « Triple Accord ». Royan. Grd.' Exp.'. 1938/39.

Boulanger (Alfred-Gaston-Alphonse-Ernest), inspecteur de la compagnie alsacienne des carburants, 26, rue Gambetta, Fontaine-sur-Saône (Rhône). L.'. « Simplicité, Constance », Lyon. Trés.'.

Bourgognon (Jean), dessinateur industriel au service des eaux et assainissements, Paris, 128, rue Parmentier, Paris. 3°, L.'. « Les Amis du Progrès », Paris. Orat.'. adj.'.

Bourquet (Gaston), ingénieur des ponts et chaussées, 10, rue de Crúsol, Bordeaux (Gironde). 18°, L.'. « Montesquieu », Bordeaux. Dél.'. supp.'. 1934.

Bousquet (Pierre-François), inspecteur comptable de la compagnie Paris-Orléans, 69, rue Mirabeau, Choisy-le-Roi (Seine). 3°, L.'. « Evolution sociale », Vendôme. Secr.'. 1936.

Bouteil (Achille), employé de banque, 12, rue de Crimée, Paris (19e). 3°, L.'. « Effort », Paris. Orat.'. 1929.

Bouvier (Emile-Armand), cultivateur, Brion-sur-Ource (Côte-d'Or). 3°, L.'. « Etoile de la Haute-Marne ». Chaumont. L.'. « Solidarité et Progrès », Dijon. Dél.'. Cong.'. L.'. Est 1931.

Bouyer (Albert), commerçant, Ruffec (Charente). 3°, L.'. « Germinal », Ruffec. Trés.'. 1936.

Boyer, 5, boulevard de Strasbourg, Courbevoie (Seine). L.'. « La Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Breban (Ludovic), docteur en médecine, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). 3°, L.'. « Fraternité et Discrétion », Saint-Malo. 2e surv.'. 1936.

Breithampt (Emile-Paul), sous-chef de bureau au service habitations, Paris, 51, rue Damrémont, Paris. 3°, L.'. « Fédération universelle », Paris. L.'. « Aurore sociale », Beaucaire. Secr.'. adj.'. 1927 à 1929.

Brement (Agénor-René-Victor), architecte expert géomètre, rue du Vieillard, Bougie. 2, place Jourdan, Limoges (Haute-Vienne). 3°, L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. Dél.'. Cong.'. L.'. Afrique du Nord 1932.

Brémont, adjoint aux travaux publics, Backan (Tonkin). Grd.'. Exp.'. 1925. Cons.'. Ph.'. « Fraternité tonkinoise ».

Brenier (Gaston), arbitre expert, 27, avenue d'Italie, Paris, 33°.

Bres (Emile), propriétaire viticulteur, Saint-Geniès-de-Magloire (Gard). 3°, L.'. « Frédéric Desmons », Saint-Geniès. Trés.'. 1936.

Bret (Louis), chef de cuisine, rue la Fraternité, Aix-les-Bains. 18°.

Briclot (Marcel), musicien pianiste au service artistique de la radiodiffusion, Marseille, villa « Jacqui », traverse la Grotte-Rolland, Marseille. L.'. « Art et Science », Paris. Dép.'. 1930.

Brigandat (Léon), courtier en immeubles, villa « Magali », Salon (Bouches-du-Rhône). L.'. « Etoile de la Crau », Miramas. Dél.'. jud.'. 1936.

Brilleaud (Pierre), employé de commerce, boulevard Lamartine, 19, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord). 3°, L.'. « Science et Conscience et Ernest Renan réunis », Saint-Brieuc. Orat.'. 1936.

Brosset (Arthur-Henri), peintre, 5, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris. 3°, L.'. « Fédération maçonnique ». L.'. « Amis du Progrès ». Dél.'. Convent 1920.

Brottier (Augste-François), menuiserie, rue Saint-Germain, Villeurbanne (Rhône). 3°, L.'. « Simplicité, Constance », Lyon. Secr.'. adj.'. 1935.

Bru, laitier en gros, 14, rue Cavé, Paris, Maries (Seine-et-Marne). L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Bruelle (Pierre-Marie-Achille), chef de district principal des chemins de fer algériens, rue de Lyon, 176, Alger. 3°, L.'. « Maçons réunis », Sidi-bel-Abbès. Dél.'. Cong.'. L.'. Afrique du Nord 1937.

Brun (Claude), chef de chantier, rue Jules-Ferry, Ambérieu (Ain). 3°, L.'. Fraternité bugeysienne », Ambérieu. Secr.'.

Brunet, 35, rue du Sahel, Paris (12e). L.'. « La Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Brunner (Marcel-Marx), employé, 59, boulevard Poissonnière, Paris (2). L.'. « Les Amis du Progrès », Paris. M.'. des banquets 1925.

Brunschwig (Albert), représentant, 10, rue de Saint-Quentin, Paris. 3°, L.'. « Bienfaisance et Progrès », Paris. Hosp.'. 1920.

Brunswig (Joseph-Albert), bijoutier, 30, place Saint-Georges, Paris (9e), 3e, L.'. « Les Vrais Amis », Paris, M.'. de la Com.'. des finances 1925.

Brunswick (Eugène), employé, 84, rue Coquilles, Mantes (Seine-et-Oise), L.'. « Liberté par le travail », Mantes, Dél.'. Jud.'. 1932 à 1934.

Bunel (René-Victor-Eugène), employé, office de placement (chômage), 19, rue de Verdun, Deauville (Calvados), 3e, L.'. « Etoile des Deux Pôles », Trouville, Dél.'. Jud.'. 1929 à 1931.

Cacheux (Marcel-Louis), secrétaire général, mairie de Chelles, 19, avenue d'Iéna, Chelles (Seine-et-Marne), 3e, L.'. « Solidarité chelloise », Chelles, Hosp.'. 1938.

Cadenat, représentant de commerce, 53, rue Saint-Maur, Paris, 3e, L.'. « Fraternité des Peuples », Paris, Hon.'.

Cahuzac (Louis), instituteur, L.'. « La Fraternité latine », Foix, Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1924.

Caillaux (Raphaël), entrepreneur de maçonnerie, 66, route de Rouen, Saumur (Maine-et-Loire), 3e, L.'. « La Persévérance », Saumur, Dél.'. Cong.'. L.'. Ouest 1934.

Calamia (Gérôme-Vincent), commis principal contributions directes, Batna (Constantine), 3e, L.'. « Aures », Batna, Dél.'. jud.'. 1936.

Calandras (Jean-Marie), maréchal ferrant, rue de l'Université, Lyon (Rhône), L.'. « Simplicité, Constance », Lyon, Biblioth.'. 1937.

Camelin (André-Alix), contrôleur-rédacteur, contributions directes, avenue des Réservoirs, Auxerre (Yonne), 3e, L.'. « Le Réveil de l'Yonne », Auxerre, Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1934.

Capitaine, fils (Louis-François-Joseph), rédacteur de préfecture, 2, square Caulaincourt, Paris (18e), 3e, L.'. « Fidélité », Alençon, Dél.'. L.'. au Cong.'. L.'. Ouest 1935.

Cara, Vichy, L.'. « Les Préjugés vaincus », Guéret, Chap.'. « Union et Solidarité », Montluçon.

Carlet (Henri), représentant, Vichy (Allier), 3e, L.'. « Cosmopolite », Vichy, L.'. « Travail et Perfection », Angers, Grd.'. Exp.'. Cong.'. Centre 1937.

Carli (Jean), chef de bataillon d'infanterie coloniale, boulevard de Port-Royal, Paris, 3e, L.'. « Avenir Khmer », Pnom-Penh, Dél.'. supp.'. 1937.

Carli (Jean-Charles), vérificateur des douanes, Casablanca (Maroc), 3e, L.'. « El Bridja Dial Doukkala », Mazagan. Orat. 1922.

Carteille (Charles), directeur d'école, Saint-Quentin (Aisne), 18e, Ch.'. « Les Frères du Mont-Laonnois », Dél.'. Commis.'. des Fin.. 1926.

Casanova (Xavier), employé principal à la chefferie du génie, Marrakech, villa « Isabelle », rue des Ménabab, Marrakech, 3e, L.'. « Atlas », Marrakech, Dél.'. jud.'. 1936.

Cassaet (Jules), capitaine commandant la 22e section de C. O. A., 57 *bis*, avenue de la Motte-Picquet, Paris (15e), 3e, L.'. « Avenir », Paris, Hon.'. 1930.

Castanet (Jean), mécanicien, Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 3e, L.'. « Travail et Progrès », Sainte-Foy-la-Grande, Dél.'. jud.'. 1936.

Caubon (Arthur), officier de santé, Marmande (Lot-et-Garonne), 3e, L.'. « Espérance et Fraternité », Clairac, Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1925.

Cavalier (Alfred-Eugène-Joseph), propriétaire, Louvigny (Calvados), 3e, L.'. « Thémis », Caen. M.'. des Cér.'. Cong.'. L.'. Nord 1923.

Cayault (Roger), instituteur, Sainte-Hermine (Vendée), L.'. « Fraternité vendéenne », la Roche-sur-Yon. Dél.'. jud.'. 1936.

Cayla (Germain-Henri-Casimir), fabricant de scies, 113, rue du Président-Wilson, Montreuil (Seine), 3e, L.'. « Les Vrais Amis », Paris. Dél.'. orphelinat 1927.

Cazeilles (M.), 3, rue d'Alsace, Marseille. L.'. de Marseille. Trés.'. de L.'.

Cazemajou (Georges), Ouezzan (Maroc), L.'. « La Gerbe fraternelle », Settat. Dél.' jud. au Conv.'. 1936.

Cazes (Edmond), inspecteur primaire, Ploermel (Morbihan), L.'. « La Liberté », Paris. Dél.'. supp.'. 1928.

Cellier (Arthur-Théodore), vérificateur principal des eaux, place de la République, Reims (Marne), 3e, L.'. « Sincérité », Reims. Off.'. de L.'.

Cerf (Edouard), employé, 28, rue des Augustins, Rouen (Seine-Inférieure), 3e, L.'. « Persévérance couronnée », Rouen. Dél.'. Cong.'. L.'. Nord 1937.

Cerf (Rodolphe), 165, rue de Paris, Vincennes (Seine), L.'. « La Philosophie positive », Paris. Dél.'. supp.'. 1920.

Chabaud (Gabriel), receveur des postes, Detrie (Oran), 3e, L.'. « Maçons réunis », Bel-Abbès. Dél.'. supp.'. 1937.

Chabault (Fernand), contrôleur principal des contributions directes, Mostaganem. L.'. « Les Trinosophes », Mostaganem. Secr.'. adj.'. 1938.

Chailloux (André), instituteur, Sanilly (Yonne). 3e, L.'. « Réveil de l'Yonne », Auxerre. Collab.'. 2e Com.'. Cong.'. L.'. Centre 1924.

Chalaye (Albert), directeur d'école, rue Claude-Bernard, Tunis. 3e, L.'. « Phare de Thyna », Sfax. Off.'. de L.'.

Charles (Pierre), employé de commerce, rue Carnot, 118, Suresnes (Seine). L.'. « Effort », Paris. Hosp.'. adj.'. 1933.

Charles (René-Antonin), contrôleur principal technique, chemin de fer de l'Etat, 11, rue de l'Occident, Versailles (Seine-et-Oise). 3e, L.'. « Amis philanthropes et discrets réunis », Versailles. Dél.'. jud.'. 1936.

Charolais (René), ex-directeur des postes, Saint-Denis (la Réunion). L.'. « Amitié », Saint-Denis (la Réunion). Secr.'. en 1923.

Charpenet (Auguste), fabricant de lingerie. 3e, L.'. « Bienfaisance et Amitié », Lyon. Orat.'. 1930/31.

Charrier (Jacques), maçon, 3, square Delambre, Paris (14e). 3e, L.'. « Franchise », Paris. L.'. « Frères unis inséparables », Paris. Dél.'. au Conv.'. 1920.

Chas (Gaston), gardien de prison, 22, rue de la Lampèze, Nîmes (Gard). L.'. « Echo du G. O. », Nîmes. 1er surv.'. 1936.

Chauvet (Francisque-Auguste), professeur technique, 2, faubourg Saint-Michel, Angers (Maine-et-Loire). 3e. L.'. « Bienfaisance châlonnaise », Châlons-sur-Marne. L.'. « Travail, Perfection et Tendre Accueil réunis », Angers. M.'. des Cér.'. 1932.

Chauvière (Alexandre-Clovis), directeur d'école, Saint-Maurice-des-Noues (Vendée). 3e, L.'. « Fraternité vendéenne », la Roche-sur-Yon. 2e surv.'. 1936.

Chavard (Joseph-Marius), café, 3, cours Gambetta, Lyon. 3e, L.'. « Simplicité Constance », Lyon. M.'. des banquets 1935.

Chazelle (Pierre-Alfred), surveillant du cours de dessin, école des beaux-arts, 19, rue de Javenti, Lyon (Rhône). L.'. « Les Amis de la Vérité », Lyon. Arch.'. 1929.

Chepach (Marcel-Emile-Léon), radio-électricien, 16, avenue Victor-Hugo, Valence (Drôme). 18e, Souv.'. Chap.'. « Sincère Union et Vrais Amis réunis », Val.'. d'Avignon.

Cherruau (Paul), marchand forain, 15, rue Carnot, Boulogne-Billancourt (Seine). 3e, L.'. « Vérité prime tout », Boulogne-Billancourt. L.'. « Phœbus », Sèvres. Grd.'. Exp.'. 1936.

Chevalier (Paul-Louis-Gaston), médecin de Saint-Lazare, Paris, membre du Gr.'. Collège des rites de Paris

Chevaux (Emile) ou (Louis), entrepreneur, 28, avenue du Général-Sarrail, Ambérieu-en-Bugey (Ain). L.'. « Fraternité bugeysienne », Ambérieu. 2e surv.'. 1932/33.

Chiochetti (Anselme), entrepreneur de travaux publics, Agadir (Maroc). 3e, L.'. « La Nouvelle Tamusiga », Mogador. L.'. « Atlandide », Agadir. Dél.'. jud.'. 1936.

Cholat-Namy (Léon-François), représentant, 2233-31 st. Street Astoria L. I. (New-York). 3e. L.'. « Atlantide », New-York. Dél.'. jud.'. 1935.

Chomel, 221, avenue Gambetta, Paris. 3e, L.'. « La Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Chouffet (Armand), avocat, député, maire, rue de la Gare, 13, Villefranche-sur-Saône (Rhône). 3e, L.'. « Fraternité progressive », Villefranche-sur-Saône. Dél.'. Jud.'. 1932 à 1934.

Cianfarani (Jean-Paul), directeur d'école indigène, Batna (Constantine). 3e, L.'. « Etoile du Sahel », Bougie. L.'. « Aurès », Batna. Orat.'. 1936.

Claude (Alfred), directeur d'école retraité, la Croisette, Gérardmer (Vosges). 18e, Chap.'. de la Val.'. de Nancy.

Clet, dit Calbet (Jean-Louis), artiste lyrique, casino de Vichy, Mariol (Allier). L.'. « Cosmopolite », Vichy. Cong.'. L.'. Centre 1937.

Cogery (Henri-Eugène-Désiré), imprimeur, rue Rodier, 55, Paris (9e). 3e, L.'. « Les Amis du Progrès », Paris. Trés.'. 1925.

Cohen (David), 29, rue Lemercier, Paris. L.'. « Fraternité des Peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Colas (Paul-Louis), ingénieur agronome, 2, rue de Miribel, Paris (5e). 3e, L.'. « Essor ». M.'. de la Com.'. Bienfaisante 1921/22.

Colasse (Albert), fabricant de meubles, « Les Eiges », Saint-Dié (Vosges). 3e, L.'. « Jules Ferry », Saint-Dié. Trés.'. 1939.

Goldefy (François-Francisque), ex-préfet du Cantal, Aurillac (Cantal). L.'. « La Parfaite Union », Rodez. Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1927.

Collée (Alexis-Henri-Alphonse), contrôleur à la direction du matériel à Marseille, 72, avenue des Batignolles, Saint-Ouen (Seine). L.'. « Fédération universelle », Paris. M.'. de la Com.'. de Bienf.'. 1930.

Collet (Gabriel-Charles), chef de service du Trésor, 30, rue des Moulins, Sens (Yonne). 3e, L.'. « La Concorde », Sens. Dél.'. Cong.'. L.'. Centre 1939.

Colomb (Armand), avocat conseil, 34, rue Richer, Paris (9e). 3e, L.'. « Avenir », Paris. Arch.'. 1932/34.

Combacal (Etienne), commandant en retraite, conseiller municipal, Béziers (Hérault). 18e, L.'. « Parfaite Union ». Dél.'. Cong.'. L.'. Sud 1920.

Come (Edmond), contrôleur des contributions directes, la Tronche (Isère). 3e, L.'. « Alliance écossaise », Grenoble. Off.'. de L.'.

Combes (Pierre-Jean-Henri), contrôleur des postes, télégraphes et téléphones, rue Lacombe, Montpellier (Hérault). L.'. « Le Phare de la Liberté », Dieppe. L.'. « Les Vrais Fidèles », Montpellier. 1er surv.'. ouvert.'. Trav.'. Cong.'. L.'. Sud 1937.

Commeiras (André-Paul-Victor), auxiliaire à la préfecture, 5, rue des Calquières, Nîmes (Gard). 3e, L.'. « Echo du G. O. », Nîmes. 3e, Exp.'. 1935 à 1937.

Commerec (Honoré), imprimeur, Rennes (Ille-et-Vilaine). 3e, L.'. « Parfaite Union », Rennes. 1er surv.'. 1936.

Conotte (Charles-Ferdinand-François), liquidateur judiciaire, rue du Port, Dives-sur-Mer (Calvados). 18e, L.'. « Thémis », Caen.

Corneloup (Pierre), contremaître P. L. M., Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). L.'. « Les Enfants de Gergovie », Clermont-Ferrand. M.'. Com.'. Cong.'. L.'. Centre 1938.

Cornille (Pierre), directeur d'école, Plancoët (Côtes-du-Nord). L.'. « Sincère Conscience et Ernest-Renan », Saint-Brieuc. 1er surv.'. 1936.

Coste (Léon-Martial-Claude), entrepreneur de travaux publics, 181, rue de Courcelles, Reims (Marne). 3e, L.'. « Bienfaisance châlonnaise », Châlons-sur-Marne. Arch.'. adj.'. 1929 à 1931.

Cote (Marcel), électricien radio, 7, rue des Croisiers, Caen (Calvados). 3e, L.' « Thémis », Caen. Dél.'. Cong.'. L.'. Nord 1936.

Cournier (Marius-Antonin), chef de service aux assurances sociales, 38, rue de la Madeleine, Nîmes (Gard). 3e, L.'. « Echo du G. O. », Nîmes. 2e surv.'. 1938/39.

Court (Claude), représentant, boulevard Denière, Vichy (Allier). 3e, L.'. « La Cosmopolite », Vichy. Membre Com.'. Cong.'. L.'. Centre 1923.

Cousin (Pierre), négociant, avenue Dar-El-Maghzen, Rabat (Maroc). 3e, L.'. « Mouley Hassan », Rabat. L.'. « Réveil du Moghreb », Rabat. Grd.'. Exp.'.

Couston (Aimé), mécanicien, chemins de fer algériens, Bordj-bou-Arreridj (Constantine). 3e, L.'. « Jean-Jaurès », Bordj-bou-Arreridj. Hosp.'. 1928 à 1933.

Coutanceau (E.), 174, rue George-Sand, Tours (Indre-et-Loire). 18e.

Creuzot (Robert), chauffeur d'auto, le Tertre, Remiremont (Vosges). 3e, L.'. « Travail », Remiremont. Grd.'. Exp.'. 1937.

Dahan (Georges), conseil juridique, 10, place Dancourt, Paris (18e). 3e, L.'. « Internationale », Paris. 2e surv.'. 1931.

Daian (Maurice-Moïse-Mouchi), pharmacien, rue du Télégraphe-Anglais, Tanger (Maroc). 3e, L.'. « Nouvelle Volubilis », Tanger. Hosp.'. 1926 à 1930, 1932 à 1935.

Damey (Pierre), employé de bureau, production industrielle, S. U. M. E., ex-adjudant d'infanterie coloniale, Haïphong, 6, rue Flatters, Paris, 3°, L.'. « Etoile du Tonkin », Haïphong, Secr.'. 1934.

Damureaux (Emile), géomètre, Mézières (Ardennes), 3°, L.'. « Etoile occidentale d'Afrique », Dakar. L.'. « Egalité, Justice, Progrès », Sedan, Dél.'. Cong.'. L.'. Est 1937.

Daniel (Léon), photographe, 4, rue Ferdinand-Flocon, Paris, 3°, L.'. « La Renaissance », Paris, M.'. des Cér.'. 1925.

Dapoigny (Just), cultivateur, boulevard de la République, Montesson (Seine-et-Oise), 3°, L.'. « La Bonne Foi », Saint-Germain. Dél.'. supp.'. 1937.

Dassonville (Louis-Alexandre-Ferdinand), instituteur, 19, rue Saint-Barthélemy, Melun (Seine-et-Marne), 22, place Henri-IV, Meaux. 3°, L.'. « Les Amis solidaires », Meaux. Secr.'. 1932/34.

David (André), ingénieur, 11 *bis*, rue du Lunain, Paris (14°), L.'. « Avenir ». Dél.'. de la Com.'. des fin.'. 1923.

Day (Anatole-Louis-Adelson), négociant, Châtellerault (Vienne). 3°, L.'. « Avant-Garde du Poitou », Poitiers. Assist.'. au Cong.'. L.'. Centre 1925.

Debierre (Gaston), agent d'affaires, Bretteville-sur-Odon (Calvados). 3°, L.'. « Thémis », Caen. Trés.'. au Cong.'. L.'. Nord 1923.

Decantes (Louis-Jean-René), capitaine de frégate, 87, rue Jules-Guesde, Brest (Finistère). 3°, L.'. « Les Amis de Sully », Brest. Dél.'. Cong.'. L.'. Ouest 1928.

Dechaumont (René-Hyacinthe-Eugène), sculpteur, Saint-Thibault-des-Vignes (Seine-et-Marne). 3°, L.'. « Les Vrais Amis », Paris. Trés.'. adj.'. 1926 à 1928.

Degoulande (François-Mary), instituteur, 9, rue Pape-Carpentier, Moulins (Allier). L.'. « Equerre », Moulins. 3°, Rapp.'. Com.'. Cong.'. L.'. Centre 1928.

Dejour (Abel), dessinateur principal, P.-L.-M., voie et bâtiments, Sud-Est, Tournon. 3°, L.'. « Parfaite Egalité », Tain-Tournon, L.'. « Humanité de la Drôme », Valence. Secr.'. 1929.

Delaunay (Gaston-Edouard-Alexandre), ingénieur des directions de travaux des armes navales, 57, quai de Grenelle, Paris (15°). 3°, L.'. « Philosophie positive », Paris. Dél.'. Cong.'. Conv.'. 1933.

Delavaux (Gaston-Louis), instituteur adjoint, école de la Courtille, Melun (Seine-et-Marne). 3°, L.'. « Les Enfants d'Hiram », Melun, 2° surv.'.

Delaye, fabricant de phonos, 5, boulevard de Rochechouart, Paris. L.'. « La Fraternité des peuples », Paris. Hon.'. 1937.

Delecray (Georges-Adrien), chef de bureau à la préfecture, retraité, Esprel (Haute-Saône). 3°, L.'. « Tolérance, Fraternité », Belfort. Dél.'. Jud.'.

(*A suivre.*)

Liste de fonctionnaires et agents civils ou militaires, membres des sociétés secrètes, ayant souscrit une fausse déclaration.

(37° liste.)

Bigot (Pierre), percepteur à Monjean (Maine-et-Loire). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Union de Belleville » de Paris (2° délégué judiciaire 1920, 1er délégué judiciaire en 1926).

Blanc (Ulysse), secrétaire de mairie de Verclause et de Pelonne (Drôme). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Fraternelle de Kalama » de Guelma (Constantine).

Boyer (Pierre-Jean-Alexandre), agent de poursuites à la direction du Trésor à Marseille. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Phare de la Renaissance » de Marseille (secrétaire 1935-1936, orateur 1940).

Brun (Henri-Georges), commis principal à la trésorerie générale de Tours. A appartenu à la Grande Loge de France, loge « Les Persévérants écossais » de Tours.

Coulon (Marius-François-Alexandre), percepteur à Biol (Isère). A appartenu à la Grande Loge de France, loge « La Persévérance écossaise » d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Dunand (Georges), sous-chef de service du Trésor à Paris. A appartenu à la Grande Loge de France.

Faucher (Max-Victorin), agent principal de poursuites judiciaires à la perception de Levallois-Perret (Seine). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Travailleurs » de Levallois-Perret.

Fougerouse (Jean-Marius), commis auxiliaire de perception à Lyon. A appartenu au Grand Orient de France, loges « Les Amis des Hommes » de Lyon et « Côte-Est » de Tamatave.

Granier (Eugène), percepteur à Gaillac (Tarn). A appartenu au Grand Orient de France, loge « La Réunion des Amis choisis » de Béziers.

Joffre (Joseph-Léonard-André), commis principal du Trésor à la perception de Rivesaltes. A appartenu à une loge de Perpignan de la Grande Loge de France.

Jumere (Gaston-Jean-Bernard), commis principal chargé de la perception de Mortrée (Orne). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Thémis » de Caen.

Lecomte (Maurice-Auguste), chef de service à la trésorerie générale de Tours. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Les Démophiles » de Tours.

Lescarret (Sylvain-René-Pierre), commis principal à la perception de Morcenx (Landes). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Devoir social » de Mont-de-Marsan.

Macary (François), percepteur à Tuchan (Aude). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Réunion des Amis choisis » de Béziers.

Maurice (Ernest-Gustave), percepteur à Langeais (Indre-et-Loire). A appartenu à la Grande Loge de France, loge « Les Persévérants écossais » de Tours.

Meynadier (Lucien-Elie), receveur des postes, télégraphes et téléphones à Aigues-Vives. A appartenu à la Grande Loge de France, loge « Les Philanthropes réunis » de Paris (trésorier 1933).

Pélé (Maxime-Clément), facteur des postes, télégraphes et téléphones à Trélazé (Maine-et-Loire). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Travail et Perfection et Tendre Accueil réunies » d'Angers.

Peyron (Gaston), agent mécanicien des postes, télégraphes et téléphones à Bordeaux. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Chevaliers de la Fraternité » de Bordeaux (orateur 1935).

Pietri (Dominique-Antoine), receveur municipal du Trésor à Menton. A appartenu au Grand Orient de France, loge « Athénée » de Menton (orateur 1931-1936).

Robin (Robert-André), percepteur à la Haye-Descartes (Indre-et-Loire). A appartenu au Grand Orient de France, loge « Avenir du Sénégal » de Saint-Louis-du-Sénégal (3° délégué judiciaire 1928, ancien trésorier adjoint).

Secrétariat général des anciens combattants.

DÉCRET N° 2952 DU 29 SEPTEMBRE 1942 PORTANT ADMISSION A LA RETRAITE D'UN DIRECTEUR A L'ADMINISTRATION CENTRALE

Par décret en date du 29 septembre 1942, M. Paloque (Albert-Antoine), directeur des services médicaux, contentieux et administratifs au secrétariat général des anciens combattants, est, à compter du 26 septembre 1942, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 2355 du 30 juillet 1942 plaçant un ministre plénipotentiaire en surnombre.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Blondel (Jules-Charles-François), ministre plénipotentiaire de 2° classe à Sofia, est placé dans la position en surnombre.

Art. 2. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 30 juillet 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

PIERRE LAVAL.

Décret n° 2896 du 26 septembre 1942 portant révocation d'un ministre plénipotentiaire de 2° classe.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur la proposition du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Blondel (Jules-Charles-François), ministre plénipotentiaire de 2° classe en surnombre, est révoqué.

Art. 2. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 26 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

PIERRE LAVAL.

Personnel diplomatique et consulaire.

Par arrêtés du 1er septembre 1942:

M. Vergé, conseiller d'ambassade de 1re classe, a été placé dans la position en surnombre.

M. Winckler (Jean-Claude), vice-consul en surnombre, a été réintégré en activité et chargé des fonctions d'attaché à l'administration centrale.

Par arrêté du 4 septembre 1942, M. Neyrac, consul général de 2° classe en surnombre, a été révoqué.

Par arrêté du 7 septembre 1942, M. de Robien, ambassadeur de France, a été placé en mission auprès du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Par arrêté du 8 septembre 1942, M. Rosaz, attaché de consulat, a été chargé des fonctions d'attaché à l'administration centrale.

Par arrêté du 20 septembre 1942, M. Laforge, secrétaire interprète d'Orient de 1re classe hors cadre, a été révoqué.

Ordonnance relative à la pêche dans la Bidassoa et la baie du Figuier, prise à Hendaye le 23 décembre 1941 par les commandants des stations navales française et espagnole et approuvée par les représentants de la France et de l'Espagne à la commission internationale des Pyrénées.

M. le capitaine de frégate de Calderon, commandant la station navale espagnole de la Bidassoa, et M. l'administrateur principal de l'inscription maritime Gorry, chef du quartier de Bayonne, agissant au lieu et place du commandant de la station navale française de la Bidassoa en exécution de la décision du 28 septembre 1941 du secrétariat d'Etat à la marine,

Vu les articles 4, 6, 7, 13 et 15 *bis* de la convention franco-espagnole du 18 février 1886, modifiée notamment par la déclaration du 2 juin 1924;

Dans l'intérêt de la santé publique,

Ordonnent:

Art. 1er. — La pêche des huîtres, moules et autres coquillages susceptibles d'être consommés crus est interdite dans les zones ci-après définies, soumises au régime de la convention:

a) La zone maritime côtière limitée au Nord par la ligne Cap-Figuier—Pointe-du-Tombeau, à l'Ouest par une ligne joignant le sanatorium de Hendaye-Plage à un point de la première ligne distant de 700 mètres de la Pointe-du-Tombeau;

b) L'estuaire de la Bidassoa jusqu'à une limite Nord constituée par une ligne prolongeant dans l'Ouest l'axe de la presqu'île d'Hendaye-Plage.

Art. 2. — Des dérogations à cette interdiction pourront toutefois être consenties à titre exceptionnel, sous la forme d'autorisations individuelles, par les autorités maritimes espagnoles et françaises, quand ces autorités auront la certitude que les coquillages recueillis sont destinés à être consommés cuits ou reparqués.

Art. 3. — Conformément à l'article 15 *bis* de la convention, la présente ordonnance n'entrera en vigueur qu'après approbation des présidents des délégations espagnole et française à la commission internationale des Pyrénées.

Fait à Hendaye, le 23 décembre 1941.

Le commandant de la station navale espagnole,
MANUEL DE CALDERON.

Pour le commandant de la station navale française:
L'administrateur de l'inscription maritime, chef du quartier de Bayonne,
GORRY.

Approuvé pour entrer en vigueur à la date du 1er septembre 1942.

A Madrid, le 20 août 1942.

Le président de la délégation espagnole,
JOSÉ PAN DE SORALUCE.

A Vichy, le 21 juin 1942.

Le président de la délégation française,
ERNEST LAGARDE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citations à l'ordre de la Nation.

Le Gouvernement cite à l'ordre de la Nation:

M. Vaudrey (Eugène), brigadier-chef de la préfecture de police;

MM. Morbois (Camille) et Lassus (Gaston), brigadiers de la préfecture de police, gradés d'une valeur exemplaire et d'un sang-froid admirable qui n'ont cessé de faire preuve, durant toute leur carrière, de superbes qualités de courage.

Mortellement blessés dans l'accomplissement de leur devoir, ont ainsi donné un magnifique exemple d'esprit de sacrifice.

Fait à Vichy, le 30 septembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et par délégation:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Algérie. — Décret n° 2905 du 28 septembre 1942 relatif au statut du personnel métropolitain des contributions diverses.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 23 août 1898 sur le gouvernement et la haute administration de l'Algérie;

Vu le décret du 21 août 1898 relatif au fonctionnement en Algérie du service des contributions diverses;

Vu le décret du 16 janvier 1902 sur le régime financier de l'Algérie;

Vu le décret du 5 novembre 1931 portant réorganisation du service des contributions diverses, notamment l'article 7;

Vu les propositions du gouverneur général de l'Algérie;

Sur le rapport du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et du ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Décrétons:

Art. 1er. — L'article 7 du décret du 5 novembre 1931 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Les inspecteurs principaux sont recrutés au choix parmi les inspecteurs appartenant à la hors-classe ou à la 1re classe. Nul ne peut être pourvu du grade d'inspecteur principal après l'âge de cinquante ans ».

Art. 2. — Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et le ministre secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 28 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Conseils municipaux et délégations spéciales.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que le conseil municipal de la ville d'Abbeville (Somme) a adopté dans sa majorité, et notamment en la personne de son maire, une attitude préjudiciable à la gestion satisfaisante des intérêts municipaux et au maintien de l'ordre public.

Arrête:

Le conseil municipal de la ville d'Abbeville (Somme) est dissous.

Fait à Vichy, le 29 septembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:
Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,
GEORGES HILAIRE.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales. à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941,

Considérant que le conseil municipal de la commune de la Chapelle-d'Allagnon (Cantal) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas d'assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de la Chapelle-d'Allagnon (Cantal) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de la Chapelle-d'Allagnon (Cantal) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Nicolas (Louis); membres: MM. Pouderoux (Antoine), Nairabèze (Jean), Rolland (Jean).

Considérant que le conseil municipal de la commune de Cosnac (Corrèze), du fait des dissensions existant dans son sein, n'est plus apte à assurer de façon satisfaisante la gestion des affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Cosnac (Corrèze) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Cosnac (Corrèze) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Coste (Léopold); membres: MM. Clavel (Edouard), Capitaine (Jean-Baptiste), Monteil (Henri), de Chalup (Joseph).

Considérant qu'à la suite de la démission de l'adjoint faisant fonctions de maire il n'est pas possible de constituer dans la commune de Saint-Romain-les-Atheux (Loire) une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Saint-Romain-les-Atheux (Loire) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Saint-Romain-les-Atheux (Loire) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Delorme (Jean-Claudius); membres: MM. Mounioloux (Antoine), Chalayer (François).

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de quatre conseillers municipaux le conseil municipal de la commune de Bonnevaux (Haute-Savoie) ne peut gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Bonnevaux (Haute-Savoie) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Bonnevaux (Haute-Savoie) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Favre-Myville (Louis); membres: MM. Cettour-Baron (Edouard), Cettour-Meunier (Constant), Bel (Victor).

Considérant qu'à la suite du décès du maire de la commune de Montamise (Vienne) il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer de façon satisfaisante les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Montamise (Vienne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Montamise (Vienne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Rat (Emile); membres: MM. Laurendeau (Léon), Lafond (Théodore).

Fait à Vichy, le 1er octobre 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 1er octobre 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure:

Sont instituées des délégations spéciales ainsi composées:

Dans la commune de Saint-Vallier (Alpes-Maritimes):

Président: M. Funel (Léopold); membres: MM. Tournaire (Marcel), de Fontmichel (Gaston), Vitry (Louis), Carlevan (Antoine), Martel (Constant), Rebuffel (Henri).

Dans la commune de Pertuis (Vaucluse):

Président: M. Joly (Jules); membres: MM. le docteur Marsilly (Marie), Robert (Marcel), Reynard (Joseph), Laurençon (Jehan).

La composition des délégations spéciales est modifiée ainsi qu'il suit:

Dans la commune de Gourdon-Murat (Corrèze):

Président: M. Prevost (Charles); membres: MM. Bergeal (Louis), Leygnac (Clément), Garais (Auguste).

Dans la commune de Sainte-Feyre-la-Montagne (Creuse):

Président: M. Lefaure (Narcisse); membres: MM. Labrousse (Pierre), Levelut (Ernest), Tourade (Edmond).

Dans la commune du Faget (Haute-Garonne):

Président: M. Launay (Jean); membres: MM. Algans (Ernest), Chaffort (Alphonse).

Dans la commune d'Eguzon (Indre):

Président: M. Penichot (Joseph); membres: MM. Allilaire (Léon), Dauthy (Raymond), Choret (Henri).

Dans la commune de Salses (Pyrénées-Orientales):

Président: M. Barreau (Alphonse); membres: MM. Clareto (Justin), Raymond (Jean), Castany (Achille), Carrière (Pierre), Meras (Joseph), Lagarde-Pejouan (Justin).

Sont nommés membres de délégations spéciales:

Dans la commune de Lavelanet (Ariège), M. Danjou (Alexandre), en remplacement de M. Crouzil (Etienne), démissionnaire.

Dans la commune de Villesiscle (Aude), M. Micouleau (Jean), en remplacement de M. Griffe.

Dans la commune de Boisset et Gaujac (Gard), M. Vérité (Léon), en remplacement de M. Jauny (Jean), démissionnaire.

Dans la commune de Degagnac (Lot), MM. Baldy (Norbert), Delcros (Jean), Bouscasse (Louis) et Pugnet (Gilbert), en remplacement de MM. Fallières, Peehmagre, Lamartinie et Bouygnes, démissionnaires.

Est nommé président de délégation spéciale dans la commune de Balma (Haute-Garonne), M. Lehmann (Georges), en remplacement de M. Ferriol, démissionnaire.

Concours pour l'accès aux fonctions de chef de cabinet de préfet.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les lois des 2 novembre 1940 et 31 août 1941 relatives au statut des chefs de cabinet de préfet;

Vu l'arrêté du 3 novembre 1940 concernant le concours commun pour l'admission aux emplois de chef de cabinet de préfet et de rédacteur à l'administration centrale;

Sur la proposition du directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 7 de l'arrêté du 30 décembre 1940 fixant les conditions et le programme du concours pour l'accès aux fonctions de chef de cabinet de préfet est modifié ainsi qu'il suit:

« Le jury du concours se compose de cinq membres, désignés par le ministre, savoir:

« Le secrétaire général pour l'administration ou son représentant, président ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur du personnel, du matériel et de la comptabilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 30 septembre 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, et par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Conseillers généraux.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 1er de la loi du 14 novembre 1940 relative à la démission d'office des conseillers généraux et d'arrondissement;

Considérant que M. Thomas, conseiller général du canton de Nantiat (Haute-Vienne), a manifesté de l'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale en refusant, notamment, de s'associer à une motion de confiance et de dévouement à l'adresse du chef du Gouvernement,

Arrête:

M. Thomas, conseiller général du canton de Nantiat (Haute-Vienne), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 30 septembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Maires.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu l'article 4 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie, modifiée par la loi du 28 juin 1941;

Considérant que M. Thomas, maire de la commune de Nantiat (Haute-Vienne), a manifesté de l'hostilité à l'œuvre de rénovation nationale en refusant, notamment, de s'associer à une motion de confiance et de dévouement à l'adresse du chef du Gouvernement,

Arrête:

M. Thomas, maire de la commune de Nantiat (Haute-Vienne), est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 30 septembre 1942.

PIERRE LAVAL.

Considérant que M. Salles, maire de la commune de Vidouze (Hautes-Pyrénées), s'est rendu complice de trafic clandestin de denrées contingentées,

Arrête:

M. Salles, maire de la commune de Vidouze (Hautes-Pyrénées), est révoqué de ses fonctions.

Considérant que M. Muffat-Meridol (François), maire de la commune de Demi-Quartier (Haute-Savoie), a contrevenu gravement à la législation sur le ravitaillement en pratiquant l'abatage clandestin,

Arrête:

M. Muffat-Meridol (François), maire de la commune de Demi-Quartier (Haute-Savoie), est révoqué de ses fonctions.

Fait à Vichy, le 1er octobre 1942.

Pour le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour l'administration,

GEORGES HILAIRE.

Adjoints aux maires.

Par arrêtés du chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, en date du 1er octobre 1942, pris en application de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux:

M. Arsac (Paul), négociant, est nommé adjoint au maire de la ville d'Annonay (Ardèche), en remplacement numérique de M. Dupuy, démissionnaire.

M. Feyeux (Léon), ouvrier d'usine, est nommé adjoint au maire de la ville de Pontarlier (Doubs), en remplacement de M. Thevenin, déclaré démissionnaire d'office.

Fonctionnaires et agents de préfecture.

Par arrêtés du 28 septembre 1942:

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la préfecture du Calvados.

M. Le Goff, rédacteur stagiaire à la préfecture de la Seine-Inférieure.

A la préfecture de la Charente-Maritime.

Mlle Grosset, rédactrice de 3e classe à la préfecture du Morbihan.

A la préfecture du Doubs.

Mme Baudichon, rédactrice de 1re classe à la préfecture de la Loire.

A la préfecture de la Gironde.

M. Claux, rédacteur stagiaire à la préfecture de Seine-et-Oise.

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

M. Schoerlein, rédacteur stagiaire à la préfecture du Morbihan.

A la préfecture de Seine-et-Oise.

M. Gouiffes, rédacteur principal de 3e classe à la préfecture du Nord.

A la préfecture de Tarn-et-Garonne.

M. Broue (Paul), rédacteur de 1re classe à la préfecture du Var.

A la préfecture du Var.

M. Flament, rédacteur principal de 2e classe à la préfecture du Pas-de-Calais.

Sont mutés, en la même qualité;

A la préfecture du Jura.

M. Travart (Pierre), chef de bureau de 6e classe à la préfecture du Rhône.

A la préfecture des Bouches-du-Rhône.

M. Chauveau, commis de 1re classe à la préfecture de la Creuse.

A la préfecture du Gard.

M. Bouveron (Francis), rédacteur de 1re classe à la préfecture de l'Orne.

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Mlle Ameline (Madeleine), rédactrice de 2e classe à la préfecture des Côtes-du-Nord.

A la préfecture de l'Hérault.

M. Bousquié (Maurice), rédacteur stagiaire à la préfecture de la Gironde.

A la préfecture du Puy-de-Dôme.

Mme Jobin, rédactrice principale de 4e classe à la préfecture du Doubs, actuellement affectée, à titre temporaire, dans le Puy-de-Dôme.

Par arrêtés du 28 septembre 1942, sont promus:

Chef de bureau de 5e classe.

A la préfecture de l'Aisne.

M. Chausson, rédacteur principal de 2e classe.

Chef de bureau de 6e classe.

A la préfecture des Basses-Pyrénées.

M. Caillau-Lamicq, rédacteur principal de 3e classe.

Par arrêté du 28 septembre 1942, Mme de Brokghausen (Berthe), secrétaire au haut commissariat de France en Syrie et au Liban, est reclassée dans le cadre national des fonctionnaires et agents de préfecture, en qualité de commis principal de classe exceptionnelle, et affectée à la préfecture de Seine-et-Oise.

Commandants des gardiens de la paix et officiers de paix.

Par arrêté du 12 septembre 1942:

M. Demur (Marius), officier de paix principal à la disposition du préfet régional à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve), est nommé, sur place, commandant des gardiens de la paix de 4e classe.

M. Sardaine (Joseph), officier de paix hors classe, est nommé commandant des gardiens de la paix de 4e classe et mis à la disposition du préfet régional à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Sudry.

M. Descubes (Pierre), officier de paix principal à la disposition du préfet régional à Limoges (groupe mobile de réserve), est nommé, sur place, commandant des gardiens de la paix de 1re classe, en remplacement de M. Eveillard.

M. Laherrère (Henri), officier de paix principal, est nommé commandant des gardiens de la paix de 4e classe et mis à la disposition du préfet régional à Limoges (groupe mobile de réserve).

M. Lebesque (Ernest), officier de paix principal à la disposition du préfet régional à Lyon (groupe mobile de réserve), est nommé, sur place, commandant des gardiens de la paix de 1re classe.

M. Schivre (Jean), officier de paix hors classe, est nommé commandant des gardiens de la paix de 4e classe au corps urbain de Perpignan.

Par arrêté du 12 septembre 1942:

M. Menneret (Roger) est nommé officier de paix de 1re classe à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve).

M. Duriez (Xavier) est nommé officier de paix de 1re classe à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Laguille.

M. Clerc (Alphonse) est nommé officier de paix de 1re classe à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Raimondo.

M. Cluzeau (Louis) est nommé officier de paix de 1re classe à Limoges (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Sardaine.

M. Allain (Jean) est nommé officier de paix de 1re classe à Clermont-Ferrand (groupe mobile de réserve), en remplacement de M. Battochi.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 septembre 1942: page 3159, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « Marzol », lire: « Marzolf »; 50e ligne, lire: « M. Silbereis (Raymond) est nommé officier de paix hors classe », au lieu de: « officier de paix de 1re classe ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Magistrature.

Par arrêté du 29 septembre 1942, M. Bonn, conseiller honoraire à la cour d'appel de Limoges, est rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de conseiller à ladite cour.

Par arrêté du 29 septembre 1942, M. Pinton, juge honoraire au tribunal de première instance de Châteauroux, est rappelé à l'activité et délégué dans les fonctions de juge audit tribunal.

Justices de paix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 septembre 1942, page 3143, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « M. Anglade, juge de paix de 4e classe à Tablat », lire: « M. Anglade, juge de paix de 2e classe à Tablat ».

Tribunaux de commerce.

Par arrêté du 26 septembre 1942, pris conformément à la loi du 5 novembre 1941, ont été nommés:

Président du tribunal de commerce de Toulon.

M. Ferrat (Paul-Emile-Jean-Ernest), juge titulaire, en remplacement de M. Duthion, décédé.

Juges titulaires audit tribunal.

M. Amilhac (Auguste-Ferdinand), juge suppléant, en remplacement de M. Ferrat, nommé président.

M. Augier (Marius), juge suppléant, en remplacement de M. Allegre, déclaré démissionnaire d'office.

Juges suppléants audit tribunal.

M. Boyer (Paul-Joseph-Louis), juge complémentaire, en remplacement de M. Amilhac, nommé juge titulaire.

M. Dumas (Jean-Alexandre-Marius), juge complémentaire, en remplacement de M. Augier, nommé juge titulaire.

M. Dardenne (Alphonse), juge complémentaire, en remplacement de M. Sambain, démissionnaire.

M. Guillemin (René-Charles-Aimé), juge complémentaire, en remplacement de M. Monition, démissionnaire.

M. Picon (Louis-Justin-Antoine), juge complémentaire, en remplacement de M. Audrau, démissionnaire.

M. Duthion (Pierre-Auguste), juge complémentaire, en remplacement de M. Lamy, déclaré démissionnaire d'office.

Grande chancellerie de la Légion d'honneur.

DÉCRET PRONONÇANT DES PEINES DISCIPLINAIRES

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1942: page 3008, 3e colonne, « Cathrine (Alexandre-Joseph-Marie)... », mettre: « ex » devant « secrétaire général, etc. ».

MINISTÈRE DES FINANCES

Conditions exigées pour être admis à présenter au public des opérations d'assurance ou de capitalisation.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances, le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938, modifié par la loi du 16 août 1941 et la loi du 18 août 1942 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, et notamment ses articles 32 et 33,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les groupements professionnels habilités à tenir les listes d'employés ou mandataires visées à l'alinéa 2 de l'article 32 du décret-loi du 14 juin 1938, modifié par la loi du 16 août 1941 et la loi du 18 août 1942 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances sont ceux qui réunissent à l'échelle nationale les sociétés, les agents et les courtiers d'assurances.

Jusqu'à ce qu'il ait été procédé à une organisation définitive de la profession de l'assurance, sont provisoirement habilités à cet effet:

La fédération française des sociétés d'assurances, pour les employés des sociétés d'assurances opérant en France;

La fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances de France, des colonies et des pays de protectorat, pour les mandataires et employés d'agents d'assurances;

Le syndicat national des courtiers d'assurances pour les mandataires et employés de courtiers ou entreprises de courtage d'assurances inscrits en cette qualité au registre du commerce.

Les groupements professionnels ainsi habilités doivent, en vue d'assurer l'exacte application des dispositions du décret-loi du 14 juin 1938 modifié par la loi du 16 août 1941 et la loi du 18 août 1942, tenir également une liste des employeurs qui relèvent d'eux. Ils échangent à cet effet entre eux toutes indications utiles au recensement de ces employeurs qui devra être terminé au plus tard le premier jour du quatrième mois qui suivra la date de publication du présent arrêté.

Art. 2. — La déclaration écrite prévue à l'article 33 du décret-loi du 14 juin 1938, modifié par la loi du 16 août 1941 et la loi du 18 août 1942, est effectuée dans les conditions suivantes.

L'employeur présente au parquet près le tribunal de la circonscription dans laquelle se trouve son principal établissement une fiche de déclaration en double exemplaire dont l'un est conservé par le parquet et l'autre rendu à l'employeur après apposition d'un visa daté. Cette fiche, dont les modèle et format sont homologués par le secrétaire d'Etat aux finances, sur la proposition des groupements intéressés, doit être datée et signée par l'employeur et indiquer notamment les nom et adresse de celui-ci ainsi que les nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance de l'employé ou mandataire qui demande à être admis à présenter au public des opérations d'assurances ou de capitali-

sation. Lorsque l'employeur est une société d'assurances appartenant à un groupe de sociétés d'assurances ayant la même dénomination sociale, la fiche de déclaration doit mentionner la ou les sociétés du groupe pour le compte desquelles peuvent être présentées ces opérations. Si la fiche de déclaration concerne un employé ou un mandataire d'agent d'assurances elle doit indiquer la ou les sociétés dont l'employeur est agent et pour le compte desquelles peuvent être présentées au public des opérations d'assurances ou de capitalisation.

L'employeur fait parvenir par lettre recommandée ou remet contre récépissé au groupement professionnel dont il relève, la fiche visée par le parquet, et dûment remplie, la carte d'identité qu'il se propose de délivrer. Cette carte, dont le modèle pourra être unifié par décision du secrétaire d'Etat aux finances, sur la proposition des groupements intéressés, doit être munie de la photographie de son titulaire et reproduire les indications figurant sur la fiche de déclaration.

Art. 3. — A l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de la date à laquelle le groupement professionnel a reçu les pièces visées à l'alinéa 3 de l'article précédent et après contrôle et enregistrement sur la liste prévue à l'article 32 du décret-loi du 14 juin 1938, modifié par la loi du 16 août 1941 et la loi du 18 août 1942, ledit groupement tient à la disposition de l'employeur la carte d'identité après y avoir apposé un visa et un numéro d'enregistrement.

Sur simple demande adressée par le parquet au groupement professionnel, celui-ci refuse, si elle n'a pas encore eu lieu, la délivrance de la carte d'identité ou, si celle-ci a été délivrée, avise aussitôt l'employeur qu'il y a lieu de procéder au retrait de la carte.

Les cartes d'identité retirées à leur titulaire soit pour cessation de fonctions, soit sur intervention du parquet, sont renvoyées au groupement professionnel par les soins de l'employeur.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa date de publication pour les employés ou mandataires chargés postérieurement à cette date de présenter au public des opérations d'assurances ou de capitalisation. Les employés ou mandataires auxquels sont déjà confiées de telles fonctions devront être munis de leur carte d'identité au plus tard le premier jour du septième mois qui suivra la date de publication du présent arrêté.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 26 septembre 1942.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Le chef du Gouvernement, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
PIERRE LAVAL.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 2897 du 25 septembre 1942 relatif à la rétribution des maîtres auxiliaires et des maîtres ouvriers des collèges modernes (anciennes écoles primaires supérieures) et des instituts de formation professionnelle.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 15 juin 1931 relatif à la rétribution des maîtres auxiliaires et des maîtres ouvriers des écoles normales et écoles primaires supérieures;

Vu le décret n° 1011 du 31 mars 1942 relatif aux traitements du personnel enseignant et assimilé des instituts de formation professionnelle et des collèges modernes (anciennes écoles primaires supérieures);

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat aux finances et du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Décrétons:

Art. 1er. — La rétribution des maîtres auxiliaires et des maîtres ouvriers des collèges modernes (anciennes écoles primaires supérieures) et des instituts de formation professionnelle est fixée conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat aux finances et le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er avril 1942 et sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 25 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,
ABEL BONNARD.

Le ministre secrétaire d'Etat aux finances,
PIERRE CATHALA.

CATÉGORIES ET DISCIPLINES	TAUX ANNUELS DE L'HEURE HEBDOMADAIRE				
	1er échelon.	2e échelon.	3e échelon.	4e échelon.	5e échelon.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
A. — *Maîtres et maîtresses auxiliaires chargés d'enseignements spéciaux.*					
Langues vivantes, dessin, comptabilité, agriculture:					
Seine	1.475 »	1.400 »	1.325 »	1.250 »	1.175 »
Autres départements	1.130 »	1.060 »	1.000 »	940 »	880 »
Travaux manuels, enseignement ménager (couture, etc.), musique (degré supérieur):					
Seine	1.325 »	1.250 »	1.180 »	1.115 »	1.050 »
Autres départements	1.005 »	945 »	885 »	825 »	765 »
Musique (degré élémentaire)	880 »	820 »	765 »	710 »	655 »
B. — *Maîtres ouvriers et contremaîtres chargés de donner l'enseignement des travaux manuels sous la direction des professeurs.*					
Seine	565 »	535 »	505 »	475 »	445 »
Autres départements	500 »	465 »	440 »	415 »	390 »

Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession d'architecte.

Additif au *Journal officiel* du 27 septembre 1942: page 3302, 2e colonne, ajouter, après: « 11 novembre 1942: épreuves orales »:

« Le délai d'inscription sera clos à la date du 5 octobre 1942 ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU RAVITAILLEMENT

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 10 septembre 1942, M. Aubreville (André-Marie-Alphonse), conservateur des eaux et forêts, conseiller technique pour les forêts au secrétariat aux colonies, est nommé inspecteur général des eaux et forêts hors cadres de 2e classe, et maintenu en service détaché.

Par arrêté en date du 12 septembre 1942, M. Monnet (Pierre), inspecteur des eaux et forêts de 1re classe, chef de section au 3e bureau de la direction générale des eaux et forêts à Paris, est nommé conservateur des eaux et forêts de 3e classe à Gap (Hautes-Alpes), en remplacement de M. Mantelier, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté en date du 17 septembre 1942, M. Gourier (Jean), inspecteur principal des eaux et forêts à Bruyères (Vosges), est nommé conservateur des eaux et forêts de 3e classe à Mâcon (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Bery, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 6 septembre 1942, M. Roy (Alain-Louis-Paul), conservateur des eaux et forêts de 1re classe à Digne (Basses-Alpes), est maintenu en activité de service, à compter du 14 septembre 1942.

Par arrêté en date du 17 septembre 1942, M. Salvador (Louis-Jean), inspecteur général des eaux et forêts de 1re classe à Paris, est maintenu en activité de service, à compter du 24 octobre 1942, dans les conditions prévues par la loi n° 373 du 13 mars 1942.

Par arrêté en date du 3 septembre 1942, M. Delon (Fernand), garde domanial des eaux et forêts à Sauve (Gard), est appelé, en la même qualité, au poste d'Avèze (Gard), triage n° 1 de l'inspection de Nîmes-Sud, en remplacement de M. Zanni, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 8 septembre 1942:

M. Bedart (Paul), garde domanial des eaux et forêts à Aubaine (Côte-d'Or), a été affecté, sur sa demande, à Gerland, maison forestière de la Choselle (Côte-d'Or), en remplacement de M. Lastenet.

M. Blanc (Benoît), brigadier domanial des eaux et forêts à Ugine (Savoie), a été affecté, sur sa demande, à Epierre (Savoie), en remplacement de M. Rinier.

M. Topin (Ernest), garde domanial des eaux et forêts à Villiers-le-Duc, maison forestière du Val-des-Choues (Côte-d'Or), a été affecté, sur sa demande, à Villers-Marmery (Marne), en remplacement de M. Rollet.

M. Savreux (Gilbert), garde domanial des eaux et forêts à Hargnies (Ardennes), a été affecté, sur sa demande, à Cousolre (Nord), en remplacement de M. Boucly.

M. George (Camille), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Dié (Vosges), a été affecté, sur sa demande, à Bazoilles-sur-Meuse (Vosges), en remplacement de M. Michel.

M. Morel (Gaston), garde domanial des eaux et forêts à Etrepigney (Jura), a été affecté, sur sa demande, à Serre-les-Moulières (Jura), en remplacement de M. Colon.

M. Reneaud (André), garde domanial des eaux et forêts à Mouilly (Meuse), a été affecté, sur sa demande, à Ugny (Meuse), en remplacement de M. Heliot.

M. Heliot (André), garde domanial des eaux et forêts à Ugny (Meuse), a été affecté, sur sa demande, à Mouilly (Meuse), en remplacement de M. Reneaud.

M. Definod (Emile), garde domanial des eaux et forêts à Vesancy (Ain), a été affecté, sur sa demande, à Collonges (Ain), en remplacement de M. Plat.

M. Melix (Camille), brigadier des eaux et forêts à Lavelanet (Ariège), a été affecté, sur sa demande, à Foix (Ariège) (nouvelle organisation).

M. Pujol (Alfred), brigadier domanial des eaux et forêts à Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), a été affecté, sur sa demande, à Lavelanet (Ariège), en remplacement de M. Melix.

M. Serres (Marius), garde domanial des eaux et forêts à Labastide-du-Salat (Ariège), a été affecté, sur sa demande, à Laroque-d'Olmes (Ariège), en remplacement de M. Pujol.

M. Portet (Marius), garde domanial des eaux et forêts à Gourbit (Ariège), a été affecté, sur sa demande, à Foix (Ariège) (nouvelle organisation).

M. Bouzigues (Jean), garde domanial des eaux et forêts au Bosc (Ariège), a été affecté, sur sa demande, à Montferrier (Ariège), en remplacement de M. Vidal.

M. Estèbe (Louis), garde domanial des eaux et forêts à Saleix (Ariège), a été affecté, sur sa demande, à Auzat (Ariège), en remplacement de M. Langlade.

M. Garaud (André), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées), a été affecté, sur sa demande, à Labastide-du-Salat (Ariège), en remplacement de M. Serres.

M. Allaire (Charles), brigadier domanial des eaux et forêts à Verzy, maison forestière de Sainte-Basles (Marne), a été affecté, sur sa demande, à la Chapelle-Saint-André (Nièvre), en remplacement de M. Vincent.

M. Gounel (François), brigadier domanial des eaux et forêts à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme), a été affecté, sur sa demande, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), service des aménagements, en remplacement de M. Vigier.

M. Vigier (Louis), brigadier domanial des eaux et forêts à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), a été affecté, sur sa demande, à Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme), en remplacement de M. Gounel.

M. Charvier (Jean), garde domanial des eaux et forêts à Ferrières (Hautes-Pyrénées), a été affecté, sur sa demande, à Adé (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Sabastia.

M. Vital (Charles), brigadier domanial des eaux et forêts à Artix (Basses-Pyrénées), a été affecté, sur sa demande, à Oloron (Basses-Pyrénées), en remplacement de M. Larroque.

M. Broussoux (Alexis), brigadier domanial des eaux et forêts à Allanche (Cantal), a été affecté, sur sa demande, à Dombies (Gard) (nouvelle organisation).

M. Mirtain (Simon), garde domanial des eaux et forêts à Lège, maison forestière du Grand-Crohot (Gironde), a été affecté, sur sa demande, à Lège, maison forestière du Cousteau-de-la-Machine (Gironde), en remplacement de M. Contis.

M. Laousse (Jean), brigadier domanial des eaux et forêts à Gastes, maison forestière du Jaougot (Landes), a été affecté, sur sa demande, à Biscarosse, maison forestière de Cugnes (Landes), en remplacement de M. Duchamp.

M. Lousset (Adolphe), brigadier des eaux et forêts à Saint-Martin-d'Arrossa, maison forestière de Saint-Martin-d'Arrossa (Basses-Pyrénées), a été affecté, sur sa demande, à Gastes, maison forestière du Jaougot (Landes), en remplacement de M. Laousse.

M. Malangin (Gustave), brigadier domanial des eaux et forêts à Nantes (Loire-Inférieure), a été affecté, sur sa demande, à Sainte-Hélène (Gironde) (nouvelle organisation).

M. Bourgoin (Marceau), garde domanial des eaux et forêts à Lit-et-Mixe, maison forestière d'Yons (Landes), a été affecté, sur sa demande, à la Teste, maison forestière de Piquey (Gironde), en remplacement de M. Bruand.

M. Leducq (Achille), garde domanial des eaux et forêts à Soulaincourt (Haute-Marne), a été affecté, sur sa demande, à la Crête, maison forestière du Boulerot (Haute-Marne), en remplacement de M. Gitton.

M. Faivre (Paul), garde domanial des eaux et forêts à Charmoille (Haute-Saône), a été affecté, sur sa demande, à Port-sur-Saône, maison forestière de la Pépinière (Haute-Saône), en remplacement de M. Thiebaud.

M. Schang (Armand), garde domanial des eaux et forêts à Oris-en-Rattier (Isère), a été mis, sur sa demande, à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Agen (Lot-et-Garonne).

M. Thos (Auguste), garde domanial des eaux et forêts à Lyons-la-Forêt, maison forestière de la Bosse (Eure), a été affecté, sur sa demande, à Pierguer, maison forestière de la Lande-David (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Essirard.

M. Piola (Robert), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Mâcon (Saône-et-Loire), a été affecté, sur sa demande, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Gras.

M. Renard (Jean), garde domanial des eaux et forêts à Illy, maison forestière de Molleveaux (Ardennes), a été affecté, sur sa demande, à la Chapelle, maison forestière de la Chapelle (Ardennes).

Par arrêté en date du 8 septembre 1942:

M. François (Elie), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or), a été nommé à Montmoyen (Côte-d'Or), en remplacement de M. Bianconi.

M. Brusle (Louis-Hippolyte-Jules), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or), a été nommé à la maison forestière de Grange-Neuve, commune de Saint-Nicolas-les-Citeaux (Côte-d'Or), en remplacement de M. Renard.

M. Clément (André-Albert), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or), a été nommé à Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or), en remplacement de M. Cordelet.

M. Poissy (Raymond-Ferdinand), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or), a été nommé à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), en remplacement de M. Nevers.

M. Nevers (Georges-Henri), garde domanial des eaux et forêts à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), a été mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or).

M. Collignon (Raymond-Paul-Hector), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Bar-le-Duc (Meuse), a été nommé à Montigny-devant-Sassey (Meuse), en remplacement de M. Bertrand.

M. Thil (Jean-Pierre), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Bar-le-Duc (Meuse), a été nommé à Inor (Meuse), en remplacement de M. Laurent.

M. Le Cougnec (Jean-Alphonse), garde domanial des eaux et forêts à la maison forestière de Bas-Folin, commune de Saint-Prix (Saône-et-Loire), a été mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Lyon (Rhône).

M. Darche (Robert-Marc), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Niort (Deux-Sèvres), a été nommé à la maison forestière du Grand-Mauduit, commune de Marigny (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Andrault.

M. Aynie (Louis-Pierre), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Artigues (Ariège), en remplacement de M. Suffre.

M. Vives (René-Jacques), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Montagagne (Ariège) (nouvelle organisation).

M. Baron (Georges), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé au Pech (Ariège), en remplacement de M. Dougnac.

M. Zarzelli (Pierre-François), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Alos (Ariège) (nouvelle organisation).

M. Foatelli (Pierre-François), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Sentein (Ariège).

M. Bourdet (René-Jules-Hippolyte), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Saint-Bertrand (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

M. Leandri (François-Pompée), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Sengouagnet (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

M. Vidal (Urbain), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Fos (Haute-Garonne), en remplacement de M. Flache.

M. Gely (Edgard-Raymond), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Montastruc-la-Conseillère (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

M. Leca (Dominique), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Toulouse (Haute-Garonne), a été nommé à Auterive (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

M. Couret (Pierre-Raymond-Germain), garde domanial des eaux et forêts à Sengouagnet (Haute-Garonne), a été nommé à Milhas (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

M. Chance (Louis), garde domanial des eaux et forêts à Saleich (Haute-Garonne), a été nommé à Saint-Martory (Haute-Garonne), en remplacement de M. Bouzigues.

M. Bouzigues (Louis-Jacques), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Martory (Haute-Garonne), a été nommé à Cazères (Haute-Garonne) (nouvelle organisation).

Par arrêté en date du 29 août 1942, M. Rossi (Maurice), garde domanial des eaux et forêts à Santenoge (Haute-Marne), est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter de la date de la notification.

Par arrêté en date du 3 septembre 1942, M. Mestres (Jean-Dominique-Henri), garde domanial des eaux et forêts à Ambel (Isère), est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter de la date de la notification.

Par arrêté en date du 8 septembre 1942, M. Petit (Charles), brigadier des eaux et forêts à la maison forestière de Chevigny, commune de Ternant (Côte-d'Or), est mis en disponibilité, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1942.

Par arrêté en date du 29 août 1942, est acceptée, à compter de la date de la notification, la démission de M. Gastien (Pierre), garde domanial des eaux et forêts à Verdonnet (Côte-d'Or).

Par arrêté en date du 8 septembre 1942:

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Bozel (Savoie), de M. Peignon (Adolphe-Marius-Louis-Eugène), garde domanial des eaux et forêts à Lanslebourg (Savoie).

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Hargnies (Ardennes), de M. Colle (Théophile-Louis), garde domanial des eaux et forêts à la Bresse (Vosges).

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Riel-les-Eaux (Côte-d'Or), de M. Gueritey (Joseph-Jules-Léon), garde domanial des eaux et forêts à Villers-Rotin (Côte-d'Or).

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), de M. Leygome (René-Gabriel), garde domanial des eaux et forêts à Laveissière (Cantal).

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Epierre (Savoie), de M. Pinier (André-Jean), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Jean-de-Tholome (Haute-Savoie).

Est rapporté l'arrêté en date du 6 avril 1942 en ce qui concerne la promotion au grade de brigadier des eaux et forêts à Vauconcourt (Haute-Saône), de M. Olivier (Marcel-Louis-Aimé), garde domanial des eaux et forêts à Raddon (Haute-Saône).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1942: page 2979, 2e colonne, au lieu de: « Dans les bureaux de la conservation à Annecy (Haute-Savoie), M. Capelier (Paul), employé auxiliaire à l'inspection de Mende (Lozère) », lire: « Dans les bureaux de la conservation à Chambéry (Savoie), M. Capelier (Paul), etc. ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE

Décret n° 2862 du 16 septembre 1942 portant expropriation de terrains dans la commune de la Glacerie (Manche).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Considérant qu'il est nécessaire pour le département de la marine d'acquérir diverses parcelles de terrains sises dans la commune de la Glacerie (Manche);

Vu le décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article 59 dudit décret;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 complétant le décret-loi du 8 août 1935;

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la marine,

Décrétons:

Art. 1er. — Sont soumises à l'expropriation pour cause d'utilité publique les parcelles et parties de parcelles teintées en rouge sur le plan ci-joint, inscrites à la section E du cadastre de la commune de la Glacerie (Manche) et ayant les contenances suivantes:

DÉSIGNATION des parcelles.		DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES inscrits à la matrice des rôles.	SURFACES à exproprier.		
Section.	N°		Ha	A.	Ca.
E	516	M. Le François (Louis-Pierre), propriétaire à la Loge, la Glacerie			
E	517	Idem	00	16	25
E	518	Idem			
E	519	Idem	00	14	20
E	520	Idem	00	01	50
E	521	Idem	00	24	64
E	522 *p*	Mme Compere (Maurice), née Sorel (Jeanne), la Loge, à la Glacerie	00	00	59
E	526 *p*	M. Le François (Louis-Pierre)	00	09	43
		Surface totale à acquérir	00	66	61

Art. 2. — Le secrétaire d'État à la marine est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 16 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le contre-amiral,
secrétaire d'Etat à la marine,

Al AUPHAN.

TABLEAUX DE CONCOURS pour la Légion d'honneur en 1942

(Loi du 11 octobre 1941 et décret du 27 juillet 1942.)

Décorations avec traitement.

Sont inscrits aux tableaux de concours pour la Légion d'honneur:

POUR LE GRADE D'OFFICIER

Officiers de marine.

MM.

Douet (Marc-Louis-Jules), capitaine de corvette. Chevalier du 1er juillet 1931. Annuités: 50 ans 10 mois. Cité.

Le Gouic (Eugène-Louis-François), capitaine de frégate. Chevalier du 1er juillet 1931. Annuités: 49 ans 9 mois.

Bernard (Paul-Ignace-Marie-Joseph-Léon), capitaine de frégate. Chevalier du 27 juin 1929. Annuités: 49 ans 1 mois.

Pellegrin (Ferdinand-Antoine), capitaine de frégate. Chevalier du 20 janvier 1931. Annuités: 49 ans.

Lamorte (Fernand-René), capitaine de frégate. Chevalier du 9 juillet 1930. Annuités: 48 ans 11 mois.

Chatelet (Jean-François), capitaine de corvette. Chevalier du 1er juillet 1931. Annuités: 47 ans 4 mois. Cité.

Lafosse (Barthelemy-Marcel-Jules-Raymond), capitaine de frégate. Chevalier du 2e janvier 1931. Annuités: 46 ans 6 mois. Cité.

Barrière (Henri-Paul), capitaine de frégate. Chevalier du 29 décembre 1932. Annuités: 45 ans 9 mois.

Delbreil (Jacques-Antoine-Marie-Florent), capitaine de frégate. Chevalier du 24 décembre 1931. Annuités: 44 ans 7 mois. Cité.

Bosvieux (Joseph-Marcel), capitaine de frégate. Chevalier du 29 décembre 1932. Annuités: 44 ans 5 mois.

Chatellier (René-Charles-Marie), capitaine de frégate. Chevalier du 24 décembre 1931. Annuités: 44 ans 1 mois.

Vaillant (Henri-Pierre-Adolphe), capitaine de frégate. Chevalier du 29 décembre 1931 Annuités: 42 ans.

Hilly (Maurice-Félix-Ludovic), capitaine de corvette. Chevalier du 3 juillet 1933. Annuités: 41 ans 11 mois. Cité.

Du Pontavice de Vaugarny (Jean-Marie-Joseph-Luc), capitaine de frégate. Chevalier du 30 décembre 1933. Annuités: 39 ans 10 mois.

Jouanin (Georges-Marcel-Henri), capitaine de frégate. Chevalier du 30 décembre 1933. Annuités: 37 ans 7 mois. Cité.

Ingénieurs mécaniciens.

MM.

Pentier (Philippe-Joseph-Siméon), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe. Chevalier du 14 janvier 1928. Annuités: 62 ans 1 mois.

Bourrois (Jean-René), ingénieur mécanicien principal. Chevalier du 30 juin 1932. Annuités: 48 ans 2 mois.

Le Puth (Louis-Marie), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe. Chevalier du 28 juin 1934. Annuités: 41 ans.

Corps des ingénieurs des industries navales.

MM.

Gourdon (Raoul-Auguste-Joseph), ingénieur en chef de 2e classe (A. N.). Chevalier du 11 février 1930. Annuités: 48 ans 1 mois. Cité.

Hamelin (Marcel-Emile-Marie), ingénieur en chef de 2e classe (A. N.). Chevalier du 3 juillet 1933. Annuités: 37 ans 9 mois.

Corps du commissariat.

M. Prat (Georges-Maurice-Jean), commissaire en chef de 1re classe. Chevalier du 7 juillet 1933. Annuités: 39 ans 9 mois.

Corps de santé.

M. Querangal des Essarts (Jean-Augustin), médecin en chef de 2e classe. Chevalier du 1er juillet 1931. Annuités: 39 ans 11 mois.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

M. Maheo (Jean-Marie), officier en chef des équipages de la flotte. Chevalier du 8 janvier 1927. Annuités: 3 ans 1 mois.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

M. Gardé (Baptistin-Marius), ingénieur en chef des directions de travaux (A. N.). Chevalier du 14 janvier 1928. Annuités: 62 ans 8 mois.

POUR LE GRADE DE CHEVALIER

Tableau spécial de l'aéronautique.

MM.

Morel (Constant-Julien), lieutenant de vaisseau. Annuités: 32 ans 1 mois.

Jolivet de Riencourt-Masson de Longpré (Urbain-Marie-Alphonse), lieutenant de vaisseau. Annuités: 30 ans 7 mois.

Dectot (Jacques-Raoul), officier de 1re classe des équipages de la flotte. Annuités: 47 ans 10 mois.

Officiers de marine.

MM.

Le Mouroux (Jean-Mathurin), lieutenant de vaisseau. Annuités: 23 ans 6 mois. Cité.

Millé (Georges-Marie), lieutenant de vaisseau. Annuités: 23 ans 6 mois.

Hamon (Alexandre-Jean-Marie), lieutenant de vaisseau. Annuités: 23 ans 2 mois.

Beauchesne (Henri-Jean-Paul-Marie), lieutenant de vaisseau. Annuités: 23 ans. Cité.

Richard (Yves-Léonce), lieutenant de vaisseau. Annuités: 23 ans 11 mois. Cité.

Bougaran (Marcel-François-Marie), lieutenant de vaisseau. Annuités: 22 ans 7 mois.

Vautherin (Etienne-Claude), lieutenant de vaisseau. Annuités: 22 ans 2 mois.

Battestini (Félix-Achille), lieutenant de vaisseau. Annuités: 22 ans.

Huet (André-Vidal-Lucien), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans 9 mois.

Bailleux (Fernand-Jean), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans 8 mois.

Trémellat (Léon-Pierre-Antoine), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans 7 mois.

Grincourt (Pierre-Marie-Jules), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans 5 mois. Cité.

Nielly (Pierre-Marie-André-Hugues), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans 5 mois. Cité.

Yoyotte (Marie-Armand-Yves-André), lieutenant de vaisseau. Annuités: 21 ans. Cité.

Lafaille (Jacques), lieutenant de vaisseau. Annuités: 20 ans 9 mois. Cité.

Vennat (Pierre-Fernand), lieutenant de vaisseau. Annuités: 20 ans 8 mois. Cité.

Mazodier (Pierre-Alexandre-Marie-Joseph), lieutenant de vaisseau. Annuités: 20 ans. Cité

Ingénieurs mécaniciens.

MM.

Fulachier (Edouard-Adrien), ingénieur mécanicien de 1re classe. Annuités: 31 ans 1 mois. Cité.

Giraud (Paul-André), ingénieur mécanicien principal. Annuités: 22 ans 6 mois. Cité.

Le Goïc (Louis-Léon), ingénieur mécanicien de 1re classe. Annuités: 22 ans.

Wintenberger (Bernard), ingénieur mécanicien de 1re classe. Annuités: 21 ans 8 mois.

Cassoly (Francis-Pierre), ingénieur mécanicien de 1re classe. Annuités: 20 ans 8 mois.

Corps du contrôle de l'administration de la marine.

M. Harnay (Maurice-Yves-Louis), contrôleur de 2e classe. Annuités: 23 ans 9 mois.

Gendarmerie maritime.

M. Silve (Marius), capitaine. Annuités: 24 ans 7 mois.

Corps des ingénieurs des industries navales.

MM.

Desforges (Daniel), ingénieur en chef de 2e classe des I. N. (G. M.). Annuités: 24 ans 3 mois.

Barbe (Georges), ingénieur principal des I. N. (A. N.). Annuités: 22 ans 6 mois.

Bousquet (Pierre-Charles-Marie-Joseph), ingénieur en chef de 2e classe des I. N. (G. M.) Annuités: 21 ans 4 mois.

Launois (Robert-Emile), ingénieur en chef de 2e classe des I. N. (G. M.). Annuités: 21 ans 4 mois.

Pons (Marie-Paul-Alfred), ingénieur en chef de 2e classe des I. N. (G. M.). Annuités: 20 ans 1 mois.

Corps du commissariat.

MM.

Prade (Maurice-Alfred-Henri), commissaire de 1re classe. Annuités: 26 ans 8 mois. Cité.

Dumoret (André-Norbert-Michel), commissaire principal. Annuités: 20 ans 6 mois.

Corps de santé.

MM.

Lembrez (Jean-Augustin), médecin principal. Annuités: 21 ans 5 mois. Cité.

Duval (Albert-Louis), médecin principal. Annuités: 21 ans 4 mois.

Corps des professeurs d'hydrographie.

M. Pouchat (Jean-Baptiste), professeur principal. Annuités: 23 ans 11 mois.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

MM.

Postec (Eugène), officier de 1re classe fourrier. Annuités: 36 ans.

Denouel (Pierre-Charles), officier de 1re classe mécanicien. Annuités: 35 ans.

Corps des adjoints et attachés d'administration.

M. Martin (Auguste-Jean-Louis), attaché d'administration de 2e classe (intendance et santé). Annuités: 42 ans 3 mois.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

M. Le Drean (Joseph-Marie), ingénieur de 1re classe des directions de travaux (C. N.). Annuités: 43 ans 7 mois. Cité.

Corps des équipages de la flotte.

TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE

M. Lansonneur (Yves), maître principal pilote d'aviation, mle 125508-II. Services actifs: 20 ans 5 mois. Médaillé du 12 février 1931.

MM.

Fraval (Pierre-Jean-Marie), maître principal infirmier, mle 24656-III. Services actifs: 30 ans 9 mois. Médaillé du 13 avril 1930.

Druelle (Arthur), premier maître musicien, mle 33548-I. Services actifs: 29 ans 8 mois. Médaillé du 11 novembre 1929.

Danzé (Pierre-Henri), premier maître mécanicien, mle 27839-III. Services actifs: 28 ans 4 mois. Médaillé du 13 mars 1930.

Guenoden (René-Marie), maître principal de manœuvre, mle 133965-II. Services actifs: 27 ans 5 mois. Médaillé du 13 mars 1930.

Laouenan (Georges-Emile), maître principal armurier, mle 124582-II. Services actifs: 26 ans 7 mois. Médaillé du 9 juillet 1930.

Caous (Louis-François), maître principal pilote de la flotte, mle 133793-II. Services actifs: 25 ans 5 mois. Médaillé du 13 mars 1930 Cité.

Décorations sans traitement.

POUR LE GRADE D'OFFICIER

MM.

Dupont (René-Arsène), capitaine de frégate de réserve. Chevalier du 30 avril 1921. Annuités: 59 ans.

Augier (Louis-Marius), officier principal des équipages de la flotte de réserve. Chevalier du 29 décembre 1932. Annuités: 61 ans 8 mois. Cité.

POUR LE GRADE DE CHEVALIER

MM.

Sequier (Emile-Louis-Angé), lieutenant de vaisseau de réserve. Annuités: 33 ans 4 mois. Cité.

Le Talaer (Jean-François-Marie), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve. Annuités: 23 ans. Cité.

Simon (Pierre-Jean-François), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve. Annuités: 27 ans. Cité.

Lannon (Emile-Marie), officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve. Annuités: 39 ans. Cité.

Thomé (Alphonse), ingénieur de 2e classe des directions de travaux de réserve (C. N.). Annuités: 43 ans 4 mois.

TABLEAU DE CONCOURS pour la Médaille militaire en 1942

(Loi du 11 octobre 1941 et décret du 22 juillet 1942.)

Sont inscrits au tableau de concours pour la médaille militaire:

Décorations avec traitement.

Marins de tous grades des équipages de la flotte, mariniers de port, pompiers de port, guetteurs sémaphoriques, surveillants des arsenaux, gendarmes maritimes et marins indigènes.

Tableau spécial de l'aéronautique.

Raffaelli (Antoine-André), second maître mécanicien d'aéronautique volant, 47-Biz.-32-A. Services actifs: 9 ans 10 mois. Blessé. Cité.

Boscher (Louis-Marie), second maître mécanicien d'aéronautique volant, 161-B-32. Services actifs: 9 ans 9 mois.

Gros (François-Alfred), maître pilote d'aviation, 745-T-30. Services actifs: 12 ans 4 mois. Cité.

Le Guen (Pierre-Marie), second maître radiotélégraphiste volant, 3045-B-30. Services actifs: 11 ans 11 mois.

Manœuvres.

Carfantan (Auguste-Francis), maître, 4477-26-II. Services actifs: 15 ans 8 mois.

Lagadeuc (François-Jean), premier maître, 197-28-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Le Formal (Jean), maître, 1510-L-28. Services actifs: 13 ans 11 mois.

Colin (François-Marie), maître, 72-28-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Limpalaer (Auguste-Marcel), second maître, 2418-B-28. Services actifs: 14 ans 1 mois.

Le Solleu (Toussaint-Jean), second maître, 2862-B-28. Services actifs: 14 ans.

Le Corre (Jean-Marie), second maître, 2419-26-II. Services actifs: 15 ans 8 mois.

Beuzit (François), second maître, 457-B-32. Services actifs: 10 ans 5 mois.

Timoniers.

Masson (Jean-Marie), second maître, 1027-B-28. Services actifs: 14 ans 6 mois.

Brandily (Paul-Louis), premier maître, 2422-B-28. Services actifs: 14 ans 1 mois.

Corre (Albert-Jean), maître, 1024-B-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Lespagnol (Joseph), second maître, 906-B-33. Services actifs: 9 ans 4 mois. Blessé. Cité.

Schaefer (Auguste), second maître, 4257-T-29. Services actifs: 7 ans 9 mois. Bonifications pour campagnes: 3 ans.

Hydrographe.

Planque (Albert-Pierre), second maître, 233-C-29. Services actifs: 13 ans 5 mois. Cité.

Charpentier.

Le Clech (Pierre-Marie), second maître, 2192-27-III. Services actifs: 14 ans 9 mois.

Pilotes d'aviation.

Peyrot (Jules-Roger), second maître, 83-B-33. Services actifs: 9 ans 2 mois.

Godin (André-Auguste), maître, 4070-C-30. Services actifs: 11 ans 9 mois.

Prevost (Christian-Emile), maître, 53-T-31-A. Services actifs: 11 ans 5 mois.

Arrimeurs d'aéronautique.

Le Tallec (Hippolyte-Yves), maître, 46-B-29-A. Services actifs: 12 ans 9 mois.

Vergnon (Lucien-Hyacinthe), maître, 372-L-29. Services actifs: 13 ans 2 mois.

Canonniers.

Colin (Jacques-Marie), second maître, 2049-27-II. Services actifs: 15 ans 3 mois. Cité.

Abarnou (Joseph-Marie), second maître, 1446-B-28. Services actifs: 14 ans 3 mois.

Coat (Jean-Marie), premier maître, 2371-B-28. Services actifs: 14 ans 2 mois.

Trempont (Henri-Louis), maître, 742-C-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Minoc (Emile), second maître, 3553-B-28. Services actifs: 13 ans 11 mois.

Le Duff (Gabriel-Marie), second maître, 2869-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois. Cité.

Person (Jean-Louis), second maître, 884-B-28. Services actifs: 14 ans 6 mois.

Le Gallo (Mathurin-Marie), maître, 55-L-29. Services actifs: 13 ans 6 mois. Cité.

Rauber (Louis), premier maître, 667-C-28. Services actifs: 11 ans 6 mois.

Mear (Guillaume), quartier-maître, 2122-B-34. Services actifs: 8 ans. Blessé. Cité.

Maurice (Roger-Emmanuel), maître, 1165-R-28. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Le Pourhiet (Auguste-Marie), second maître, 840-B-28. Services actifs: 14 ans 6 mois. Cité.

Bernard (Marc-Pierre-Marie), premier maître, 270-6-III. Services actifs: 13 ans 5 mois. Cité.

Boishardy (Jean-Marie), maître, 662-27-2. Services actifs: 14 ans 2 mois. Cité.

Schweitzer (Paul), second maître, 516-C-28. Services actifs: 14 ans 6 mois.

Canonnier de défense des côtes.

Donnart (Yves-Marie), maître, 123-559-2. Services actifs: 16 ans.

Opticiens télémétristes.

Borges (Louis-Marie), maître, 3024-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Cariou (Clet-Marie), second maître, 772-27-II. Services actifs: 15 ans 5 mois.

Orcil (Jacques), second maître, 4431-B-28. Services actifs: 13 ans 9 mois.

Armuriers.

Duval (Louis-Marius), maître, 3342-26-V. Services actifs: 15 ans 9 mois.

Bautrand (Raymond-Lucien), second maître, 16-Biz.-28. Services actifs: 13 ans 10 mois.

Sivillon (Pierre), second maître, 4821-B-29. Services actifs: 13 ans. Blessé. Cité.

Fusiliers.

Elliot (Yves-Marie), maître, 421-27-III. Services actifs: 15 ans 4 mois. Cité.

Allain (André-Jean), second maître, 1610-L-28. Services actifs: 13 ans 7 mois.

Meunier (Pierre-Marie), premier maître, 2742-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Rousseau (Henri-Marie), second maître, 4618-27-I. Services actifs: 14 ans 9 mois. Cité.

Weinling (Albert-Auguste), second maître, 5378-C-28. Services actifs: 13 ans 8 mois.

Juhel (Marcel-Jean), maître, 2688-B-29. Services actifs: 13 ans. Cité.

Gallic (François), quartier-maître, 676-B-34. Services actifs: 7 ans 1 mois. Bonifications pour campagne: 2 ans 8 mois. Blessé. Cité.

Torpilleurs.

Faegel (Joseph), second maître, 4140-27-I. Services actifs: 14 ans 10 mois. Cité

Auffray (Yves-Marie), maître, 691-25-2. Services actifs: 17 ans 4 mois.

Gicquel (Mathurin-Marie), maître, 12-26-III. Services actifs: 16 ans 10 mois.

Venandet (Georges), second maître, 3978-C-28. Services actifs: 14 ans 1 mois.

Electriciens.

Marzin (Léon), second maître, 166-27-II. Services actifs: 15 ans 10 mois.

Charpentreau (Louis-Marie), second maître, 43-28-V. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Daniel (Louis-Marc), second maître, 7-26-III. Services actifs: 16 ans 10 mois.

Le Bris (Raymond-Pierre), maître, 3788-B-29 Services actifs: 12 ans 9 mois.

Troadec (Jean-François), maître, 2707-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Bernicot (Jean-Michel), second maître, 1287-B-28. Services actifs: 14 ans 4 mois.

Guezennec (Guillaume), maître, 996-27-II. Services actifs: 15 ans 2 mois.

Bourhis (Jean), quartier-maître, 516-B-35. Services actifs: 7 ans 5 mois. Bonifications pour campagnes: 3 ans 6 mois. Blessé. Cité.

Radiotélégraphistes.

Chapelain (Pierre-Marie), second maître, 4445-27-II. Services actifs: 14 ans 8 mois. Cité.

Dufour (Pierre - Auguste), maître, 1054-26-I. Services actifs: 15 ans 11 mois.

Gourves (Henri-Joseph), second maître, 75-27-3. Services actifs: 15 ans 6 mois.

Deymonaz (Jéhan-Ambroise), maître, 2159-T-28. Services actifs: 14 ans.

Le Meur (François - Marie), second maître, 1157-B-28. Services actifs: 14 ans 6 mois.

Brabant (Auguste-Joseph), maître, 2913-C-28. Services actifs: 14 ans 4 mois.

Radiotélégraphistes volants.

Soulard (Marcel - François), second maître, 1117-R-33. Services actifs: 9 ans 4 mois. Cité.

Pennec (Paul), maître, 2582-B-30. Services actifs: 11 ans 11 mois.

Personnel des transmissions de défense des côtes.

Moser (Pierre-Achille), second maître, 920-T-28. Services actifs: 14 ans 4 mois.

Mécaniciens.

Juge (Pierre-Auguste), second maître, 304-26-3. Services actifs: 16 ans 3 mois.

Guillou (Louis-Marie), second maître, 274-25-II. Services actifs: 17 ans 10 mois. Cité.

Wimel (Jean), second maître, 506-B-29. Services actifs: 13 ans 5 mois. Blessé. Cité

Beze (Gabriel-Maurice), second maître, 129-186-2. Services actifs: 17 ans 1 mois

Danard (René-Louis), maître, 2018-25-II. Services actifs: 17 ans 4 mois. Cité.

Fichou (Jean-Alphonse), second maître, 254-26-II. Services actifs: 16 ans 10 mois. Cité.

Caule (Gabriel-Paul), maître, 249-27-V. Services actifs: 15 ans 10 mois. Cité.

Bihan (Maurice-Auguste), second maître, 249-L-29. Services actifs: 13 ans 4 mois. Cité.

Duplenne (Roger-Pierre), second maître, 1739-27-II. Services actifs: 15 ans 4 mois. Cité.

Le Goff (Joseph-Marie), maître, 3066-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois. Cité.

Ansquer (Jean-Pierre), second maître, 2724-26-II. Services actifs: 16 ans 4 mois. Cité.

Morvant (François-Jean), second maître, 2614-27-II. Services actifs: 14 ans 11 mois Cité.

Mahe (René-Jean), second maître, 385-27-II. Services actifs: 15 ans 10 mois. Cité.

Evrard (Joseph-Constant), maître, 1652-C-28. Services actifs: 14 ans 2 mois.

Arbogast (Louis), maître, 472-T-28. Services actifs: 14 ans 7 mois.

Cevaer (Jean-Gabriel), second maître, 127-27-II. Services actifs: 15 ans 10 mois. Cité.

Saintpierre (Adolphe-Louis), maître, 744-27-I. Services actifs: 15 ans 2 mois. Cité.

Mevel (Louis-René), second maître, 485-27-II. Services actifs: 15 ans 10 mois. Cité.

Cron (Fernand-Charles), second maître, 2253-26-I. Services actifs: 16 ans 4 mois. Cité.

Salaun (Léon-Marie), second maître, 1244-27-III. Services actifs: 15 ans 3 mois. Cité.

Dermy (Roger-Adolphe), premier maître, 7937-27-I. Services actifs: 14 ans 10 mois.

André (Hervé), second maître, 439-27-II. Services actifs: 15 ans 10 mois.

Kerhornou (Jean), maître, 524-B-28. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Le Maguer (Henri-Corentin), maître, 3712-B-28. Services actifs: 13 ans 10 mois.

Riez (Jean-Marie), second maître, 2784-B-28. Services actifs, 14 ans 4 mois.

Mécaniciens d'aéronautique.

Proust (René), maître, 22712-4. Services actifs: 16 ans 9 mois.

Leyour (Alexis), second maître, 109-B-31-A. Services actifs: 11 ans 3 mois.

Turluer (Guillaume), second maître, 4770-B-30. Services actifs: 11 ans 11 mois. Cité.

Mécaniciens de défense des côtes.

Uhlois (Jean-Joseph), second maître, 1129-26-III. Services actifs: 15 ans 10 mois.

Allain (Jean), second maître, 2085-B-28. Services actifs: 14 ans 1 mois.

Chauffeurs.

Paillard (Yves-Marie), second maître, 4266-27-II. Services actifs: 14 ans 9 mois. Blessé.

Buzare (Joseph-Jean), second maître, 1165-B-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Gapp (Louis-Emile), second maître, 2921-27-I. Services actifs: 15 ans. Cité.

Le Goff (Jules), second maître, 1687-25-II. Services actifs: 14 ans 3 mois. Cité.

Mingant (Joseph-Goulven), second maître, 2212-B-28. Services actifs: 14 ans 2 mois. Cité.

Stiegler (Ignace), second maître, 8005-27-I. Services actifs: 14 ans 7 mois. Cité.

Le Vey (Marcel-François), second maître, 2167-27-II. Services actifs: 15 ans 2 mois. Cité.

Orlianges (Antoine), second maître, 611-27-IV. Services actifs: 15 ans 3 mois. Cité.

Tanguy (Yves), quartier-maître, 612-24-II. Services actifs: 12 ans 2 mois. Cité.

Fourriers.

Perhirin (Emile-Yvon), second maître, 2866-27-II. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Cajean (Théophile-André), maître, 1299-B-28. Services actifs: 14 ans 4 mois.

Tanguy (Jean), maître, 1506-B-28. Services actifs: 14 ans 2 mois.

Quilvin (Louis), maître, 1488-B-28. Services actifs: 14 ans 3 mois.

Dufour (Joseph-Bertrand), maître, 262-R-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Larivain (Jean), maître, 681-B-29. Services actifs: 13 ans 5 mois.

Secrétaires.

Floquet (Henri-Pierre), second maître, 6191-27-I. Services actifs: 13 ans 4 mois.

Le Merlus (Aubin-Marie), second maître, 378-L-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Vincent (Emmanuel-Frédéric), second maître, 158-B-29. Services actifs: 13 ans 7 mois.

Credou (Marcel), second maître, 927-B-32. Services actifs: 10 ans 4 mois. Blessé. Cité.

Commis aux vivres.

Sellin (Hervé-François), premier maître, 2251-27-II. Services actifs: 15 ans 1 mois.

Pouliquen (Charles), maître, 1148-B-28. Services actifs: 14 ans 5 mois.

Cuisinier.

Jego (Théophile-Eugène), second maître, 1408-L-28. Services actifs: 13 ans 9 mois.

Maître d'hôtel.

Voiturier (Fernand-Louis), quartier-maître, 719-27-I. Services actifs: 15 ans 2 mois.

Cordonnier.

Hamon (Charles-Sulpice), second maître, 1677-L-28. Services actifs: 13 ans 10 mois.

Musicien.

Hugel (Willy-François), quartier-maître, 4315-27-I. Services actifs: 14 ans 10 mois.

Clairon.

Malandin (Robert-Eugène), second maître, 2810-C-28. Services actifs: 14 ans 3 mois.

Indigène.

Nguyen van Thanh, second maître sans spécialité, 1836-S. Services actifs: 20 ans 5 mois. Cité.

Infirmiers.

Kerdraon (Louis), quartier-maître, 1110-27-II. Services actifs: 15 ans 4 mois.

Lesconnec (Auguste), second maître, 2383-27-II. Services actifs: 14 ans 11 mois.

Hudebine (Robert-Lucien), second maître, 1161-26-III. Services actifs: 15 ans 10 mois.

Mariniers de port.

Arzur (Louis), marinier chef, 861-25-II. Services actifs: 16 ans 9 mois.

Deleau (Henri-Louis), marinier chef, 128-551-II. Services actifs: 18 ans 11 mois.

Mazeas (Henri), marinier chef, L-27-1919-II. Services actifs: 19 ans 11 mois.

Rio (Alexandre), marinier chef, 43 877-III. Services actifs: 14 ans 8 mois.

Meiffret (Auguste), marinier principal de 3e classe, L-76-25-V. Services actifs: 16 ans 2 mois.

Espanet (Emile-Marius), marinier chef, 98-475-V. Services actifs: 19 ans.

Calendini (Pierre), marinier principal de 2e classe, L-7-1921-V. Services actifs: 17 ans 1 mois.

Bonnefoy (Léon), marinier de 1re classe, 63-222-V. Services actifs: 13 ans 9 mois.

Lamotte (Eugène-Bernard), marinier principal de 3e classe, 129-867-II. Services actifs: 18 ans.

Poupon (Henri), marinier chef, 79-830-V. Services actifs: 18 ans 6 mois.

Surveillants des arsenaux.

François (Armand-André), surveillant de 2e classe, 75-324-I. Services actifs: 17 ans 2 mois.

Guetteurs sémaphoriques.

Lucas (Louis), guetteur chef de 1re classe, L-721-27-II. Services actifs: 17 ans 3 mois.

Pompiers de port.

Segalen (Jean-Marie), pompier principal de 3e classe, 1539-B-28. Services actifs: 15 ans 8 mois.

Plouzane (François-Eugène), pompier principal de 3e classe, 1221-B-28. Services actifs: 15 ans 11 mois. Cité.

Gendarmes maritimes.

Collin (Claude-Vital), gendarme maritime léger, 2985-C-29. Services actifs: 12 ans 10 mois.

Meudec (Olivier-Marie), maître gendarme léger, 1302-B-29. Services actifs: 13 ans 4 mois. Cité.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA GUERRE

Décret n° 2820 du 12 septembre 1942 relatif à l'annulation d'une nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur à titre posthume.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu le décret du 1er octobre 1918;
Vu le décret du 8 juin 1942;
Sur le rapport du général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre;
Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur entendu,

Décrétons:

Art. 1er. — Est annulé le décret du 8 juin 1942 (*Journal officiel* du 16 juin 1942) en ce qui concerne la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume du chef de bataillon Morel (Georges-Eugène), du 52e bataillon de mitrailleurs motorisés.

Art. 2. — Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre, et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 12 septembre 1942.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le général de corps d'armée, secrétaire d'Etat à la guerre,
Gl BRIDOUX.

Vu pour exécution:
Le grand chancelier de la Légion d'honneur,
Gl BRÉCARD.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Citations à l'ordre de l'armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme.

Sont cités à l'ordre de l'armée aérienne les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

LORIETTE (Marceau), sergent, forces aériennes de l'Afrique orientale française: excellent radiomitrailleur qui a donné la mesure de ses qualités au cours des opérations de Diego-Suarez. Le 6 mai 1942, pris à partie par la chasse adverse, s'est défendu avec un cran magnifique et a probablement abattu un appareil. A quitté, en parachute, sur l'ordre de son commandant d'avion, son appareil en flammes et a trouvé une mort glorieuse au cours de cette action.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de l'armée aérienne, accordée par ordre « C », n° 84, du 25 juin 1942.)

ARGUEYROLLES (Joseph-Marie-Henri), adjudant, groupe de chasse 1/2: sous-officier pilote d'une très grande valeur morale, a trouvé une mort glorieuse, le 17 mai 1940, au cours d'un engagement avec des forces ennemies supérieures en nombre, en exécutant une mission de couverture sur le secteur Laon-Tergnier.

LEBEAUPIN (Henri), sergent, groupe de bombardement 1/12: sous-officier radionavigant plein d'allant, toujours volontaire pour des missions difficiles. A été abattu, le 14 mai 1940, au cours d'attaques de colonnes motorisées ennemies. A été fait prisonnier.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de l'armée aérienne accordée par ordre « C », n° 73, du 24 avril 1941.)

MASCLAUD (Aimé-Louis), sous-lieutenant, groupe de bombardement 2/12: officier pilote de très grande classe. Nouvellement arrivé au groupe, a tout de suite fait preuve d'un courage et d'un allant exceptionnels. Conduisant sa section à l'assaut, a, chaque fois, poussé à fond ses attaques contre les engins blindés ennemis qui criblaient son avion de projectiles. Atteint par la D. C. A. a trouvé la mort, le 17 mai 1940, au cours d'une de ces attaques.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre général n° 14 du 6 juin 1940 du général commandant la 1re division aérienne).

MICHELET (André), adjudant-chef, groupe de bombardement 2/12: sous-officier d'élite servant d'exemple à tous les jeunes de son unité. Commandant d'avion hors de pair. A brillamment participé à plusieurs attaques à basse altitude contre des objectifs ennemis très fortement défendus. A trouvé une mort glorieuse, avec son équipage, le 20 mai 1940, au cours d'une opération de bombardement sur des colonnes blindées adverses.

ROQUES (Gilbert-Lucien), sergent-chef, groupe de bombardement 2/12: sous-officier plein d'allant. Radio-navigant d'élite. A brillamment participé à plusieurs attaques à basse altitude contre des objectifs ennemis très fortement défendus, prenant à partie les rassemblements adverses avec ses armes de bord. A trouvé une mort glorieuse, avec son équipage, le 20 mai 1940, au cours d'une opération de bombardement sur des colonnes blindées en cours de progression.

BEAU (Marcel), lieutenant, entrepôt de l'armée de l'air 301: pilote ardent, d'un allant magnifique, d'une conscience professionnelle au-dessus de tout éloge, animé du plus grand esprit de sacrifice. N'a pas hésité, le 12 mai 1940, à livrer combat à trois bombardiers ennemis, et, malgré sa volonté de vaincre, a succombé sous le nombre.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de la 2e région aérienne accordée le 7 juin 1940.)

(Ordre « C » n° 85 du 21 septembre 1942.)

Office national météorologique.

Par arrêté en date du 21 septembre 1942, M. Viaut (André), chef de section technique de 1re classe, est nommé sous-directeur de 2e classe à dater du 16 septembre 1942.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Administrateurs provisoires.

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,

Vu la loi du 10 septembre 1940 prévoyant la nomination d'administrateurs provisoires des entreprises privées de leurs dirigeants;
Vu le décret du 16 janvier 1941;
Vu les arrêtés des 26 février 1941, 27 mars 1941, 3 avril, 7 avril, 17 avril, 19 avril 1941, 9 mai, 13 mai, 23 mai 1941, 26 janvier, 29 janvier 1942, 2 mars, 7 mars 1942, 4 avril, 15 avril, 23 avril 1942, 4 mai, 8 mai et 28 mai 1942,

Arrête:

Article unique. — Les missions confiées aux administrateurs provisoires dont les noms suivent, pour les entreprises ci-dessous indiquées, prennent fin à dater du présent arrêté:

M. Antoine, 1, rue du Docteur-Jacquemaire-Clemenceau, Paris, pour les entreprises:

Hilman, 4, avenue du Général-Balfourier, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772);

Tomianka, 26, rue de Rivoli, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1942, arrêté du 15 avril 1942, p. 1573).

M. Bedouelle, 22, place des Vosges, Paris, pour l'entreprise: Société des ateliers de constructions électriques, 87, rue de Flandre, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1941, arrêté du 17 avril 1941, p. 1748).

M. Berger, 6, rue de la Perle, Paris, pour l'entreprise Leibovici, 21, rue Laghouat, Paris (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1627).

M. Bernier, 6, rue Cadet, Paris, pour l'entreprise Dorel, 24, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (*Journal officiel* du 15 avril 1941, arrêté du 3 avril 1941, p. 1627).

M. Berthelot, 57, rue Saint-Louis-en-l'Isle, Paris, pour l'entreprise société Lincoln, 56, rue du Château-d'Eau, Paris (*Journal officiel* du 18 mai 1941 et du 4 juin 1941, arrêtés du 13 mai 1941 et du 23 mai 1941, p. 2103 et 2324).

M. Bureau, 14, boulevard de l'Hôpital, Paris, pour l'entreprise Battner, 1, rue Saint-Joseph, Paris (*Journal officiel* du 12 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1757).

M. Chiny, 3, rue du Docteur-Goujon, Paris, pour l'entreprise Garancher et Sellmann, 3, rue de la Roquette, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772)

M. Cologne, 44, rue Pigalle, Paris, pour l'entreprise Voss et Mehaut, 21, rue de Cléry, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 8 mai 1942, p. 1774).

Mlle Corbette, 10, rue Royale, Paris, pour les entreprises:

Ajikowitz, 165, rue de Rennes, Paris (*Journal officiel* du 17 mai 1941, arrêté du 9 mai 1941, p. 2092):

Ajikowitz, 89, avenue de Clichy, Paris (*Journal officiel* du 17 mai 1941, arrêté du 9 mai 1941, p. 2092).

M. Cosladau, 13, rue Treilhard, Paris, pour l'entreprise Setbon, 48, rue du Caire, et 2, place du Caire, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Delvallée, 11, rue Martin-Garat, Paris, pour l'entreprise Ezratti, 36, rue Poissonnière, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1942, arrêté du 15 avril 1942, p. 1573).

M. Desmier, 10, rue Danton, Paris, pour l'entreprise Jonas, 71, boulevard de Sébastopol, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673)

M. Durac, 358, rue des Pyrénées, Paris, pour l'entreprise Riss, 113, avenue P.-Champaubert, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Fabre, 91, avenue Kléber, Paris, pour les entreprises:

Starer, 15, rue Manin, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673);

Lew, 56, rue Compans, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Froger, 18, boulevard de Magenta, Paris, pour les entreprises:

Ostrovsky, 42, rue des Petites-Ecuries, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772);

Wormser, 16, boulevard Saint-Denis, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Garnier, 130, avenue de Versailles, Paris, pour l'entreprise Etablissements textiles, 76, rue de Maubeuge, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1942, arrêté du 15 avril 1942, p. 1573).

M. Gilbert, 12, rue du Helder, Paris, pour l'entreprise Lévy (Alvarès), La Boîte à musique, 113, boulevard Raspail, Paris (*Journal officiel* du 6 mars 1941, arrêté du 26 février 1941, p. 1036).

M. Gonin, 15, rue du Colonel-Bonnet, Paris, pour l'entreprise Blum frères, 14, rue du 4-Septembre, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1942, arrêté du 15 avril 1942, p. 1573).

M. Gouraud, 13, rue du Temple, Paris, pour l'entreprise Weiskopfe, 13, rue de Bellefond, Paris (*Journal officiel* du 12 mars 1942, arrêté du 7 mars 1942, p. 1006).

M. Lavielle, 60, avenue Jean-Jaurès, Paris, pour les entreprises:

Brand, 15, rue de Nantes, Paris (*Journal officiel* du 16 avril 1942, arrêté du 4 avril 1942, p. 1439).

Gruman, 36, rue des Ormeaux et 8, passage Magrot-Delaunay, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Le Bacon (René), 16, boulevard Soult, Paris, pour l'entreprise Grossmann, 51, boulevard Auguste-Blanqui, Paris (*Journal officiel* du 11 février 1942, arrêté du 29 janvier 1942, p. 612).

M. Ludot, 37, avenue de Saint-Germain, Bois-Colombes, pour l'entreprise Goldenberg, 18, rue Debelleyme, Paris (*Journal officiel* du 10 mars 1942, arrêté du 2 mars 1942, p. 981).

M. Masson, 3, place Saint-Michel, Paris, pour l'entreprise Claudy, 124, avenue de Rosny, le Perreux (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Molard, 368, rue Saint-Honoré, Paris, pour les entreprises:

Régis, 48, rue Cambon, Paris (*Journal officiel* du 27 avril 1941, arrêté du 19 avril 1941, p. 1802);

Hergie, 28, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (*Journal officiel* du 27 avril 1941, arrêté du 19 avril 1941, p. 1802).

M. Ouvré, 80, avenue de Ceinture, Soisy-sous-Montmorency, pour l'entreprise Grimberg, 5, rue du Trésor, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

M. Padberg, 60, rue Bonaparte, Paris, pour l'entreprise Zoltobroda, 31, avenue des Champs-Elysées, le Perreux (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

M. Paret, 97, boulevard Poniatowski, Paris, pour les entreprises:

Pietrowsky, 1, rue Vieille-du-Temple, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

Mickner, 37, rue de Turenne, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

M. Percheron (Charles), 21, avenue Claude-Vellefaux, Paris, pour l'entreprise Les Bons films (Ciné Radio-Cité), 6, boulevard des Capucines, Paris (*Journal officiel* du 4 avril 1941, arrêté du 27 mars 1941, p. 1455).

M. Prévot-Darville, 4, rue des Apennins, Paris, pour l'entreprise Probstein, 4, rue des Ecouffes, Paris (*Journal officiel* du 2 mai 1942, arrêté du 23 avril 1942, p. 1673).

M. Pujol, 81, rue Lemercier, Paris, pour l'entreprise Neswizski, 10, rue Lécluse, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

M. Quantin, 262 *bis*, rue des Pyrénées, Paris, pour l'entreprise Beressi, 11, rue Poissonnière, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1772).

M. Renaud, 7, avenue Emile-Deschanel, Paris, pour l'entreprise Bloch, 9, rue de Passy, Paris (*Journal officiel* du 4 juin 1941, arrêté du 23 mai 1941, p. 2323).

M. Révillon, 25, rue de Villejust, Paris, pour l'entreprise Noth, 11, rue Lafayette, Paris (*Journal officiel* du 24 avril 1942, arrêté du 15 avril 1942, p. 1574).

M. Ribes, 18, rue de la Rochefoucauld, Paris, pour l'entreprise Blumenthal, 15, rue Richer, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773).

M. Rosier, 3, square Servan, Paris, pour l'entreprise Karpoff, 11, rue Bouchardon, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773).

M. Roux, 19, rue de la Félicité, Paris, pour les entreprises:

Steinberg, 16, rue Carle-Hébert, Courbevoie (*Journal officiel* du 30 janvier 1942, arrêté du 26 janvier 1942, p. 429);

Coifman, 24, rue Bonnet et 3, avenue Anatole-France, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773);

Cymermann, 92, rue de Strasbourg, Courbevoie (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773).

M. Simonnet, 17, rue Paul-Féval, Paris, pour l'entreprise Resa, 105, rue des Morillons, Paris (*Journal officiel* du 14 avril 1941, arrêté du 7 avril 1941, p. 1614).

M. Steiner, 113, boulevard Saint-Michel, Paris, pour l'entreprise Paris-Londres Textiles, 10, rue du 4-Septembre, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773).

M. Tourne, 14, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris, pour l'entreprise Blanc, 113, rue Lafayette, Paris (*Journal officiel* du 7 juin 1942, arrêté du 28 mai 1942, p. 1992).

M. Trouvé, 40, rue Franklin, Paris, pour l'entreprise Zakovitch, 11, rue des Cloys, Paris (*Journal officiel* du 14 mai 1942, arrêté du 4 mai 1942, p. 1773).

M. Vanson, 17, rue Chevert, Paris, pour l'entreprise Kleyman, 16, rue Drouot, Paris (*Journal officiel* du 30 janvier 1942, arrêté du 26 janvier 1942, p. 429).

Fait à Paris, le 23 septembre 1942.

JEAN BICHELONNE.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU TRAVAIL

Décret n° 2774 du 9 septembre 1942 portant autorisation d'acceptation de legs par une société de secours mutuels.

Par décret en date du 9 septembre 1942, la société de secours mutuels libre dite Mutuelle diocésaine Rhône et Loire, n° 468, à Lyon, a été autorisée à accepter le legs qui lui a été consenti par Mme Thevenet, veuve Pepe.

Ventilation des cotisations d'assurances sociales pour le risque vieillesse.

Le secrétaire d'Etat au travail et le ministre secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret-loi du 28 octobre 1935, modifié par le décret-loi du 14 juin 1938, relatif au régime des assurances sociales applicable aux assurés du commerce et de l'industrie, notamment l'article 2 (§ 7);

Vu l'arrêté du 3 février 1941 fixant la ventilation des cotisations versées en 1941;

Vu la loi du 14 mars 1941 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés, notamment les articles 9 et 17;

Vu l'arrêté du 9 avril 1941 relatif au payement des allocations et rentes allouées aux vieux travailleurs salariés, notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 17 août 1942 fixant le mode de transfert à la caisse des dépôts et consignations du produit des cotisations d'assurances sociales,

Arrêtent:

Art. 1er. — La fraction de la double contribution prévue à l'article 2 (§ 2) du décret-loi du 28 octobre 1935 susvisé, affectée à la couverture du risque vieillesse, est fixée pour l'année 1942 à la moitié de cette contribution.

Art. 2. — Au fur et à mesure que la caisse des dépôts et consignations est créditée par l'administration des postes du montant des cotisations versées au compte courant postal ouvert dans la circonscription de chaque service régional des assurances sociales sous le titre « Compte régional des cotisations d'assurances sociales », elle transfère la moitié desdites sommes au compte de la caisse générale de garantie (fonds de majoration).

Art. 3. — Le directeur général des assurances sociales et de la mutualité et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 septembre 1942.

Pour le secrétaire d'Etat au travail et par délégation:

Le conseiller référendaire à la cour des comptes, directeur des assurances sociales et de la mutualité,

H. DEVILLEZ.

Pour le ministre secrétaire d'Etat aux finances:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

Sociétés de secours mutuels.

Par arrêtés du secrétaire d'Etat au travail en date du 22 septembre 1942, ont été enregistrés et approuvés les statuts des sociétés de secours mutuels ci-après:

ARDÈCHE

Le Vivarais mutualiste, à Privas, n° 360.

GARONNE (HAUTE-)

Comité d'entr'aide sociale professionnelle familiale des employés des drogueries pharmaceutiques et des maisons de santé de la région du Midi, à Toulouse, n° 604.

LOIRE

Société corporative d'entr'aide sociale de la société des tissages A. Brechard, à Roanne, n° 824.

Société mutualiste corporative d'entr'aide sociale des établissements Chavanet et des ateliers foréziens de constructions mécaniques, à Saint-Etienne, n° 825.

SAVOIE (HAUTE-)

Mutualité maternelle de Scionzier, à Scionzier. n° 278.

Conventions collectives de travail.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 août 1942: page 2747, 1re colonne, 60e et 61e ligne, au lieu de. « les paragraphes 1°, 2° et 3° de l'accord du 15 septembre 1937 », lire: « les paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° de l'accord du 15 septembre 1937 ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COMMUNICATIONS

Services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 25 septembre 1942:

1° M. Parésy, ingénieur en chef chargé de la direction des services téléphoniques de Paris, a été nommé ingénieur en chef régional, directeur des services télégraphiques et téléphoniques de Paris;

2° M. Tucoulat, ingénieur en chef chargé de la direction du service technique de la région de Paris (*extra muros*), a été nommé ingénieur en chef régional, directeur des services télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (*extra muros*);

3° M. Fontaine, ingénieur en chef à l'administration centrale, a été nommé ingénieur en chef, directeur du matériel de transport.

Par arrêté du 17 septembre 1942, MM. Salomon Mailley, Perrier, Julien, Chambolle, ingénieurs en chef à la direction des services téléphoniques de Paris, ont été nommés, en la même qualité, à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Paris.

Par arrêté du 25 septembre 1942, ont été réintégrés dans leur ancien emploi:

De rédacteur des services extérieurs, M. Deleuze, contrôleur à Mâcon.

D'agent des installations intérieures, M. Sereno.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ

Autorisation de préparation et de mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934.

Le secrétaire d'Etat à la santé,

Vu la loi du 14 juin 1934 relative à la préparation, à la vente et à la distribution des sérums thérapeutiques et autres produits analogues;

Vu le décret du 26 août 1936 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée et les arrêtés des 4 et 5 février 1937, 17 avril et 2 décembre 1937;

Vu la loi du 15 octobre 1940 supprimant la commission des sérums et fixant les attributions du comité consultatif d'hygiène de France;

Vu l'avis du comité consultatif d'hygiène de France;

Vu l'avis de l'académie de médecine;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrête:

Art. 1er. — La préparation et la mise en vente de produits visés par la loi du 14 juin 1934 sont autorisées dans les établissements désignés ci-après et dans les conditions suivantes.

I

M. le directeur de l'institut Pasteur, 26, rue du Docteur-Roux, à Paris: un vaccin antiméningococcique préparé par M. le docteur Sergent, directeur de l'institut Pasteur d'Algérie, à Alger, et contenant 1 milliard de germes par centimètre cube.

II

M. le professeur Paul Courmont, directeur de l'institut bactériologique de Lyon, 77, rue Pasteur, à Lyon: un vaccin antipneumococcique renfermant 4 milliards de pneumocoques I, II, III et IV par centimètre cube.

Art. 2. — Les présentes autorisations ne sont accordées que sous réserve, conformément à la loi, du remboursement ultérieur, s'il y a lieu, des frais d'enquête du comité consultatif d'hygiène de France.

Art. 3. — Les produits autorisés ci-dessus doivent être répartis, pour la vente, dans des récipients en verre scellés à la lampe ou bouchés de manière à mettre leur contenu à l'abri des contaminations microbiennes.

Art. 4. — Sans préjudice des réserves particulières formulées ci-dessus, les enveloppes extérieures des récipients contenant les produits autorisés sont obligatoirement revêtues d'une étiquette sur laquelle devront figurer exclusivement les mentions suivantes:

a) Le nom et l'adresse du fabricant, conformément aux indications qui figurent au présent arrêté;

b) La mention d'autorisation de débit libellée sans autre indication sous la forme suivante:

« Arrêté n° 118 du 17 septembre 1942 »;

c) Le nom scientifique du produit tel qu'il figure au présent arrêté, imprimé au-dessus ou au-dessous de la dénomination commerciale, si elle existe, et en caractères au moins aussi apparents;

d) La composition exacte du produit et le titrage en éléments utiles;

e) L'indication, s'il y a lieu, de l'addition de substances antiseptiques servant à la conservation, avec leur nature et leur proportion centésimale;

f) Le mode d'administration du produit;

g) La date limite d'utilisation;

h) Le numéro d'ordre prévu à l'article 5 du décret du 26 août 1936.

Les récipients contenant les produits autorisés devront obligatoirement porter l'indication du nom et de l'adresse du fabricant, du nom, du titrage et du numéro d'ordre du produit; les autres mentions portées sur les enveloppes extérieures sont facultatives pour l'étiquetage des récipients.

Art. 5. — La mention visée au paragraphe *b* de l'article précédent exceptée, toute forme de publicité relative à l'autorisation est interdite sur les étiquettes, prospectus, annonces, en-têtes de lettres, factures, notices, etc

Art. 6 — Les produits visés ci-dessus peuvent être débités à titre gratuit ou onéreux. Ils sont soumis à l'inspection prescrite par la loi. L'autorisation dont ils sont l'objet est temporaire et révocable Elle est donnée pour une durée de cinq années.

Faute par les intéressés d'introduire une demande régulière de renouvellement dans les trois premiers mois de la dernière année, l'autorisation dont ils bénéficient cessera de plein droit cinq ans après la date du présent arrêté.

Art. 7. — Le secrétaire d'Etat à la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 septembre 1942.

Par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de la santé,

AUBLANT.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'agriculture et du ravitaillement

Avis aux importateurs de fruits secs, séchés, tapés ou en pâtes, en provenance d'Afrique du Nord.

Les commerçants et collectivités qui sont intéressés à l'importation de fruits secs, séchés, tapés ou en pâtes, au cours de la campagne 1942-1943, sont avisés qu'une convention d'achat global est intervenue, avec l'accord du ministère de l'agriculture et du ravitaillement, entre le groupement d'importation et d'exportation des fruits et légumes et les comités de contrôle de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc fixant les conditions d'importation de ces produits dans la métropole.

L'importation et la prise en charge de ces produits seront exclusivement confiées au groupement d'importation et d'exportation des fruits et légumes qui procédera à leur rétrocession aux différentes parties prenantes en accord avec le comité central de ravitaillement en fruits et légumes, suivant les instructions du ministère de l'agriculture et du ravitaillement et aux prix et conditions homologués par le service des prix.

En conséquence, les marchandises de même nature et de même origine qui seraient importées par divers seront, à partir du 1er octobre 1942, prises en charge par le groupement d'importation et d'exportation des fruits et légumes au port de débarquement.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacances de chaires et de vacances d'emplois dans l'enseignement supérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 septembre 1942: page 3192, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « maîtrise de conférences de botanique », lire: « maîtrise de conférences de biologie végétale (P. C. B.), dernier titulaire M. Plantefol ».

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels: R. Bayon-Targe.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS ET DANS SES SUCCURSALES

Comptes chèques postaux 1.014.00, Paris. — 264.71, Limoges.

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Compagnie Centrale d'Energie Electrique

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 99.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE MONCEY, PARIS

R. C.: Seine 63952.

Liste des 517 obligations 5 0/0, série nos 1 à 20000, sorties au 62e tirage effectué le 1er septembre 1942.

30	57	101	139	141	153	232
321	404	461	468	499	526	576
689	720	741	754	774	778	823
853	863	892	895	902	909	910
925	930	995	1.044	1.090	1.164	1.225
1.319	1.439	1.519	1.569	1.577	1.614	1.630
1.638	1.660	1.687	1.710	1.744	1.772	1.904
1.906	1.926	1.944	2.053	2.075	2.097	2.123
2.142	2.206	2.215	2.279	2.309	2.408	2.449
2.483	2.487	2.507	2.515	2.524	2.525	2.536
2.546	2.570	2.586	2.613	2.619	2.689	2.722
2.734	2.784	2.820	2.844	2.946	3.042	3.048
3.080	3.155	3.165	3.218	3.230	3.334	3.346
3.376	3.389	3.429	3.469	3.556	3.809	3.817
3.840	3.865	3.916	3.931	3.956	3.982	4.008
4.014	4.136	4.249	4.250	4.272	4.337	4.461
4.487	4.488	4.489	4.622	4.715	4.766	4.812
4.819	4.831	4.977	4.979	5.040	5.095	5.177
5.259	5.330	5.371	5.404	5.409	5.442	5.505
5.516	5.523	5.565	5.606	5.609	5.620	5.622
5.687	5.705	5.777	5.779	5.810	5.847	5.899
5.974	5.984	6.039	6.052	6.097	6.143	6.151
6.215	6.270	6.290	6.308	6.338	6.368	6.382
6.478	6.487	6.520	6.554	6.609	6.692	6.724
6.749	6.752	6.804	6.839	6.906	6.934	6.980
7.022	7.064	7.101	7.104	7.111	7.133	7.135
7.173	7.175	7.201	7.206	7.224	7.339	7.477
7.493	7.513	7.530	7.559	7.618	7.642	7.650
7.692	7.706	7.707	7.777	7.782	7.792	7.816
7.899	7.908	7.920	7.933	8.011	8.016	8.077
8.082	8.116	8.140	8.141	8.173	8.235	8.354
8.368	8.371	8.394	8.428	8.481	8.520	8.540
8.551	8.577	8.585	8.608	8.631	8.694	8.824
8.837	8.919	8.986	9.019	9.078	9.081	9.082
9.251	9.292	9.400	9.518	9.521	9.575	9.667
9.671	9.699	9.715	9.717	9.720	9.813	9.943
9.964	9.992	10.036	10.054	10.096	10.104	10.173
10.191	10.251	10.256	10.267	10.312	10.343	10.401
10.457	10.463	10.493	10.594	10.597	10.647	10.672
10.700	10.711	10.739	10.778	10.790	10.838	11.000
11.033	11.166	11.176	11.181	11.238	11.284	11.326
11.375	11.376	11.387	11.446	11.579	11.718	11.742
11.849	11.906	11.949	11.955	11.980	11.985	12.054
12.056	12.057	12.085	12.165	12.194	12.200	12.210
12.222	12.235	12.238	12.368	12.371	12.438	12.505
12.544	12.763	12.823	12.874	12.935	12.999	13.017
13.040	13.083	13.100	13.103	13.106	13.211	13.257
13.291	13.325	13.372	13.385	13.426	13.501	13.539
13.565	13.595	13.649	13.743	13.745	13.798	13.806
13.813	13.835	13.855	13.870	13.877	13.884	13.932
13.945	13.962	13.982	14.008	14.017	14.045	14.061
14.091	14.123	14.150	14.171	14.204	14.225	14.258
14.297	14.308	14.316	14.359	14.371	14.402	14.407
14.461	14.563	14.618	14.674	14.704	14.775	14.785
14.837	14.847	14.854	14.909	15.038	15.050	15.090
15.092	15.102	15.213	15.236	15.247	15.316	15.320
15.484	15.498	15.512	15.519	15.524	15.538	15.604
15.673	15.765	15.804	15.805	15.865	15.885	15.905
15.964	16.018	16.052	16.120	16.199	16.211	16.279
16.399	16.476	16.525	16.552	16.647	16.683	16.741
16.745	16.861	16.868	16.903	16.930	16.935	16.941
16.973	17.013	17.031	17.057	17.081	17.146	17.228
17.315	17.325	17.338	17.354	17.389	17.406	17.434
17.443	17.446	17.486	17.500	17.688	17.692	17.818
17.841	17.950	18.015	18.055	18.074	18.076	18.108
18.113	18.126	18.182	18.188	18.228	18.253	18.298
18.315	18.319	18.326	18.328	18.329	18.349	18.356
18.432	18.451	18.484	18.559	18.592	18.626	18.661
18.677	18.752	18.786	18.790	18.976	18.997	19.026
19.071	19.100	19.113	19.138	19.143	19.173	19.179
19.224	19.253	19.255	19.287	19.289	19.295	19.316
19.381	19.437	19.444	19.450	19.483	19.496	19.564
19.574	19.660	19.684	19.755	19.798	19.817	19.891
19.932	19.944	19.952	19.955	19.971	20.000	

Liste des 263 obligations, série nos 20.001 à 30.000, sorties au 59e tirage effectué le 1er septembre 1942.

20.052	20.073	20.120	20.181	20.193	20.203	20.205
20.219	20.295	20.437	20.458	20.470	20.498	20.572
20.610	20.656	20.672	20.709	20.728	20.731	20.761
20.848	20.853	21.000	21.020	21.031	21.033	21.059
21.060	21.088	21.093	21.165	21.177	21.186	21.188
21.257	21.269	21.284	21.330	21.409	21.456	21.564
21.607	21.635	21.733	21.751	21.766	21.819	21.842
21.916	21.926	22.041	22.079	22.100	22.145	22.166
22.178	22.204	22.209	22.215	22.221	22.243	22.264
22.328	22.378	22.425	22.437	22.459	22.501	22.514
22.530	22.556	22.567	22.591	22.738	22.769	22.842
22.822	22.829	22.843	22.890	22.949	22.972	22.978
22.993	23.005	23.076	23.078	23.083	23.156	23.190
23.192	23.196	23.335	23.351	23.437	23.486	23.576
23.590	23.623	23.641	23.696	23.697	23.720	23.748
23.797	23.882	23.898	23.928	23.961	24.053	24.079
24.093	24.133	24.181	24.192	24.221	24.286	24.323
24.333	24.349	24.357	24.360	24.367	24.517	24.654
24.692	24.708	24.753	24.820	24.845	24.852	24.858
24.884	24.941	24.955	25.160	25.211	25.214	25.236
25.261	25.273	25.285	25.294	25.379	25.443	25.451
25.477	25.541	25.596	25.746	25.816	25.817	25.833
25.854	25.866	25.898	25.902	25.910	26.012	26.120
26.124	26.157	26.180	26.201	26.208	26.236	26.250
26.270	26.346	26.363	26.365	26.422	26.549	26.578
26.587	26.654	26.661	26.666	26.668	26.669	26.795
26.826	26.831	26.855	26.933	26.936	26.961	27.060
27.085	27.092	27.197	27.290	27.351	27.460	27.465
27.480	27.481	27.486	27.521	27.572	27.581	27.605
27.661	27.859	27.893	27.915	27.948	27.952	28.046
28.062	28.113	28.130	28.164	28.171	28.183	28.241
28.263	28.388	28.438	28.444	28.487	28.495	28.535
28.544	28.555	28.678	28.696	28.701	28.745	28.841
28.924	28.925	29.010	29.012	29.054	29.068	29.071
29.110	29.138	29.162	29.270	29.335	29.373	29.379
29.391	29.396	29.520	29.527	29.540	29.602	29.606
29.608	29.625	29.650	29.725	29.741	29.742	29.755
29.888	29.890	29.932	29.939			

Liste des 265 obligations, série nos 30001 à 40000, sorties au 56e tirage effectué le 1er septembre 1942.

30.047	30.067	30.075	30.138	30.174	30.248	30.249
30.280	30.320	30.347	30.373	30.375	30.388	30.391
30.404	30.408	30.497	30.552	30.571	30.592	30.643
30.668	30.680	30.750	30.782	30.825	30.828	30.882
30.911	30.962	30.985	31.039	31.201	31.213	31.285
31.334	31.337	31.378	31.387	31.391	31.403	31.419
31.434	31.478	41.524	31.534	31.571	31.599	31.627
31.658	31.675	31.684	31.689	31.736	31.768	31.789
31.872	31.913	31.960	31.971	32.086	32.169	32.287
32.318	32.329	32.400	32.467	32.530	32.539	32.541
32.599	32.624	32.661	32.707	32.901	32.949	32.986
32.991	33.018	33.058	33.095	33.118	33.128	33.138
33.157	33.180	33.252	33.264	33.290	33.384	33.406
33.439	33.473	33.476	33.494	33.522	33.532	33.539
33.559	33.590	33.684	33.772	33.774	33.805	33.861
33.864	33.959	34.001	34.017	34.068	34.077	34.090
34.139	34.239	34.251	34.264	34.292	34.339	34.417
34.431	34.447	34.464	34.508	34.535	34.573	34.653
34.711	34.714	34.782	34.818	34.863	34.892	34.921
34.940	34.943	34.955	35.006	35.007	35.015	35.030
35.055	35.058	35.178	35.183	35.230	35.270	35.280
35.332	35.334	35.345	35.392	35.402	35.409	35.522
35.600	35.621	35.680	35.737	35.803	35.856	35.859
35.902	35.926	35.941	36.024	36.050	36.059	36.199
36.211	36.223	36.287	36.293	36.311	36.317	36.318
36.346	36.358	36.382	36.452	36.489	36.570	36.577
36.653	36.656	36.667	36.694	36.704	36.751	36.756
36.759	36.821	36.856	36.949	36.982	36.983	37.006
37.017	37.061	37.088	37.126	37.220	37.328	37.394
37.449	37.478	37.541	37.579	37.685	37.717	37.829
37.873	37.904	37.956	37.984	38.027	38.068	38.072
38.085	38.103	38.138	38.150	38.208	38.264	38.272
38.279	38.283	38.314	38.323	38.368	38.459	38.474
38.481	38.590	38.605	38.606	38.650	38.690	38.692
38.760	38.788	38.829	38.836	38.865	38.867	38.946
38.968	39.154	39.214	39.216	39.217	39.254	39.277
39.331	39.372	39.390	39.401	39.424	39.472	39.482
39.506	39.593	39.602	39.785	39.839	39.859	

Le remboursement de ces titres s'effectuera à partir du 1er octobre 1942.

Liste de rappel des obligations 5 0/0 sorties à des tirages antérieurs et non remboursées à la date du 31 juillet 1942.

16	40	53	63	65	70	74
102	118	177	203	205	206	208
209	212	215	221	223	254	264
335	336	378	379	422	429	432
454	456	459	463	504	508	525
557	584	600	630	677	678	680
682	710	768	770	794	799	826
829	832	842	859	877	880	881
886	890	918	932	934	940	942
945	997	1.017	1.041	1.055	1.068	1.070
1.094	1.114	1.142	1.170	1.205	1.221	1.222
1.223	1.224	1.226	1.232	1.262	1.263	1.308
1.326	1.327	1.328	1.345	1.390	1.402	1.403
1.405	1.424	1.457	1.485	1.507	1.539	1.541
1.573	1.599	1.627	1.628	1.632	1.684	1.704
1.754	1.756	1.763	1.785	1.791	1.853	1.854
1.872	1.884	1.924	1.939	2.049	2.231	2.240
2.330	2.452	2.485	2.509	2.579	2.582	2.584
2.605	2.610	2.626	2.628	2.635	2.641	2.659
2.681	2.711	2.757	2.780	2.781	2.800	2.818
2.821	2.826	2.831	2.840	2.851	2.861	2.884
2.885	2.886	2.893	2.896	2.898	2.915	2.920
2.924	2.928	2.929	2.933	2.938	2.940	2.943
2.994	2.998	2.999	3.000	3.014	3.032	3.053
3.054	3.665	3.071	3.074	3.111	3.140	3.151
3.153	3.158	3.161	3.178	3.183	3.192	3.197
3.208	3.244	3.248	3.283	3.290	3.293	3.299
3.401	3.427	3.444	3.471	3.489	3.499	3.545
3.547	3.549	3.552	3.583	3.584	3.595	3.617
3.629	3.657	3.660	3.663	3.700	3.723	3.729
3.747	3.767	3.827	3.831	3.845	3.846	3.875
3.894	3.910	3.953	3.954	3.965	3.966	3.979
3.991	4.002	4.007	4.017	4.053	4.116	4.131
4.143	4.161	4.176	4.193	4.200	4.203	4.226
4.234	4.257	4.262	4.305	4.307	4.350	4.352
4.360	4.362	4.372	4.391	4.401	4.406	4.408
4.415	4.417	4.421	4.425	4.428	4.457	4.485
4.497	4.511	4.546	4.595	4.609	4.656	4.673
4.708	4.713	4.718	4.732	4.744	4.745	4.768
4.773	4.825	4.826	4.829	4.915	4.933	4.941
4.950	4.960	4.978	4.980	4.988	5.014	5.024
5.067	5.085	5.090	5.098	5.101	5.121	5.148
5.163	5.192	5.198	5.223	5.242	5.262	5.263
5.300	5.316	5.321	5.325	5.348	5.349	5.360
5.366	5.373	5.387	5.422	5.443	5.453	5.459
5.466	5.474	5.479	5.498	5.522	5.564	5.567
5.568	5.571	5.613	5.626	5.639	5.667	5.692
5.708	5.716	5.722	5.740	5.755	5.758	5.778
5.794	5.823	5.827	5.838	5.840	5.852	5.890
5.891	5.895	5.939	5.957	5.968	5.985	6.084
6.095	6.096	6.125	6.154	6.156	6.201	6.297
6.311	6.319	6.363	6.372	6.401	6.431	6.433
6.435	6.438	6.449	6.451	6.452	6.454	6.457
6.465	6.471	6.489	6.495	6.499	6.519	6.522
6.527	6.550	6.573	6.605	6.608	6.622	6.642
6.681	6.689	6.691	6.782	6.795	6.799	6.835

(*Supplément*. — **Fin.**)

6.846	6.875	6.898	6.912	6.917	6.937	6.984
7.010	7.013	7.014	7.024	7.029	7.115	7.121
7.128	7.143	7.202	7.205	7.210	7.263	7.270
7.279	7.293	7.323	7.341	7.381	7.386	7.388
7.393	7.417	7.460	7.483	7.484	7.492	7.506
7.540	7.565	7.567	7.589	7.660	7.666	7.677
7.680	7.704	7.709	7.718	7.722	7.723	7.742
7.751	7.761	7.778	7.790	7.820	7.857	7.863
7.865	7.874	7.878	7.903	7.909	7.918	7.939
7.947	7.988	8.025	8.111	8.119	8.120	8.121
8.144	8.171	8.187	8.221	8.228	8.247	8.253
8.271	8.274	8.298	8.313	8.407	8.435	8.502
8.503	8.518	8.553	8.566	8.579	8.584	8.590
8.622	8.637	8.667	8.707	8.717	8.730	8.756
8.768	8.784	8.785	8.830	8.832	8.921	8.970
8.973	8.974	8.977	8.992	9.011	9.036	9.100
9.155	9.166	9.169	9.200	9.226	9.231	9.272
9.278	9.281	9.298	9.302	9.303	9.324	9.340
9.379	9.386	9.389	9.402	9.514	9.515	9.540
9.543	9.547	9.567	9.601	9.609	9.631	9.686
9.691	9.693	9.695	9.696	9.697	9.703	9.746
9.765	9.771	9.798	9.800	9.816	9.835	9.861
9.865	9.871	9.882	9.893	9.895	9.904	9.945
9.970	9.979	10.030	10.033	10.035	10.053	10.105
10.121	10.134	10.138	10.144	10.177	10.186	10.188
10.225	10.232	10.268	10.278	10.321	10.333	10.373
10.384	10.439	10.441	10.446	10.452	10.471	10.475
10.516	10.529	10.550	10.582	10.629	10.634	10.655
10.661	10.665	10.677	10.736	10.737	10.783	10.804
10.831	10.836	10.841	10.880	10.886	10.955	10.993
10.997	11.009	11.029	11.188	11.192	11.194	11.201
11.207	11.219	11.220	11.233	11.277	11.291	11.293
11.294	11.350	11.361	11.369	11.378	11.379	11.401
11.441	11.447	11.463	11.465	11.484	11.494	11.500
11.513	11.528	11.545	11.557	11.597	11.626	11.643
11.653	11.661	11.665	11.750	11.752	11.769	11.781
11.803	11.827	11.892	11.914	11.916	11.926	11.941
11.967	11.975	12.081	12.184	12.191	12.196	12.215
12.228	12.229	12.237	12.306	12.363	12.381	12.383
12.384	12.399	12.407	12.437	12.472	12.514	12.517
12.533	12.547	12.565	12.594	12.595	12.604	12.622
12.632	12.649	12.667	12.672	12.692	12.732	12.733
12.759	12.767	12.787	12.790	12.814	12.819	12.862
12.903	12.931	12.968	12.976	12.979	12.980	12.989
12.991	12.997	12.998	13.000	13.001	13.043	13.047
13.098	13.165	13.184	13.194	13.227	13.228	13.242
13.254	13.261	13.262	13.286	13.295	13.302	13.308
13.355	13.356	13.364	13.391	13.400	13.402	13.404
13.407	13.420	13.423	13.437	13.459	13.460	13.463
13.475	13.482	13.502	13.525	13.544	13.546	13.562
13.563	13.568	13.614	13.664	13.676	13.682	13.683
13.721	13.728	13.733	13.742	13.762	13.784	13.809
13.856	13.864	13.888	13.897	13.907	13.909	13.913
13.980	14.000	14.042	14.075	14.082	14.090	14.093
14.136	14.162	14.221	14.273	14.274	14.293	14.294
14.372	14.373	14.374	14.431	14.445	14.465	14.499
14.524	14.529	14.534	14.599	14.652	14.671	14.692
14.694	14.700	14.710	14.722	14.741	14.758	14.773
14.824	14.830	14.834	14.842	14.855	14.860	14.894
14.897	14.899	14.902	14.913	14.915	14.936	14.939
14.945	14.950	14.971	14.978	14.990	15.000	15.035
15.068	15.088	15.111	15.193	15.197	15.222	15.228
15.234	15.242	15.243	15.250	15.251	15.267	15.268
15.293	15.312	15.327	15.328	15.353	15.400	15.42[illegible]
15.443	15.446	15.450	15.462	15.463	15.467	15.499
15.506	15.508	15.541	15.567	15.571	15.572	15.575
15.577	15.591	15.594	15.596	15.618	15.619	15.631
15.642	15.646	15.652	15.659	15.669	15.692	15.694
15.739	15.740	15.762	15.773	15.780	15.811	15.817
15.868	15.884	15.886	15.889	15.917	15.923	15.940
15.954	15.982	15.994	15.995	16.001	16.028	16.031
16.044	16.048	16.060	16.067	16.072	16.080	16.087
16.089	16.103	16.112	16.124	16.132	16.155	16.173
16.187	16.195	16.202	16.289	16.293	16.299	16.312
16.317	16.334	16.352	16.353	16.354	16.396	16.427
16.437	16.438	16.457	16.487	16.494	16.498	16.505
16.540	16.545	16.603	16.666	16.675	16.679	16.681
16.753	16.800	16.805	16.829	16.838	16.841	16.842
16.871	16.874	16.876	16.912	16.913	16.915	16.964
16.965	16.978	16.982	16.991	16.992	17.023	17.025
17.026	17.040	17.042	17.056	17.079	17.080	17.082
17.083	17.104	17.122	17.169	17.195	17.196	17.202
17.208	17.221	17.229	17.247	17.303	17.319	17.391
17.451	17.468	17.476	17.508	17.510	17.520	17.755
17.809	17.814	17.819	17.820	17.824	17.840	17.853
17.858	17.862	17.881	17.901	17.907	17.944	17.962
17.970	17.973	17.980	17.987	17.989	18.005	18.012
18.019	18.035	18.047	18.050	18.067	18.082	18.103
18.123	18.129	18.153	18.204	18.224	18.272	18.275
18.294	18.301	18.325	18.346	18.352	18.357	18.366
18.419	18.420	18.429	18.490	18.491	18.514	18.532
18.565	18.582	18.607	18.617	18.631	18.655	18.671
18.681	18.692	18.698	18.700	18.721	18.726	18.742
18.771	18.784	18.796	18.813	18.820	18.825	18.831
18.844	18.859	18.867	18.910	18.963	18.980	18.983
18.985	18.992	18.993	18.994	19.003	19.011	19.012

19.020	19.021	19.073	19.122	19.127	19.140	19.141
19.219	19.229	19.241	19.242	19.272	19.332	19.333
19.355	19.367	19.368	19.372	19.373	19.375	19.403
19.422	19.423	19.432	19.484	19.488	19.504	19.522
19.545	19.554	19.559	19.612	19.696	19.714	19.715
19.717	19.732	19.741	19.750	19.776	19.778	19.785
19.794	19.831	19.882	19.886	19.892	19.909	19.914
19.936	19.947	19.948	19.961	19.980	19.987	19.996
19.999	20.009	20.016	20.020	20.021	20.022	20.025
20.028	20.041	20.060	20.068	20.074	20.111	20.138
20.152	20.159	20.263	20.284	20.340	20.342	20.347
20.351	20.354	20.362	20.363	20.483	20.488	20.540
20.555	20.566	20.569	20.576	20.579	20.580	20.604
20.634	20.637	20.697	20.730	20.738	20.745	20.792
20.805	20.809	20.824	20.838	20.871	20.910	20.942
20.961	20.964	20.977	20.997	20.998	21.005	21.092
21.153	21.158	21.217	21.277	21.280	21.281	21.376
21.4[illegible]2	21.416	21.431	21.435	21.453	21.465	21.467
21.485	21.528	21.567	21.626	21.633	21.662	21.666
21.670	21.699	21.703	21.712	21.717	21.731	21.747
21.775	21.858	21.862	21.867	21.870	21.872	21.87[illegible]
21.883	21.892	21.902	21.928	21.932	21.933	21.934
21.938	21.943	21.975	21.998	22.034	22.054	22.088
22.095	22.096	22.139	22.146	22.161	22.183	22.185
22.188	22.261	22.285	22.307	22.318	22.334	22.360
22.381	22.439	22.466	22.535	22.572	22.581	22.590
22.640	22.641	22.728	22.746	22.747	22.767	22.772
22.791	22.827	22.852	22.870	22.878	22.880	22.882
22.958	22.968	22.9[illegible]6	22.994	22.998	23.016	23.019
23.042	23.096	23.107	23.108	23.129	23.139	23.141
23.142	23.171	23.176	23.191	23.267	23.342	23.386
23.400	23.417	23.427	23.446	23.454	23.464	23.494
23.501	23.530	23.558	23.559	23.560	23.562	23.564
23.600	23.612	23.676	23.716	23.737	23.738	23.740
23.745	23.763	23.767	23.775	23.817	23.841	23.877
23.8[illegible]0	23.888	23.893	23.912	23.939	23.952	23.953
23.962	23.972	23.978	24.068	24.069	24.071	24.072
24.076	24.126	24.143	24.166	24.173	24.212	24.241
24.338	24.350	24.372	24.378	24.379	24.381	24.382
24.383	24.404	24.448	24.452	24.459	24.461	24.462
24.464	24.470	24.500	24.521	24.533	24.555	24.591
24.633	24.638	24.645	24.657	24.662	24.666	24.676
24.677	24.678	24.684	24.691	24.700	24.710	24.713
24.715	24.716	24.729	24.758	24.774	24.791	24.815
24.854	24.856	24.874	24.904	24.922	24.923	24.931
24.969	24.980	24.993	25.008	25.030	25.059	25.127
25.150	25.157	25.165	25.173	25.180	25.187	25.207
25.223	25.229	25.250	25.281	25.313	25.320	25.350
25.361	25.362	25.370	25.374	25.382	25.435	25.453
25.454	25.457	25.469	25.488	25.489	25.514	25.548
25.549	25.583	25.604	25.607	25.610	25.612	25.620
25.623	25.664	25.665	25.673	25.714	25.730	25.734
25.789	25.848	25.851	25.858	25.870	25.878	25.889
25.918	25.932	25.933	25.953	25.956	26.013	26.101
26.113	26.134	26.156	26.177	26.189	26.203	26.204
26.215	26.229	26.254	26.261	26.279	26.284	26.290
26.292	26.319	26.342	26.351	26.356	26.380	26.381
26.390	26.399	26.400	26.401	26.436	26.453	26.486
26.495	26.497	26.506	26.538	26.541	26.557	26.575
26.589	26.622	26.632	26.637	26.678	26.684	26.691
26.693	26.720	26.761	26.771	26.786	26.840	26.841
26.842	26.851	26.853	26.860	26.884	26.904	26.927
26.941	26.963	26.965	26.990	27.046	27.093	27.111
27.132	27.202	27.245	27.248	27.252	27.254	27.266
27.289	27.291	27.293	27.296	27.308	27.332	27.336
27.380	27.382	27.405	27.422	27.428	27.455	27.490
27.508	27.535	27.575	27.590	27.642	27.644	27.687
27.690	27.696	27.727	27.775	27.793	27.798	27.825
27.831	27.841	27.842	27.856	27.865	27.874	27.879
27.914	27.916	27.973	27.974	27.994	28.055	28.066
28.090	28.091	28.125	28.161	28.173	28.194	28.218
28.219	28.240	28.262	28.265	28.266	28.286	28.360
28.367	28.368	28.402	28.435	28.442	28.454	28.455
28.462	28.468	28.473	28.477	28.488	28.496	28.513
28.521	28.524	28.559	28.580	28.586	28.620	28.624
28.629	28.633	28.655	28.672	28.673	28.674	28.676
28.682	28.697	28.725	28.754	28.767	28.772	28.773
28.775	28.776	28.810	28.813	28.814	28.817	28.829
28.859	28.872	28.874	28.879	28.886	28.895	28.915
28.942	28.951	28.962	28.968	28.980	28.999	29.025
29.055	29.060	29.111	29.113	29.117	29.125	29.142
29.147	29.151	29.163	29.185	29.186	29.189	29.196
29.203	29.204	29.218	29.225	29.230	29.266	29.267
29.291	29.319	29.341	29.342	29.347	29.353	29.403
29.413	29.414	29.421	29.433	29.436	29.446	29.475
29.479	29.483	29.509	29.504	29.513	29.517	29.529
29.536	29.550	29.561	29.580	29.613	29.638	29.640
29.642	29.644	29.656	29.716	29.722	29.770	29.771
29.816	29.835	29.853	29.856	29.889	29.952	29.970
29.971	29.973	29.977	30.042	30.051	30.053	30.070
30.076	30.084	30.086	30.088	30.089	30.094	30.118
30.134	30.142	30.150	30.156	30.158	30.165	30.173
30.195	30.200	30.204	30.208	30.231	30.232	30.235
30.236	30.256	30.281	30.286	30.288	30.291	30.316
30.317	30.330	30.421	30.424	30.428	30.433	30.435
30.442	30.448	30.464	30.471	30.477	30.479	30.489

30.502	30.522	30.545	30.547	30.567	30.580	30.584
30.586	30.588	30.610	30.617	30.640	30.648	30.650
30.656	30.667	30.702	30.703	30.717	30.799	30.800
30.802	30.806	30.818	30.821	30.822	30.831	30.837
30.842	30.850	30.864	30.935	30.986	30.997	31.008
31.025	31.038	31.043	31.053	31.060	31.133	31.135
31.176	31.184	31.186	31.203	31.207	31.208	31.220
31.223	31.251	31.310	31.316	31.320	31.359	31.367
31.449	31.452	31.464	31.491	31.494	31.497	31.536
31.585	31.608	31.614	31.640	31.641	31.687	31.707
31.714	31.746	31.778	31.780	31.871	31.873	31.912
31.918	31.942	31.947	31.953	31.954	31.955	31.967
31.968	31.977	32.013	32.044	32.056	32.084	32.096
32.098	32.114	32.196	32.220	32.251	32.273	32.283
32.289	32.292	32.296	32.297	32.298	32.317	32.325
32.338	32.355	32.368	32.398	32.407	32.432	32.433
32.439	32.441	32.506	32.507	32.518	32.550	32.581
32.654	32.656	32.666	32.715	32.718	32.726	32.730
32.762	32.767	32.780	32.783	32.792	32.812	32.816
32.855	32.865	32.903	32.909	32.921	32.922	32.958
32.967	33.022	33.030	33.055	33.067	33.074	33.077
33.078	33.085	33.116	33.126	33.155	33.169	33.170
33.177	33.192	33.193	33.215	33.225	33.283	33.295
33.299	33.300	33.308	33.321	33.331	33.344	33.371
33.376	33.395	33.399	33.419	33.422	33.451	33.472
33.478	33.492	33.498	33.519	33.524	33.540	33.545
33.570	33.5[illegible]0	33.599	33.603	33.628	33.666	33.671
33.672	33.673	33.691	33.696	33.730	33.748	33.789
33.798	33.846	33.848	33.858	33.871	33.879	33.892
33.897	33.901	33.919	33.942	33.967	33.969	33.985
33.989	33.993	34.000	34.004	34.010	34.020	34.028
34.065	34.086	34.123	34.127	34.130	34.148	34.160
34.192	34.199	34.203	34.231	34.232	34.261	34.266
34.273	34.302	34.380	34.418	34.434	34.436	34.441
34.494	34.528	34.542	34.547	34.552	34.564	34.574
34.586	34.590	34.595	34.639	34.646	34.649	34.650
34.686	34.698	34.706	34.708	34.717	34.719	34.727
34.732	34.745	34.765	34.795	34.819	34.845	34.849
34.869	34.882	34.884	34.924	34.929	34.937	34.957
34.965	34.967	34.975	34.981	35.011	35.018	35.063
35.065	35.084	35.127	35.129	35.139	35.168	35.176
35.181	35.215	35.223	35.234	35.236	35.250	35.312
35.316	35.319	35.372	35.430	35.479	35.520	35.526
35.534	35.537	35.617	35.702	35.742	35.779	35.784
35.827	35.874	35.878	35.895	35.927	35.929	35.937
35.942	35.956	35.978	35.994	36.036	36.071	36.076
36.100	36.109	36.112	36.140	36.159	36.166	36.229
36.237	36.277	36.279	36.281	36.296	36.333	36.334
36.344	36.355	36.393	36.395	36.438	36.446	36.477
36.479	36.494	36.502	36.511	36.530	36.543	36.549
36.579	36.584	36.587	36.619	36.654	36.657	36.665
36.673	36.692	36.700	36.730	36.785	36.814	36.829
36.851	36.860	36.889	37.012	37.018	37.066	37.067
37.124	37.153	37.169	37.173	37.212	37.242	37.255
37.256	37.259	37.271	37.294	37.309	37.332	37.341
37.342	37.350	37.363	37.410	37.413	37.428	37.439
37.458	37.467	37.474	37.520	37.576	37.588	37.589
37.593	37.599	37.643	37.649	37.652	37.656	37.679
37.680	37.730	37.735	37.739	37.751	37.79[illegible]	37.80[illegible]
37.810	37.824	37.825	37.848	37.899	37.902	37.90[illegible]
37.931	37.946	37.961	37.964	37.965	37.969	37.99[illegible]
38.014	38.017	38.026	38.040	38.042	38.056	38.057
38.079	38.159	38.167	38.193	38.203	38.212	38.257
38.268	38.292	38.293	38.299	38.312	38.352	38.357
38.360	38.363	38.364	38.365	38.376	38.397	38.448
38.457	38.458	38.463	38.487	38.499	38.511	38.517
38.525	38.528	38.544	38.565	38.567	38.575	38.610
38.645	38.667	38.675	38.676	38.711	38.712	38.715
38.718	38.719	38.727	38.732	38.768	38.769	38.773
38.774	38.833	38.834	38.835	38.856	38.858	38.859
38.860	38.877	38.883	38.888	38.896	38.897	38.950
38.953	38.954	39.037	39.093	39.148	39.152	39.202
39.206	39.246	39.278	39.293	39.324	39.333	39.352
39.396	39.409	39.418	39.428	39.430	39.496	39.499
39.511	39.517	39.536	39.541	39.547	39.563	39.576
39.610	39.612	39.616	39.619	39.646	39.652	39.6[illegible]
39.697	39.698	39.699	39.705	39.809	39.845	39.8[illegible]
39.846	39.893	39.9[illegible]9	39.915	39.920	39.923	39.98[illegible]
39.995						

COMMUNE DE GUERANDE

Emprunt 7 0/0 1926.

Obligations sorties au tirage du 19 septembre 1942.

Nos 53 156 187 211 214 249 271 288 297.

Obligations non remboursées à ce jour.

Nos 58 61 93 95 98.

EMPRUNT

DE

l'Afrique Occidentale Française 6,50 °/o 1924

Liste des 490 numéros d'obligations sortis au tirage du 3 septembre 1942 et remboursables à partir du 1er octobre 1942 à raison de 500 fr., sous déduction du prélèvement de 10 0/0 sur la prime de remboursement pour les titres appartenant à des personnes morales.

671 à 680 — 1.211 à 1.220 — 6.671 à 6.680 — 9.271 à 9.280 — 12.781 à 12.790 — 18.911 à 18.920 — 20.811 à 20.820 — 22.761 à 22.770 — 31.891 à 31.900 — 32.571 à 32.580 — 33.051 à 33.060 — 35.031 à 35.040 — 37.051 à 37.060 — 37.511 à 37.520 — 42.141 à 42.150 — 46.131 à 46.140 — 47.431 à 47.440 — 48.911 à 48.920 — 49.271 à 49.280 — 51.731 à 51.740 — 52.361 à 52.370 — 53.871 à 53.880 — 54.241 à 54.250 — 54.921 à 54.930 — 55.071 à 55.080 — 56.851 à 56.860 — 57.341 à 57.350 — 60.961 à 60.970 — 63.641 à 63.650 — 63.661 à 63.670 — 64.831 à 64.840 — 67.141 à 67.150 — 68.231 à 68.240 — 68.981 à 68.990 — 69.501 à 69.510 — 73.001 à 73.010 — 73.811 à 73.820 — 74.981 à 74.990 — 80.511 à 80.520 — 81.301 à 81.310 — 83.181 à 83.190 — 84.121 à 84.130 — 88.051 à 88.060 — 93.101 à 93.110 — 95.621 à 95.630 — 96.201 à 96.210 — 97.201 à 97.210 — 100.771 à 100.780 — 107.141 à 107.150.

Numéros restant à rembourser.

101 à 110 — 1.541 à 1.550 — 1.972 à 1.978 — 1.980 — 2.491 à 2.500 — 3.174 à 3.177 — 3.462 à 3.470 — 4.951 à 4.960 — 5.241 à 5.250 — 5.351 à 5.360 — 5.861 et 5.862 — 6.021 à 6.023 — 7.211 à 7.220 — 8.281 et 8.282 — 8.363 — 8.366 — 8.369 — 10.301 — 10.306 et 10.307 — 10.309 et 10.310 — 10.382 et 10.383 — 10.921 à 10.925 — 12.651 et 12.652 — 12.658 à 12.660 — 13.137 — 13.401 à 13.410 — 14.521 à 14.524 — 15.051 à 15.060 — 15.441 à 15.450 — 15.841 à 15.844 — 16.031 à 16.040 — 16.831 à 16.838 — 17.068 à 17.070 — 17.131 à 17.133 — 17.138 à 17.140 — 17.891 à 17.900 — 19.121 à 19.130 — 19.301 à 19.310 — 20.471 — 21.041 à 21.050 — 21.691 à 21.700 — 22.730 — 22.781 à 22.783 — 22.786 et 22.787 — 22.789 et 22.790 — 24.296 et 24.297 — 24.421 à 24.427 — 24.429 et 24.430 — 24.451 — 24.455 — 24.456 — 24.624 à 24.628 — 24.691 à 24.700 — 24.761 à 24.763 — 24.831 et 24.832 — 25.481 à 25.490 — 25.971 — 26.562 et 26.563 — 27.061 à 27.064 — 27.067 à 27.070 — 27.971 à 27.980 — 28.211 à 28.220 — 29.015 — 30.731 à 30.734 — 30.736 à 30.740 — 31.264 à 31.270 — 32.357 — 32.360 — 32.501 à 32.510 — 33.101 à 33.110 — 33.911 à 33.913 — 33.916 à 33.920 — 34.481 à 34.490 — 34.561 à 34.570 — 34.861 à 34.870 — 34.972 à 34.980 — 35.661 à 35.670 — 36.587 à 36.589 — 37.623 — 37.627 et 37.628 — 38.531 et 38.532 — 38.631 à 38.634 — 39.561 à 39.570 — 39.751 à 39.760 — 39.871 à 39.880.

40.181 à 40.190 — 41.534 à 41.540 — 41.651 — 41.654 à 41.660 — 42.064 — 42.251 et 42.252 — 42.386 à 42.390 — 44.251 à 44.260 — 45.121 à 45.130 — 46.061 à 46.067 — 46.395 — 46.400 — 46.771 à 46.780 — 48.321 à 48.330 — 49.111 à 49.118 — 49.120 — 49.431 — 49.551 — 49.557 à 49.559 — 50.471 à 50.480 — 50.576 — 50.651 à 50.658 — 51.151 à 51.156 — 51.165 a 51.168 — 51.251 et 51.252 — 51.254 et 51.255 — 51.259 et 51.260 — 52.211 à 52.220 — 52.591 à 52.600 — 53.391 — 53.397 à 53.400 — 53.571 à 53.579 — 54.251 a 54.253 — 54.258 à 54.260 — 54.421 — 54.679 et 54.680 — 55.131 à 55.140 — 55.691 à 55.700 — 55.711 à 55.720 — 55.878 à 55.880 — 55.971 à 55.980 — 56.714 à 56.719 — 56.792 et 56.793 — 57.707 — 58.021 à 58.030 — 58.541 — 58.548 à 58.550 — 58.891 à 58.895 — 58.898 à 58.900 — 58.993 — 59.072 et 59.073 — 59.080 — 59.081 à 59.090 — 60.491 à 60.498 — 60.761 — 60.763 à 60.768 — 60.770 — 60.971 à 60.980 — 61.031 à 61.040 — 61.381 à 61.390 — 61.791 à 61.800 — 63.531 a 63.540 — 63.744 et 63.745 — 64.562 — 64.621 à 64.624 — 64.627 à 64.630 — 64.791 et 64.792 — 64.794 et 64.795 — 64.797 et 64.798 — 64.855 — 64.857 — 64.859 et 64.860 — 65.101 à 65.107 — 65.109 et 65.110 — 65.921 à 65.930 — 66.211 à 66.220 — 67.261 — 67.721 à 67.728 — 67.781 à 67.790 — 67.873 à 67.880 — 68.141 à 68.143 — 68.601 à 68.610 — 69.791 à 69.800 — 70.306 à 70.310 — 71.241 à 71.250 — 71.821 à 71.824 — 72.081 à 72.090 — 72.951 — 73.101 à 73.110 — 76.054 et 76.055 — 76.060 — 76.756 — 76.760 — 76.856 à 76.860 — 77.542 à 77.550 — 77.791 à 77.800 — 78.831 à 78.840 — 79.361 à 79.365 — 79.368 à 79.370.

80.151 à 80.160 — 80.501 à 80.510 — 80.751 à 80.760 — 81.162 — 81.169 et 81.170 — 81.681 — 82.153 à 82.156 — 82.158 à 82.160 — 82.231 et 82.232 — 82.235 à 82.240 — 82.811 à 82.820 — 82.841 à 82.847 — 83.751 à 83.760 — 83.851 — 83.856 à 83.860 — 84.471 à 84.480 — 85.532 et 85.533 — 85.901 à 85.910 — 86.781 à 86.790 — 88.701 à 88.710 — 89.149 et 89.150 — 89.781 à 89.790 — 90.521 à 90.530 — 90.964 à 90.970 — 91.091 à 91.100 — 92.021 — 93.916 — 93.918 à 93.920 — 94.209 et 94.210 — 94.487 — 94.796 à 94.800 — 95.411 à 95.120 — 95.321 à 95.325 — 95.327 et 95.328 — 95.330 — 95.571 à 95.580 — 96.669 — 97.611 à 97.620 — 98.901 à 98.903 — 99.851 et 99.852 — 100.026 à 100.030 — 100.161 à 100.170 — 100.411 à 100.414 — 100.845 à 100.847 — 101.193 à 101.195 — 101.198 à 101.200 — 101.514 à 101.518 — 103.253 — 103.255 à 103.257 — 103.259 et 103.260 — 104.145 à 104.149 — 104.991 à 104.999 — 105.102 — 105.103 et 105.104 — 105.108 à 105.110 — 105.421 à 105.429 — 106.406 — 106.651 à 106.655 — 106.721 à 106.730 — 107.041 — 107.050 — 107.082 à 107.090 — 107.307 à 107.310 — 107.581 — 107.588 à 107.590 — 107.703 et 107.704 — 107.791 — 107.831 à 107.840 — 107.998 — 108.481 à 108.489 — 108.711 à 108.718 — 108.720 — 109.415 à 109.420 — 109.591 à 109.598 — 109.827 à 109.830 — 110.271 a 110.280 — 110.811 à 110.820.

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

R. C.: Seine n° 88928.

LISTE DES TITRES SORTIS AU TIRAGE DU 4 SEPTEMBRE 1942

16.200 obligations 6 0/0 1920.

Titres à rembourser à partir du 1er décembre 1942.

5.101 à 200	321.001 à 100	525.101 à 200
10.101 à 200	325.001 à 100	532.101 à 200
24.601 à 700	327.301 à 400	544.401 à 500
30.101 à 200	328.801 à 900	551.701 à 800
32.301 à 400	339.901 à 999	551.801 à 900
48.801 à 900	340.000	562.901 à 999
53.201 à 300	350.601 à 700	563.000
56.701 à 800	358.201 à 300	564.801 à 900
67.201 à 300	369.701 à 800	567.101 à 200
69.101 à 200	374.501 à 600	577.401 à 500
77.301 à 400	382.301 à 400	581.501 à 600
92.301 à 400	383.101 à 200	614.701 à 800
117.101 à 200	404.901 à 999	615.001 à 200
118.701 à 800	405.000	647.001 à 200
124.001 à 100	411.101 à 200	651.001 à 200
125.301 à 400	413.401 à 500	657.201 à 400
127.501 à 600	414.901 à 999	657.801 à 999
129.501 à 600	415.000	658.000
130.201 à 300	420.101 à 200	676.401 à 600
131.101 à 200	425.901 à 999	681.801 à 999
136.201 à 300	426.000	682.000
144.801 à 900	436.101 à 200	686.001 à 200
145.801 à 900	436.801 à 900	719.401 à 600
145.901 à 999	441.501 à 600	723.801 à 999
146.000	447.101 à 200	724.000
168.301 à 400	457.001 à 100	724.601 à 800
174.701 à 800	459.901 à 999	728.801 à 999
178.301 à 400	460.000	729.000
186.401 à 500	463.601 à 700	733.201 à 400
202.701 à 800	468.901 à 999	786.401 à 600
206.301 à 400	469.000	787.201 à 400
223.601 à 700	469.001 à 100	791.801 à 999
232.801 à 900	469.401 à 500	792.000
241.101 à 200	469.601 à 700	798.001 à 200
243.901 à 999	469.801 à 900	798.201 à 400
244.000	471.501 à 600	819.401 à 600
246.201 à 300	479.701 à 800	832.601 à 800
249.501 à 600	508.201 à 300	836.601 à 800
255.601 à 700	518.201 à 300	838.401 à 600
272.101 à 200	518.901 à 999	848.601 à 800
288.201 à 300	519.000	868.201 à 400
306.001 à 100	519.501 à 600	882.101 à 600
318.801 à 900	523.801 à 900	904.801 à 999
905.000	939.000	1.022.000
921.601 à 800	979.201 à 400	1.024.801 à 999
922.001 à 200	994.401 à 600	1.025.000
924.801 à 999	997.801 à 999	1.037.201 à 400
925.000	998.000	1.067.801 à 999
938.801 à 999	1.021.801 à 999	1.068.000

Nota. — Les séries comprenant des titres restant à rembourser, sorties aux tirages antérieurs, paraîtront ultérieurement.

COMPAGNIE

DU

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

R. C.: Seine n° 88928.

LISTE DES TITRES SORTIS AU TIRAGE DU 4 SEPTEMBRE 1942

Obligations 4 0/0 1921 (1.000 et 5.000 fr.), 5 0/0 1919.

Titres à rembourser à partir du 1er novembre 1942.

6.500 OBLIGATIONS 4 0/0 1921 DE 1.000 FRANCS

30.001 à 100	394.001 à 100	864.101 à 200
47.601 à 700	416.901 à 999	865.401 à 500
61.101 à 200	417.000	869.301 à 400
63.801 à 900	446.801 à 900	897.801 à 900
95.601 à 700	456.901 à 999	914.001 à 100
108.501 à 600	457.000	957.801 à 900
120.601 à 700	478.501 à 600	966.801 à 900
126.101 à 200	513.501 à 600	992.601 à 700
154.801 à 900	518.501 à 600	993.801 à 900
172.601 à 700	573.301 à 400	1.035.401 à 500
177.401 à 500	573.401 à 500	1.044.401 à 500
194.901 à 999	618.101 à 200	1.045.001 à 100
195.000	619.801 à 900	1.060.401 à 200
207.301 à 400	652.501 à 600	1.062.201 à 300
228.801 à 900	655.201 à 300	1.083.401 à 500
274.501 à 600	662.701 à 800	1.113.001 à 100
294.901 à 999	677.301 à 400	1.140.901 à 999
295.000	703.801 à 900	1.141.000
301.801 à 900	731.301 à 400	1.210.601 à 700
307.301 à 400	755.301 à 400	1.235.101 à 200
323.301 à 400	757.501 à 600	1.254.601 à 700
348.001 à 100	769.501 à 600	1.294.401 à 500
382.201 à 300	803.601 à 700	
390.701 à 800	861.501 à 600	

Nota. — Les séries comprenant des titres restant à rembourser, sorties aux tirages antérieurs, paraîtront ultérieurement.

540 OBLIGATIONS 4 0/0 1921 DE 5.000 FRANCS

1.161 à 180	42.501 à 520	120.881 à 900
1.381 à 400	47.781 à 800	121.621 à 640
5.301 à 320	48.581 à 600	129.241 à 260
7.321 à 340	52.621 à 640	132.441 à 460
8.881 à 900	104.581 à 600	134.081 à 100
17.461 à 480	107.621 à 640	134.221 à 240
22.881 à 900	110.481 à 500	137.501 à 520
25.681 à 700	112.381 à 400	139.901 à 920
27.221 à 240	119.781 à 800	141.241 à 260

Nota. — Les séries comprenant des titres restant à rembourser, sorties aux tirages antérieurs, paraîtront ultérieurement.

5.600 OBLIGATIONS 5 0/0 1919.

2.501 à 600	144.501 à 600	265.901 à 999
3.901 à 999	151.501 à 600	266.000
4.000	151.801 à 900	270.501 à 600
8.901 à 999	154.901 à 999	272.701 à 800
9.000	155.000	292.001 à 100
21.001 à 100	160.901 à 999	296.901 à 999
24.401 à 500	161.000	297.000
26.301 à 400	172.701 à 800	307.901 à 999
30.901 à 999	174.701 à 800	308.000
31.000	181.501 à 600	310.301 à 400
31.601 à 700	196.901 à 999	321.601 à 700
49.801 à 900	197.000	330.701 à 800
58.101 à 200	199.201 à 300	333.801 à 900
63.101 à 200	209.801 à 900	347.301 à 400
72.501 à 600	215.101 à 200	348.001 à 100
78.201 à 300	221.601 à 700	350.001 à 100
91.601 à 700	227.401 à 500	350.401 à 500
97.101 à 200	228.001 à 100	350.901 à 999
101.501 à 600	232.101 à 200	351.000
134.701 à 800	247.601 à 100	360.801 à 900
140.501 à 100	248.801 à 900	363.101 à 200
143.301 à 400	260.201 à 300	364.401 à 500

Nota. — Les séries comprenant des titres restant à rembourser, sorties aux tirages antérieurs, paraîtront ultérieurement.

Etablissements B. MIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
68, RUE LÉON-BOURGEOIS, CHALONS-SUR-MARNE

OBLIGATIONS 5 0/0 1930

Tirage du 25 août 1942 (7e et 8e amortissements) comprenant 2.314 obligations faisant l'objet des 7e et 8e amortissements normaux.

L'amortissement supplémentaire prévu par l'assemblée des obligataires du 28 septembre 1938 a été fait par rachat en Bourse selon autorisation donnée par ladite assemblée.

Les obligations dont les numéros suivent sont remboursables à dater du 1er octobre 1942, coupon du 1er janvier 1943 attaché, à : porteur, **1.011 fr. 625**; nominatif, **1.012 fr. 50.**

2	3	23	37	38	57	64
88	89	103	104	105	120	151
153	165	170	173	178	182	209
231	232	235	236	268	275	282
290	337	341	346	361	371	375
388	395	407	410	433	480	482
488	492	495	496	499	504	510
523	553	554	576	597	602	637
656	663	669	672	673	682	687
694	695	706	711	723	727	738
750	754	804	810	811	817	823
827	829	834	851	858	859	884
894	925	930	934	956	958	970
996	997	998	1.013	1.016	1.022	1.030
1.033	1.045	1.054	1.063	1.074	1.087	1.111
1.112	1.120	1.121	1.132	1.142	1.157	1.163
1.183	1.190	1.191	1.193	1.221	1.255	1.293
1.300	1.318	1.320	1.325	1.336	1.342	1.345
1.362	1.373	1.374	1.392	1.394	1.417	1.419
1.429	1.435	1.492	1.495	1.506	1.529	1.541
1.566	1.568	1.569	1.591	1.593	1.600	1.601
1.644	1.649	1.654	1.687	1.691	1.692	1.715
1.747	1.752	1.754	1.756	1.762	1.804	1.824
1.836	1.845	1.857	1.865	1.881	1.896	1.922
1.927	1.938	1.941	1.945	1.951	1.961	1.963
1.982	1.984	1.990	1.995	2.020	2.033	2.040
2.044	2.046	2.047	2.056	2.065	2.083	2.084
2.127	2.144	2.147	2.156	2.160	2.166	2.169
2.187	2.194	2.196	2.200	2.209	2.226	2.228
2.214	2.249	2.250	2.277	2.278	2.280	2.282
2.309	2.322	2.324	2.333	2.334	2.354	2.360
2.384	2.387	2.395	2.398	2.402	2.404	2.419
2.421	2.439	2.442	2.446	2.497	2.499	2.509
2.514	2.520	2.530	2.561	2.565	2.577	2.579
2.581	2.583	2.584	2.591	2.593	2.600	2.613
2.614	2.632	2.655	2.658	2.664	2.677	2.683
2.687	2.689	2.702	2.718	2.746	2.763	2.770
2.795	2.809	2.817	2.833	2.861	2.864	2.887
2.891	2.895	2.916	2.966	2.967	2.978	2.983
3.015	3.026	3.041	3.055	3.061	3.071	3.074
3.085	3.140	3.155	3.156	3.168	3.173	3.174
3.175	3.179	3.186	3.238	3.262	3.271	3.276
3.295	3.296	3.299	3.303	3.335	3.337	3.340
3.341	3.350	3.352	3.363	3.364	3.378	3.382
3.386	3.408	3.413	3.418	3.425	3.435	3.436
3.450	3.461	3.468	3.485	3.509	3.529	3.547
3.548	3.551	3.554	3.583	4.593	3.599	3.606
3.624	3.638	3.641	3.651	3.659	3.660	3.722
3.735	3.743	3.771	3.776	3.794	3.796	3.807
3.813	3.817	3.821	4.839	3.844	3.847	3.852
3.861	3.884	3.904	3.912	3.915	3.918	3.936
3.937	3.938	3.941	3.945	3.963	3.971	3.976
3.979	3.980	3.984	4.018	4.023	4.056	4.060
4.061	4.079	4.084	4.097	4.102	4.109	4.113
4.117	4.128	4.131	4.138	4.146	4.194	4.202
4.209	4.232	4.247	4.269	4.281	4.285	4.296
4.321	4.347	4.371	4.391	4.400	4.407	4.413
4.416	4.433	4.464	4.466	4.480	4.507	4.512
4.531	4.535	4.538	4.548	4.551	4.554	4.561
4.570	4.580	4.583	4.590	4.593	4.600	4.607
4.623	4.631	4.648	4.652	4.660	4.669	4.680
4.696	4.703	4.721	4.724	4.725	4.730	4.744
4.746	4.756	4.760	4.775	4.778	4.784	4.790
4.796	4.807	4.815	4.832	4.856	4.904	4.905
4.935	4.939	4.945	4.963	4.965	4.972	4.985
4.992	5.067	5.072	5.095	5.109	5.130	5.133
5.137	5.141	5.145	5.147	5.149	5.151	5.177
5.209	5.210	5.243	5.246	5.262	5.268	5.305
5.309	5.310	5.339	5.348	5.354	5.373	5.379
5.382	5.390	5.394	5.411	5.418	5.429	5.430
5.458	5.459	5.461	5.465	5.470	5.471	5.475
5.491	5.494	5.495	5.545	5.555	5.560	5.575
5.579	5.581	5.588	5.631	5.633	5.635	5.636
5.645	5.650	5.676	5.753	5.755	5.763	5.804
5.834	5.840	5.845	5.860	5.872	5.875	5.884
5.899	5.900	5.924	5.937	5.951	5.973	5.984
5.990	5.994	5.998	6.018	6.032	6.067	6.072
6.074	6.084	6.090	6.094	6.130	6.136	6.159
6.168	6.176	6.214	6.223	6.243	6.244	6.256
6.270	6.284	6.320	6.329	6.409	6.413	6.416
6.418	6.419	6.424	6.428	6.453	6.461	6.486
6.490	6.498	6.511	6.513	6.518	6.522	6.528
6.530	6.533	6.540	6.560	6.561	6.566	6.570
6.578	6.591	6.604	6.606	6.621	6.641	6.647
6.648	6.652	6.662	6.665	6.686	6.696	6.703
6.712	6.767	6.794	6.826	6.844	6.848	6.957
6.971	6.986	7.000	7.014	7.017	7.024	7.047
7.059	7.067	7.080	7.100	7.102	7.121	7.129
7.134	7.142	7.147	7.148	7.153	7.163	7.167
7.168	7.206	7.218	7.238	7.266	7.270	7.281
7.306	7.313	7.316	7.321	7.327	7.336	7.351
7.366	7.383	7.397	7.408	7.416	7.419	7.423
7.435	7.441	7.445	7.464	7.479	7.490	7.494
7.499	7.537	7.545	7.547	7.560	7.564	7.566
7.571	7.577	7.595	7.597	7.599	7.610	7.611
7.616	7.622	7.624	7.626	7.631	7.632	7.633
7.639	7.651	7.653	7.673	7.684	7.694	7.695
7.697	7.700	7.718	7.753	7.776	7.809	7.820
7.823	7.824	7.854	7.879	7.926	7.949	7.950
7.965	7.975	7.993	7.994	7.999	8.048	8.054
8.062	8.067	8.075	8.105	8.118	8.121	8.130
8.138	8.147	8.158	8.191	8.227	8.231	8.244
8.263	8.269	8.275	8.279	8.282	8.306	8.307
8.345	8.360	8.372	8.387	8.419	8.421	8.426
8.428	8.432	8.436	8.454	8.468	8.469	8.490
8.515	8.534	8.537	8.559	8.578	8.580	8.595
8.604	8.607	8.612	8.617	8.621	8.626	8.627
8.639	8.642	8.657	8.669	8.677	8.701	8.705
8.716	8.722	8.736	8.738	8.739	8.764	8.777
8.803	8.805	8.815	8.820	8.837	8.841	8.863
8.864	8.881	8.885	8.891	8.896	8.907	8.915
8.964	8.970	8.976	8.983	8.997	8.998	9.033
9.047	9.062	9.086	9.123	9.130	9.136	9.159
9.162	9.166	9.168	9.177	9.242	9.249	9.250
9.267	9.281	9.305	9.327	9.330	9.336	9.338
9.348	9.349	9.369	9.417	9.436	9.457	9.480
9.494	9.496	9.502	9.505	9.520	9.536	9.541
9.560	9.577	9.592	9.659	9.665	9.682	9.686
9.689	9.710	9.734	9.745	9.753	9.779	9.836
9.843	9.859	9.868	9.899	9.908	9.912	9.913
9.918	9.931	9.936	10.023	10.053	10.069	10.078
10.106	10.107	10.144	10.177	10.182	10.196	10.218
10.228	10.234	10.239	10.258	10.264	10.299	10.301
10.306	10.339	10.360	10.388	10.400	10.406	10.418
10.429	10.431	10.443	10.448	10.473	10.491	10.500
10.506	10.508	10.558	10.562	10.573	10.577	10.579
10.588	10.604	10.622	10.636	10.641	10.644	10.646
10.662	10.683	10.701	10.707	10.723	10.754	10.760
10.770	10.784	10.808	10.825	10.832	10.856	10.867
10.869	10.872	10.889	10.894	10.900	10.905	10.909
10.913	10.945	10.928	10.937	10.967	11.016	11.018
11.019	11.040	11.058	11.063	11.081	11.088	11.097
11.135	11.142	11.164	11.174	11.197	11.211	11.215
11.220	11.221	11.245	11.259	11.269	11.271	11.276
11.288	11.290	11.294	11.297	11.304	11.316	11.330
11.346	11.351	11.357	11.395	11.398	11.402	11.403
11.411	11.434	11.442	11.469	11.486	11.503	11.510
11.511	11.512	11.514	11.532	11.554	11.568	11.574
11.597	11.602	11.608	11.620	11.625	11.640	11.660
11.673	11.686	11.690	11.692	11.695	11.700	11.714
11.723	11.728	11.734	11.744	11.759	11.760	11.762
11.763	11.793	11.845	11.853	11.864	11.866	11.880
11.886	11.931	11.940	11.951	11.957	11.963	11.978
12.011	12.018	12.065	12.069	12.070	12.071	12.102
12.120	12.121	12.128	12.156	12.175	12.183	12.184
12.195	12.203	12.210	12.216	12.222	12.226	12.230
12.241	12.242	12.260	12.265	12.274	12.293	12.298
12.338	12.346	12.353	12.359	12.362	12.373	12.374
12.381	12.404	12.406	12.409	12.423	12.429	12.441
12.445	12.453	12.456	12.475	15.476	12.485	12.499
12.502	12.511	12.513	12.534	12.540	12.541	12.550
12.568	12.574	12.576	12.580	12.605	12.613	12.618
12.619	12.623	12.630	12.632	12.640	12.675	12.688
12.689	12.691	12.697	12.703	12.706	12.708	12.719
12.728	12.729	12.745	12.747	12.753	12.759	12.781
12.815	12.837	12.840	12.850	12.851	12.852	12.854
12.859	12.861	12.864	12.884	12.889	12.910	12.922
12.923	12.934	12.979	12.998	13.014	13.042	13.070
13.073	13.083	13.096	13.108	13.115	13.142	13.146
13.153	13.159	13.161	13.172	13.175	13.179	13.220
13.224	13.229	13.231	13.238	13.242	13.246	13.255
13.260	13.279	13.313	13.353	13.356	13.358	13.368
13.372	13.374	13.441	13.452	13.478	13.484	13.501
13.520	13.523	13.540	13.541	13.550	13.555	13.558
13.562	13.574	13.600	13.602	13.608	13.620	13.623
13.625	13.636	13.652	13.684	13.694	13.701	13.716
13.718	13.721	13.726	13.759	13.770	13.772	13.773
13.783	13.788	13.790	13.820	13.829	13.862	13.890
13.894	13.896	13.901	13.908	13.909	13.915	13.938
13.948	13.955	13.987	13.994	14.002	14.003	14.015
14.025	14.042	14.054	14.060	14.069	14.093	14.099
14.100	14.103	14.104	14.105	14.128	14.135	14.168
14.180	14.183	14.222	14.225	14.227	14.240	14.259
14.267	14.270	14.287	14.295	14.304	14.337	14.342
14.346	14.353	14.357	14.394	14.395	14.401	14.424
14.428	14.451	14.462	14.487	14.502	14.508	14.521
14.524	14.531	14.534	14.541	14.564	14.570	14.572
14.583	14.585	14.596	14.599	14.600	14.603	14.612
14.615	14.618	14.633	14.655	14.658	14.662	14.665
14.683	14.711	14.725	14.737	14.755	14.763	14.771
14.781	14.792	14.794	14.809	14.828	14.829	14.868
14.875	14.876	14.888	14.908	14.919	14.924	14.942
14.947	14.948	14.949	14.951	14.993	14.998	15.006
15.011	15.051	15.057	15.059	15.065	15.081	15.093
15.107	15.110	15.123	15.126	15.130	15.133	15.147
15.149	15.156	15.160	15.162	15.186	15.194	15.195
15.200	15.214	15.224	15.250	15.253	15.277	15.282
15.297	15.300	15.329	15.331	15.357	15.364	15.379
15.386	15.403	15.406	15.423	15.429	15.441	15.443
15.452	15.462	15.482	15.485	15.509	15.511	15.518
15.521	15.524	15.533	15.535	15.541	15.548	15.576
15.582	15.585	15.587	15.602	15.607	15.624	15.636
15.666	15.668	15.671	15.681	15.691	15.695	15.702
15.705	15.753	15.759	15.774	15.783	15.801	15.813
15.817	15.819	15.828	15.848	15.855	15.896	15.901
15.914	15.919	15.925	15.938	15.940	15.948	15.959
15.962	15.976	15.978	15.994	15.996	16.006	16.031
16.034	16.035	16.036	16.042	16.048	16.054	16.058
16.068	16.074	16.080	16.087	16.141	16.142	16.151
16.152	16.157	16.163	16.199	16.204	16.225	16.229
16.243	16.250	16.269	16 282	16.287	16.293	16.305
16.309	16.314	16.336	16.344	16.352	16.354	16.359
16.379	16.383	16.387	16.393	16.400	16.402	16.405
16.406	16.426	16.429	16.431	16.457	16.461	16.465
16.496	16.500	16.502	16.504	16.519	16.535	16.540
16.545	16.546	16.557	16.558	16.562	16.565	16.567
16.569	16.572	16.597	16.606	16.608	16.610	16.619
16.621	16.630	16.632	16.645	16.668	16.675	16.686
16.690	16.703	16.718	16.725	16.741	16.742	16.743
16.759	16.761	16.780	16.784	16.790	16.806	16.826
16.829	16.866	16.867	16.877	16.880	16.890	16.909
16.910	16.919	16.927	16.941	16.964	16.977	17.003
17.026	17.027	17.050	17.051	17.064	17.070	17.079
17.086	17.101	17.107	17.114	17.139	17.154	17.180
17.183	17.190	17.202	17.213	17.217	17.218	17.219
17.225	17.230	17.235	17.241	17.243	17.262	17.267
17.273	17.274	17.276	17.285	17.289	17.291	17.315
17.322	17.326	17.329	17.331	17.339	17.343	17.350
17.354	17.362	17.390	17.402	17.403	17.439	17.466
17.469	17.474	17.500	17.504	17.525	17.536	17.538
17.549	17.553	17.564	17.579	17.584	17.592	17.606
17.612	17.625	17.631	17.634	17.635	17.639	17.654
17.675	17.707	17.728	17.741	17.765	17.769	17.779
17.790	17.791	17.794	17.803	17.811	17.818	17.860
17.867	17.870	17.880	17.889	17.897	17.905	17.919
17.920	17.951	17.959	17.972	17.983	17.984	18.007
18.031	18.052	18.057	18.068	18.079	18.088	18.092
18.100	18.110	18.112	18.114	18.119	18.127	18.128
18.133	18.149	18.165	18.179	18.197	18.201	18.208
18.211	18.212	18.213	18.221	18.235	18.257	18.259
18.262	18.276	18.284	18.287	18.289	18.301	18.302
18.337	18.346	18.364	18.379	18.383	18.413	18.427
18.434	18.440	18.441	18.446	18.453	18.455	18.463
18.472	18.483	18.484	18.485	18.491	18.509	18.513
18.518	18.521	18.529	18.532	18.541	18.544	18.555
18.560	18.578	18.584	18.600	18.606	18.619	18.640
18.644	18.650	18.663	18.664	18.667	18.674	18.690
18.703	18.710	18.731	18.743	18.748	18.761	18.787
18.797	18.816	18.830	18.841	18.844	18.858	18.870
18.880	18.887	18.894	18.896	18.901	18.909	18.913
18.925	18.934	18.939	18.965	18.978	18.993	19.026
19.030	19.034	19.055	19.058	19.088	19.104	19.107
19.110	19.132	19.140	19.147	19.186	19.223	19.228
19.232	19.264	19.266	19.273	19.274	19.294	19.295
19.301	19.318	19.324	19.334	19.338	19.347	19.355
19.360	19.377	19.387	19.405	19.411	19.418	19.431
19.425	19.450	19.451	19.469	19.475	19.485	19.496
19.503	19.509	19.510	19.524	19.529	19.547	19.548
19.570	19.585	19.596	19.601	19.622	19.632	19.640
19.649	19.659	19.680	19.681	19.682	19.692	19.694
19.703	19.717	19.721	19.742	19.744	19.752	19.758
19.764	19.770	19.776	19.789	19.793	19.800	19.836
19.845	19.848	19.866	19.868	19.887	19.942	19.950
19.966	19.967	19.982	19.986	20.021	20.024	20.037
20.070	20.081	20.108	20.111	20.116	20.129	20.141
20.152	20.153	20.157	20.158	20.166	20.170	20.186
20.193	20.199	20.200	20.221	20.226	20.244	20.284
20.299	20.302	20.306	20.317	20.325	20.335	20.382
20.384	20.392	20.421	20.429	20.432	20.435	20.474
20.487	20.502	20.506	20.513	20.515	20.531	20.537
20.561	20.567	20.608	20.619	20.630	20.633	20.635
20.637	20.643	20.674	20.685	20.687	20.688	20.723
20.727	20.740	20.767	20.779	20.785	20.794	20.801
20.810	20.819	20.828	20.848	20.853	20.912	20.919
20.932	20.935	20.943	20.965	20.978	20.998	21.016
21.034	21.035	21.043	21.077	21.081	21.092	21.101
21.102	21.103	21.127	21.128	21.147	21.157	21.165
21.197	21.203	21.214	21.229	21.236	21.251	21.256
21.257	21.299	21.328	21.332	21.333	21.345	21.347
21.354	21.365	21.373	21.394	21.398	21.422	21.423
21.449	21.465	21.470	21.473	21.479	21.495	21.501
21.505	21.536	21.545	21.563	21.565	21.583	21.628

21.632	21.637	21.641	21.663	21.666	21.674	21.680
21.682	21.705	21.720	21.747	21.756	21.757	21.761
21.768	21.770	21.772	21.802	21.845	21.863	21.868
21.871	21.893	21.902	21.906	21.908	21.932	21.939
21.951	21.972	21.979	21.986	21.993	22.018	22.026
22.053	22.058	22.093	22.094	22.117	22.127	22.130
22.131	22.149	22.151	22.160	22.168	22.185	22.194
22.203	22.209	22.211	22.225	22.238	22.245	22.257
22.268	22.269	22.278	22.291	22.309	22.326	22.360
22.377	22.388	22.397	22.398	22.400	22.409	22.416
22.432	22.446	22.453	22.464	22.470	22.479	22.492
22.502	22.506	22.508	22.531	22.535	22.538	22.554
22.589	22.597	22.629	22.646	22.657	22.660	22.684
22.692	22.696	22.701	22.709	22.719	22.727	22.759
22.761	22.767	22.772	22.787	22.843	22.853	22.854
22.857	22.876	22.911	22.917	22.942	22.963	23.003
23.010	23.016	23.018	23.030	23.036	23.045	23.078
23.082	23.095	23.107	23.139	23.140	23.158	23.163
23.167	23.177	23.206	23.233	23.251	23.267	23.290
23.304	23.317	23.327	23.332	23.342	23.347	23.358
23.362	23.365	23.367	23.376	23.394	23.405	23.412
23.442	23.447	23.476	23.477	23.482	23.484	23.489
23.497	23.512	23.528	23.531	23.544	23.555	23.556
23.559	23.568	23.619	23.639	23.661	23.677	23.679
23.685	23.719	23.720	23.725	23.729	23.747	22.749
23.750	23.768	23.777	23.785	23.793	23.796	23.802
23.809	23.836	23.837	23.844	23.846	23.848	23.853
23.860	23.861	23.865	23.881	23.899	23.947	23.948
23.950	23.994	24.008	24.036	24.045	24.051	24.070
24.072	24.095	24.109	24.129	24.152	24.177	24.180
24.196	24.225	24.230	24.232	24.237	24.264	24.265
24.270	24.286	24.291	24.303	24.308	24.309	24.319
24.332	24.338	24.343	24.350	24.368	24.372	24.406
24.407	24.433	24.454	24.458	24.460	24.549	24.551
24.568	24.578	24.580	24.614	24.616	24.618	24.622
24.625	24.626	24.627	24.644	24.667	24.669	24.671
24.681	24.720	24.722	24.728	24.735	24.744	24.758
24.770	24.773	24.780	24.785	24.790	24.793	24.811
24.814	24.821	24.853	24.856	24.871	24.875	24.883
24.888	24.892	24.905	24.928	24.949	24.951	24.981
24.986	24.991	25.001	25.011	25.015	25.027	25.031
25.042	25.065	25.086	25.096	25.130	25.133	25.196
25.204	25.205	25.217	25.224	25.240	25.250	25.256
25.312	25.356	25.384	25.391	25.406	25.409	25.431
25.433	25.435	25.437	25.488	25.493	25.500	25.506
25.507	25.515	25.516	25.535	25.545	25.548	25.556
25.560	25.565	25.580	25.608	25.616	25.619	25.638
25.645	25.648	25.650	25.660	25.661	25.662	25.673
25.678	25.679	25.690	25.692	25.700	25.709	25.714
25.722	25.724	25.748	25.790	25.793	25.797	25.803
25.804	25.815	25.817	25.851	25.855	25.856	25.857
25.867	25.876	25.879	25.909	25.912	25.928	25.949
25.967	25.982	26.002	26.003	26.014	26.018	26.025
26.029	26.032	26.059	26.062	26.065	26.071	26.076
26.077	26.078	26.085	26.089	26.094	26.105	26.109
26.112	26.133	26.136	26.141	26.159	26.197	26.229
26.244	26.260	26.282	26.288	26.302	26.308	26.311
26.319	26.327	26.377	26.403	26.410	26.419	26.423
26.425	26.434	26.441	26.447	26.465	26.483	26.494
26.500	26.531	26.554	26.576	26.584	26.589	26.595
26.600	26.627	26.629	26.634	26.639	26.648	26.668
26.686	26.689	26.710	26.725	26.735	26.742	26.747
26.756	26.759	26.771	26.839	26.843	26.849	26.883
26.891	26.904	26.920	26.929	26.952	26.955	26.992
27.005	27.015	27.023	27.025	27.035	27.047	27.062
27.064	27.071	27.080	27.083	27.100	27.101	27.119
27.171	27.172	27.173	27.193	27.213	27.217	27.218
27.224	27.225	27.240	27.262	27.264	27.273	27.276
27.278	27.320	27.346	27.359	27.380	27.391	27.396
27.421	27.427	27.451	27.477	27.512	27.524	27.526
27.530	27.539	27.568	27.608	27.627	27.642	27.645
27.670	27.676	27.680	27.693	27.713	27.723	27.724
27.729	27.746	27.758	27.805	27.815	27.816	27.829
27.834	27.871	27.881	27.885	27.899	27.901	27.914
27.919	27.923	27.962	28.003	28.012	28.022	28.045
28.057	28.059	28.068	28.096	28.098	28.111	28.123
28.125	28.133	28.138	28.143	28.144	28.157	28.162
28.169	28.175	28.176	28.192	28.203	28.205	28.225
28.226	28.238	28.241	28.242	28.257	28.292	28.305
28.308	28.329	28.331	28.344	28.352	28.355	28.396
28.400	28.409	28.419	28.420	28.434	28.446	28.461
28.530	28.555	28.557	28.560	28.604	28.612	28.638
28.643	28.648	28.659	28.661	28.664	28.665	28.679
28.686	28.689	28.713	28.718	28.723	28.729	28.758
28.765	28.774	28.788	28.803	28.811	28.826	28.832
28.850	28.892	28.904	28.923	28.938	28.943	28.954
28.968	28.982	28.986	29.013	29.015	29.038	29.043
29.045	29.060	29.078	29.093	29.101	29.107	29.123
29.128	29.133	29.143	29.151	29.163	29.165	29.166
29.170	29.189	29.197	29.203	29.226	29.254	29.263
29.268	29.281	29.282	29.295	29.317	29.318	29.319
29.327	29.333	29.342	29.369	29.371	29.394	29.405
29.428	29.429	29.436	29.453	29.462	29.464	29.466
29.484	29.486	29.491	29.516	29.519	29.555	29.558
29.560	29.562	29.572	29.585	29.604	29.615	29.621
29.658	29.671	29.673	29.690	29.733	29.783	29.787
29.797	29.819	29.820	29.827	29.833	29.849	29.861
29.889	29.926	29.928	29.934	29.940	29.944	29.945
29.956	29.961	29.975	29.988			

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Amortissement 1935.

10.730

Amortissement 1936.

3.357 23.703

Amortissement 1937.

9.088 13.824 21.943

Amortissement 1938.

1.106	1.303	2.494	2.511	6.121	7.199	7.362
8.698	9.300	9.403	10.291	10.596	16.432	16.851
20.209	23.616	24.351	28.019	29.148		

Amortissement 1939.

298	355	378	400	767	772	1.242
1.256	1.519	2.098	2.099	2.792	2.957	3.025
3.473	3.478	3.998	4.042	4.208	4.386	4.388
4.704	5.377	5.625	5.659	5.725	5.809	6.015
6.079	6.184	6.575	6.676	6.682	6.697	6.770
6.877	6.955	6.972	7.012	7.048	7.096	7.243
7.246	7.256	7.414	7.422	7.498	7.570	7.735
7.847	7.869	7.970	7.987	8.072	8.310	8.585
8.619	8.875	8.981	9.099	9.122	9.390	9.751
10.158	10.202	10.211	10.633	10.691	10.713	10.776
10.777	11.066	11.0-3	11.326	11.327	11.538	11.540
11.638	11.874	12.163	12.164	12.282	12.285	12.295
12.454	12.467	12.482	12.844	12.953	13.024	13.397
13.479	13.539	13.580	13.785	14.320	14.375	14.475
15.118	15.285	16.376	16.436	16.441	16.442	16.736
16.782	16.811	16.893	17.361	17.418	17.457	17.642
17.643	17.664	17.696	17.849	17.915	17.968	17.980
18.404	18.428	18.436	18.437	18.443	18.445	18.448
18.489	18.535	18.701	18.931	19.078	19.245	19.247
19.791	19.886	19.914	20.121	20.247	20.420	20.929
21.237	21.445	21.506	21.573	21.750	21.779	22.200
22.228	22.312	22.334	22.617	22.784	22.796	22.986
23.052	23.063	23.227	23.745	24.187	24.296	24.346
24.475	24.645	24.750	24.783	24.827	25.012	25.783
26.838	26.856	27.187	27.189	27.244	27.613	27.681
27.795	27.970	27.996	29.130	29.167	29.269	29.236
29.294	29.539	29.920				

Amortissement 1940.

117	125	128	276	310	414	414
447	467	494	551	586	593	618
630	690	755	871	875	878	918
971	1.072	1.108	1.234	1.269	1.272	1.491
1.626	1.684	1.707	1.805	1.826	1.949	2.008
2.055	2.066	2.074	2.119	2.232	2.266	2.300
2.386	2.413	2.415	2.416	2.458	2.526	2.668
2.820	2.853	3.021	3.029	3.093	3.147	3.256
3.494	3.575	3.579	3.580	3.601	3.633	3.653
3.657	3.746	3.764	3.770	3.773	3.818	3.928
4.036	4.053	4.069	4.083	4.090	4.159	4.160
4.168	4.178	4.180	4.191	4.206	4.218	4.222
4.224	4.229	4.235	4.250	4.256	4.309	4.326
4.353	4.362	4.489	4.516	4.541	4.550	4.611
4.627	4.714	4.822	4.932	4.937	4.976	4.979
5.005	5.049	5.060	5.181	5.211	5.221	5.242
5.264	5.346	5.357	5.370	5.421	5.435	5.467
5.550	5.572	5.589	5.594	5.601	5.626	5.634
5.644	5.662	5.683	5.701	5.832	5.850	5.868
5.978	6.014	6.022	6.069	6.085	6.102	6.104
6.105	6.125	6.162	6.167	6.180	6.182	6.190
6.308	6.438	6.439	6.457	6.460	6.484	6.545
6.598	6.657	6.674	6.779	6.845	6.892	6.968
6.970	6.984	7.018	7.036	7.038	7.083	7.126
7.137	7.169	7.183	7.235	7.247	7.297	7.300
7.348	7.360	7.381	7.415	7.482	7.502	7.509
7.551	7.646	7.657	7.767	7.784	7.806	7.810
7.833	7.842	7.851	7.868	7.925	7.934	7.989
8.001	8.005	8.011	8.046	8.060	8.061	8.078
8.084	8.132	8.154	8.182	8.199	8.206	8.213
8.248	8.265	8.283	8.316	8.340	8.410	8.519
8.541	8.558	8.689	8.752	8.771	8.794	8.798
8.806	8.878	8.923	8.978	8.999	9.000	9.016
9.049	9.098	9.126	9.148	9.293	9.297	9.303
9.307	9.328	9.333	9.337	9.344	9.359	9.432
9.471	9.510	9.565	9.605	9.609	9.613	9.619
9.657	9.676	9.688	9.701	9.718	9.778	9.789
9.798	9.804	9.808	9.809	9.857	9.894	9.895
9.902	9.939	9.958	9.959	9.980	10.152	10.302
10.364	10.378	10.399	10.453	10.479	10.486	10.512
10.542	10.594	10.623	10.634	10.677	10.714	10.716
10.731	10.753	10.789	10.809	10.817	10.824	10.902
10.933	10.955	10.960	10.964	10.969	10.994	11.017
11.020	11.072	11.077	11.092	11.100	11.148	11.210
11.229	11.261	11.265	11.318	11.341	11.438	11.472
11.513	11.536	11.567	11.573	11.732	11.747	11.785
11.808	11.814	11.903	11.962	11.974	12.008	12.019
12.048	12.080	12.094	12.124	12.138	12.217	12.229
12.232	12.270	12.290	12.301	12.468	12.518	12.522
12.529	12.539	12.647	12.663	12.671	12.724	12.739
12.744	12.806	12.817	12.846	12.870	12.911	13.012
13.102	13.154	13.206	13.222	13.283	13.316	13.386
13.399	13.419	13.422	13.453	13.499	13.518	13.524
13.525	13.529	13.531	13.579	13.627	13.748	13.752
13.753	13.756	13.765	13.799	13.823	13.842	13.870
13.897	13.957	13.958	13.985	14.044	14.096	14.111
14.112	14.171	14.172	14.233	14.289	14.386	14.489
14.613	14.642	14.679	14.693	14.705	14.740	14.752
14.796	14.833	14.835	14.845	14.906	14.937	14.957
15.002	15.007	15.097	15.105	15.163	15.206	15.260
15.318	15.327	15.336	15.345	15.359	15.360	15.425
15.447	15.454	15.470	15.499	15.516	15.546	15.563
15.573	15.596	15.613	15.622	15.633	15.665	15.682
15.700	15.720	15.726	15.747	15.754	15.763	15.829
15.887	15.963	16.029	16.064	16.136	16.262	16.377
16.394	16.421	16.445	16.487	16.864	16.889	16.911
16.975	16.997	17.208	17.303	17.455	17.550	17.652
17.824	17.851	17.997	17.999	18.009	18.048	18.050
18.051	18.109	18.219	18.248	18.261	18.265	18.360
18.367	18.479	18.579	18.607	18.613	18.675	18.695
18.759	18.801	18.845	18.846	18.915	18.947	18.948
19.099	19.113	19.208	19.329	19.335	19.350	19.354
19.430	19.506	19.594	19.605	19.606	19.612	19.616
19.648	19.705	19.761	19.876	19.983	20.138	20.177
20.211	20.225	20.243	20.269	20.291	20.402	20.447
20.607	20.623	20.697	20.749	20.787	20.876	20.922
20.931	21.080	21.407	21.238	21.247	21.255	21.317
21.342	21.432	21.474	21.558	21.576	21.602	21.642
21.643	21.701	21.711	21.762	21.771	21.804	21.836
21.838	21.846	21.864	21.903	21.916	21.938	21.976
21.977	21.985	21.991	22.004	22.055	22.103	22.163
22.201	22.271	22.277	22.282	22.283	22.313	22.347
22.413	22.542	22.548	22.556	22.569	22.612	22.652
22.682	22.694	22.700	22.749	22.754	22.766	22.812
22.814	22.826	22.839	22.855	22.924	22.926	22.941
22.990	23.025	23.037	23.060	23.062	23.184	23.378
23.569	23.594	23.603	23.646	23.681	23.684	23.776
23.778	23.803	23.850	23.893	23.988	23.991	24.080
24.133	24.138	24.190	24.206	24.207	24.280	24.333
24.357	24.452	24.477	24.718	24.931	24.953	24.969
25.101	25.186	25.261	25.271	25.376	25.385	25.392
25.396	25.415	25.456	25.519	25.530	25.757	25.765
25.774	25.776	25.795	25.908	25.988	26.031	26.336
26.400	26.414	26.458	26.479	26.601	26.642	26.663
26.834	26.842	26.860	26.866	26.906	26.917	26.967
26.988	27.028	27.032	27.078	27.099	27.104	27.110
27.115	27.162	27.178	27.185	27.274	27.307	27.311
27.347	27.348	27.352	27.377	27.390	27.452	27.484
27.493	27.497	27.512	27.574	27.615	27.736	27.740
27.759	27.762	27.765	27.892	27.895	28.027	28.217
28.233	28.237	28.251	28.522	28.622	28.623	28.738
28.748	28.792	28.804	28.828	29.057	29.066	29.069
29.075	29.089	29.154	29.258	29.402	29.403	29.421
29.471	29.531	29.607	29.650	29.668	29.679	29.890

La publication du tirage précédent a été insérée au *Journal officiel* n° 92 du 17 avril 1942, page 1468 (4-5).

Société Coopérative "La SOLIDARITE MANTAISE"

A MANTES-GASSICOURT

Liste des obligations 5,25 0/0 1934 sorties au tirage de septembre 1942.

49	59	67	73	98	145	150	212
231	233	234	252	278	351	353	354
361	366	440	442	465	471	489	510
554	606	634	705	733	734	796	812
821	872	873	898	910	994	997	1.024
1.049	1.085	1.157	1.192	1.206	1.214	1.241	1.363
1.384	1.437						

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Octobre 1939.

1.443.

Avril 1940.

166 486.

Octobre 1940.

292.

Mars 1941.

191 363 480 712 1.060.

Septembre 1941.

381 804 808 841 858 1.018.

Mars 1942.

4	359	377	385	464	478	496	521
1.005	1.047	1.093	1.148	1.194	1.199	1.210	1.224
1.265	1.270	1.330	1.332				

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES DETTES

Application des décrets-lois des 16 juillet et 30 octobre 1935

Eau, Gaz, Electricité de Ruffec et extensions

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 3.500.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A RUFFEC, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

R. C.: Ruffec 2339.

Avis aux porteurs d'obligations 7 p. 100 de la Société de distribution rurale d'énergie électrique.

MM. les porteurs d'obligations 7 p. 100 de la Société de distribution rurale d'énergie électrique sont informés qu'en application du décret du 16 juillet 1935 le conseil d'administration, dans sa séance du 10 septembre 1942, a décidé le remboursement de leurs obligations restant en circulation. Ce remboursement s'effectuera à partir du 1er janvier 1943 à la banque Benais, à Ruffec, au prix de 500 fr. (cinq cents francs), plus le montant net du coupon échu le 1er janvier 1943 et dans les conditions ci-après:

1° Pour les obligations nos 1 à 2400, contre remise des titres munis du coupon n° 34 et de tous les suivants;

2° Pour les obligations nos 2401 à 2879, contre remise des titres munis du coupon n° 28 et de tous les suivants.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

R. C.: Seine n° 214298 B.

Appel au remboursement anticipé des emprunts 6 0/0 1937 et 6 0/0 1940.

MM. les propriétaires et porteurs des obligations de 1.000 fr. et de 5.000 fr. nominal représentant les emprunts 6 0/0 1937 et 6 0/0 1940, émis par l'Energie électrique du Maroc et garantis par le gouvernement chérifien, sont avisés que l'Energie électrique du Maroc a décidé, avec l'approbation du gouvernement chérifien, de procéder au remboursement anticipé au 10 novembre 1942, de la totalité desdites obligations 6 0/0 1937 et 6 0/0 1940 non encore amorties à cette date.

En conséquence, ces obligations seront mises en remboursement à partir du 10 novembre 1942 et cesseront de porter intérêt à partir de cette date.

Le remboursement de ces obligations sera effectué, sous déduction des impôts exigibles, aux guichets des établissements financiers suivants désignés pour le service desdites obligations:

Banque de Paris et des Pays-Bas;
Crédit lyonnais;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Banque de l'Union parisienne;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Crédit algérien;
Sté Gle de crédit industriel et commercial;
Compagnie algérienne;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

En même temps que le remboursement des obligations, comme il est ci-dessus indiqué, sera mise également en payement, sous déduction des impôts exigibles, la fraction de l'intérêt couru:

Depuis le 1er juillet 1942 sur les obligations de l'emprunt 6 0/0 1937;
Depuis le 15 juillet 1942 sur les obligations de l'emprunt 6 0/0 1940,
jusqu'au 9 novembre 1942.

Les obligations au porteur devront être présentées:

Coupons nos 11 et suivants attachés pour les obligations de l'emprunt 6 0/0 1937;
Coupons nos 6 et suivants attachés pour les obligations de l'emprunt 6 0/0 1940.

Dans le cas où il manquerait un ou plusieurs coupons, le montant nominal du ou des coupons manquants sera déduit de la somme à payer au porteur du titre.

Société Internationale des Ecoles Berlitz

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL RÉDUIT A 144.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 31, BOULEVARD DES ITALIENS, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 64322.

Avis aux porteurs d'obligations 6 1/2 0/0 1928.

La Société internationale des écoles Berlitz, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, avise les porteurs d'obligations qu'elle procédera le 15 janvier 1943 au remboursement anticipé des obligations restant à amortir.

L'intérêt cessera de courir à partir de cette date.

Ces obligations seront remboursées au pair de 1.000 fr. par titre, avec payement du coupon n° 20 à l'échéance du 15 janvier 1943.

Le remboursement sera effectué au siège social de la société contre remise des titres, coupons n° 20 et suivants attachés.

Le conseil d'administration.

Société Hydro-Electrique des Dranses

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

dont le siège social était à Grenoble, 37, rue Diderot, actuellement dissoute par suite de sa fusion avec la Société des forces motrices de Savoie, société anonyme au capital de 52 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, qui a pris en charge le passif de la société fusionnée.

R. C.: Seine 272480 B.

Appel au remboursement anticipé des obligations de 1.000 fr. 5 1/2 0/0 1929.

Les propriétaires des obligations de 1.000 fr. 5 1/2 0/0 1929, émises par la Société hydro-électrique des Dranses, absorbée depuis par la Société des forces motrices de Savoie, sont avisés que la société débitrice, conformément aux dispositions des décrets du 16 juillet et 30 octobre 1935, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 31 décembre 1942, de la totalité desdites obligations non amorties à cette date.

Ce remboursement s'effectuera au pair (coupon n° 28 à échéance du 1er juillet 1943 attaché), soit au prix de:

Obligations appartenant à des personnes physiques, 1.000 fr;
Obligations appartenant à des personnes morales, 996 fr.

Le montant des coupons manquants sera déduit lors du remboursement.

Lesdites obligations devront, en conséquence, être présentées au remboursement le 31 décembre 1942, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce remboursement sera effectué:

Aux guichets du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris, ainsi qu'à ceux de ses succursales et agences,
Et aux caisses de l'Hydro-Energie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, ou 5, place Jules-Ferry, à Lyon.

Le conseil d'administration.

Société des Forces Motrices de Savoie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 52.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ

R. C.: Seine 272480 B.

Appel au remboursement anticipé des obligations de 1.000 fr. 7 0/0 1938.

Les propriétaires des obligations de 1.000 fr. 7 0/0 1938, émises par la Société des forces motrices de Savoie, sont avisés que la société débitrice, usant de la faculté prévue lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 15 janvier 1943, de la totalité desdites obligations non amorties à cette date.

Ce remboursement s'effectuera au pair (coupon n° 11 à échéance du 15 juillet 1943 attaché), soit au prix de 1.000 fr. pour toutes les obligations.

Le montant des coupons manquants sera déduit lors du remboursement.

Lesdites obligations devront, en conséquence, être présentées au remboursement le 15 janvier 1943, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce remboursement sera effectué:

Aux guichets de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Du Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
De la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, à Lyon,
ainsi qu'à ceux de leurs succursales et agences,
Et aux caisses de l'Hydro-Energie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, ou 5, place Jules-Ferry, à Lyon.

Le conseil d'administration.

Société des Forces Motrices de Savoie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 52.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

A PARIS, 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ

R. C.: Seine 272480 B.

Appel au remboursement anticipé des obligations de 1.000 fr. 6 0/0 1939.

Les propriétaires des obligations de 1.000 fr. 6 0/0 1939, émises par la Société des forces motrices de Savoie, sont avisés que la société débitrice, usant de la faculté prévue lors de l'émission de ces titres, a décidé de procéder au remboursement anticipé, à la date du 1er décembre 1942, de la totalité desdites obligations non amorties à cette date.

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ce remboursement s'effectuera au pair (coupon n° 7 à échéance du 1er juin 1943 attaché), soit au prix de 1.000 fr. pour toutes les obligations.

Le montant des coupons manquants sera déduit lors du remboursement.

Lesdites obligations devront, en conséquence, être présentées au remboursement le 1er décembre 1942, date à partir de laquelle les intérêts cesseront de courir.

Ce remboursement sera effectué:

Aux guichets de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris;

De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;

De la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, à Lyon,

ainsi qu'à ceux de leurs succursales et agences,

Et aux caisses de l'Hydro-Energie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris, ou 5, place Jules-Ferry, à Lyon.

Le conseil d'administration.

Société Hydro-Electrique de Savoie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 23 *bis*, RUE DE BALZAC, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 249233 B.

Avis aux porteurs d'obligations 6 0/0 1939.

La Société hydro-électrique de Savoie avise les porteurs d'obligations 6 0/0 1939 de 1.000 francs et de 5.000 fr., emprunt de 150 millions de francs, qu'usant de la faculté qu'elle s'est réservée elle procédera le 10 décembre 1942 au remboursement anticipé des obligations 6 0/0 1939 restant en circulation, aux guichets des établissements suivants:

Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;

MM. E.-M. Cottet et Ce, 10, rue de la Bourse, à Lyon,

ainsi que dans leurs sièges, succursales et agences en France.

Ces obligations seront remboursées coupon à l'échéance du 10 juin 1943 et suivants attachés, au pair de 1.000 fr. et 5.000 fr. suivant les coupures.

Compagnie d'Electricité de la Côte d'Or

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.200.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 54, RUE LA BOÉTIE (8e)

R. C.: Seine 286585 B.

Remboursement anticipé de 2.000 obligations 5 0/0 de 1.000 fr.

MM. les obligataires sont informés que, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 5 0/0 émis en 1930, la Compagnie d'électricité de la Côte d'Or a décidé de rembourser, par anticipation, à la date du 1er décembre 1942, deux mille obligations (2.000) qui seront désignées par un tirage au sort supplémentaire; les numéros sortis à ce tirage seront publiés au *Journal officiel* huit jours avant la date prévue pour le remboursement.

Ce remboursement sera effectué, coupon n° 26 à l'échéance du 1er juin 1943 attaché, aux taux ci-après:

a) Obligations appartenant à des personnes physiques: 1.000 fr. pour les obligations nominatives et au porteur;

b) Obligations appartenant à des personnes morales (toujours soumises au prélèvement de 10 0/0 institué par les décrets-lois des 16 et 30 juillet 1935): 998 fr. 75 pour les obligations nominatives et au porteur.

En vue de ce remboursement, les titres devront être déposés aux guichets de la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts, 4, place André-Maginot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1942: page 2424 (15), 1re colonne, lignes 78 et 79, au lieu de: « L'administration de l'enregistrement en la personne de son directeur départemental... », lire: « L'administration de l'enregistrement, représentée par le directeur des Domaines de la Seine... ».

• Par arrêtés du 8 septembre 1942 du préfet de la Côte-d'Or ont été placés sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux groupements de fonctionnaires ci-après, dissous en vertu de la loi du 15 octobre 1940: Syndicat professionnel du personnel de la police et des gardes champêtres de la ville de Dijon; Syndicat professionnel du personnel civil de la police municipale de Dijon.

Le directeur des domaines de la Côte-d'Or est chargé du séquestre des biens dont s'agit.

• Par arrêté du préfet du Rhône du 17 septembre 1942, ont été placés sous séquestre les biens mobiliers et immobiliers de l'association dite : « Association des commis de contrôle des contributions directes », dont le siège est à Lyon, dissoute en vertu de la loi du 15 octobre 1940.

Le directeur des domaines du Rhône est chargé du séquestre des biens dont s'agit.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DU GARD

AVIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES D'HYDROCARBURES LIQUIDES OU GAZEUX

Par une pétition sur timbre en date du 22 mai 1942, M. Jean Mena, de nationalité française, délégué à la gérance de la Société des recherches et d'exploitations minières et industrielles, dont le siège social est à Lyon (Rhône), 19, rue Malesherbes, et agissant en son nom, sollicite l'octroi d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur le territoire des communes de Boissières, Bernis, Uchaud, Vergèze, Mus, Codognan, Nîmes, Caveirac, Langlade, Saint-Dionisy, Nages et Solorgues, Calvisson, Congénies, Aubais, Aigues-Vives, Grand-Gallargues, Aimargues, Le Cailar, Bouillargues, Caissargues, Vauvert, Vestric et Candiac, Beauvoisin, Aubord et Générac (arrondissement de Nîmes).

Ce permis de recherches serait institué pour une durée de trois ans à l'intérieur d'un périmètre limité comme suit:

A l'Est: par une ligne droite AB joignant le point A, clocher de l'église de Courbessac, au point B, clocher de l'église de Bouillargues;

Au Sud: par une ligne droite BC, reliant le point B ci-dessus défini, au point C, clocher de l'église d'Aimargues;

A l'Ouest: par une ligne droite CD, joignant le point C ci-dessus défini au point D, clocher de l'église d'Aubais;

Au Nord-Ouest: par une ligne droite DE, joignant le point D ci-dessus défini, au point E, clocher de l'église de Caveirac;

Au Nord: par une ligne droite reliant le point E, ci-dessus défini, au point A, point de départ.

Lesdites limites représentent une étendue superficielle de 21.749 hectares 28.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 novembre au 15 décembre 1942.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture du Gard, à Nîmes, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations ou demandes en concurrence, auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

ARRÊTÉ

Le préfet du Gard, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par les lois des 27 juillet 1880, 16 décembre 1922, 1er décembre 1929, 24 mai 1938, le décret du 17 juin 1938 et la loi du 27 octobre 1940;

Vu le règlement d'administration publique du 21 février 1941, pris par application du décret-loi du 17 juin 1938 modifié par la loi du 27 octobre 1940,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois, du 15 octobre au 15 décembre 1942, dans les communes de Boissières, Bernis, Uchaud, Vergèze, Mus, Codognan, Nîmes, Caveirac, Langlade, Saint-Dionisy, Nages et Solorgues, Calvisson, Congénies, Aubais, Aigues-Vives, Grand-Gallargues, Aimargues, le Cailar, Bouillargues, Caissargues, Vauvert, Vestric et Candiac, Beauvoisin, Aubord et Générac.

Il sera en outre adressé au préfet du Rhône, qui est prié de le faire afficher à la mairie de Lyon, où est situé le domicile du pétitionnaire.

Il sera, un mois au moins avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Nîmes, le 11 septembre 1942.

Le préfet du Gard,
ANGELO CHIAPPE.

AVIS D'ADJUDICATIONS

INTENDANCE COLONIALE DE FREJUS

1° Appel d'offres pour la **fourniture de 8 fourneaux de cuisine,** dont:

3 pour 25 rationnaires.
4 pour 100 rationnaires.
1 pour 200 rationnaires.

Les offres seront reçues jusqu'au 12 octobre 1942, à seize heures.

2° Appel d'offres pour la **fourniture de 16 armoires frigorifiques,** dont:

12 d'une capacité utile de 0 m³ 500.
4 d'une capacité utile de 0 m³ 800.

Les offres seront reçues jusqu'au 13 octobre 1942, à seize heures.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'intendance de Fréjus, caserne Mangin, ou à la direction de l'intendance, 2e bureau, à Marseille.

BILANS DE SOCIÉTÉS

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

Société anonyme au capital de vingt-quatre millions de francs, entièrement réalisé.

ENTREPRISE PRIVEE REGIE PAR LE DECRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Primitivement autorisée par ordonnance du 22 décembre 1819.

LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES

87, rue de Richelieu, 87. — Paris.

Numéro d'immatriculation au registre du commerce: Seine 39802.

ETAT A 2. **Compte général des profits et pertes de l'exercice 1941.**

CREDIT	
1re partie. — Résultats des opérations d'assurances.	
Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations:	
a) Primes uniques	141.098.135 54
b) Primes annuelles	253.720.898 23
Coûts de polices, nets d'annulations	580.422 48
Parts des réassureurs:	
a) Dans les sinistres survenus (assurances vie et décès)	7.164.150 88
b) Dans les capitaux et arrérages échus	8.744.110 45
c) Dans les rachats effectués	2.241.268 03
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	271.868.534 99
Bénéfices sur les usufruits	1.047 22
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	2.120.512.244 71
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	59.569 280 47
c) Autres réserves techniques	722.561 70
Réserves à recevoir sur achat de portefeuille	15.843.538 52
2e partie. — Gestion générale.	
Revenus des valeurs mobilières	85.466.526 24
Revenus des immeubles	9.754.557 68
Revenus des prêts hypothécaires	348.595 29
Revenus des autres valeurs	8.175.661 29
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	16.131.694 19
Plus-values par estimations de valeurs	1.936.648.80
Plus-values sur conversion de monnaies étrangères	13.370 »
Bénéfices sur réalisations de monnaies étrangères	67.931 42
Revenus, intérêts et bénéfices divers	4.311.346 14
Majoration de réserves mathématiques à l'étranger, à amortir	4.329.622 »
Report des réserves ou provisions du 31 décembre 1940:	
Réserve de capitalisation	10.173.495 28
Réserve de garantie	29.956.298 »
Réserve pour constitution des pensions du personnel	5.300.000 »
Provision pour annulation éventuelle de primes arriérées	4.733.197 74
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs	219.829 96
Total du crédit	3.062.955.267 25

DEBIT	
1re partie. — Résultats des opérations d'assurances.	
Sinistres survenus:	
Assurances vie et décès	43.545.037 02
Capitaux et arrérages échus	120.516.663 27
Rachats effectués	24.094.332 13
Commissions payées et à payer	24.665.805 66
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	77.519.502 66
Pertes sur les nues propriétés	13.312 63
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites):	
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	2.345.142.911 43
b) Réserves pour bénéfices non distribués aux assurés	73.001.867 64
c) Autres réserves techniques (réserve de prévoyance des assurances collectives en cas de décès)	1.131.669 05
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	218.998.665 02
Autres éléments de débit imputables aux catégories	1.695.403 85
Frais généraux et impôts à la charge de la société	32.118.505 33
2e partie. — Gestion générale.	
Moins values par estimation de valeurs	230.883 31
Amortissement réglementaire des immeubles (art. 172 du décret du 30 décembre 1938)	1.026.554 »
Intérêts débiteurs servis à divers	1.311.998 30
Réserves ou provisions au 31 décembre 1941:	
Réserve de capitalisation	22.427.696 45
Réserve de garantie	31.830.956 »
Réserve pour constitution des pensions du personnel	5.423.232 »
Provision pour annulations éventuelles de primes arriérées	7.251.495 83
Provision pour impôts à payer	2.000.000 »
Provision pour risques d'exploitations éloignées	1.248.252 61
Participation des assurés aux bénéfices	13.559.612 31
Solde créditeur (bénéfice) de l'exercice (à répartir)	14.201.490 75
Total égal au crédit	3.062.955.267 25
Le solde disponible a été réparti comme suit:	
Dividende net de 50 fr. par action	12.000.000 »
Caisse de prévoyance du personnel et allocation à la direction	1.632.615 65
Solde à la fin de l'exercice	568.875 10
Total du solde à répartir	14.201.490 75

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

ETAT A 1. **Balance générale des écritures (bilan) de l'exercice 1941.**

ACTIF

Placements:		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la caisse des dépôts et consignations		8.022.465 44
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger		10.992.007 58
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats		2.134.927.561 45
b) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret du 30 décembre 1938)		4.212.830 37
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France, au nom de la société		155.693.364 95
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance		12.591.775 74
VI. — Autres valeurs détenues par la société:		
Déposées par les réassureurs		20.374.576 65
Déposées par les agents (cautionnement)		5.543.698 15
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées (espèces)		1.066.410 »
Espèces en caisse au siège social		1.268.798 84
Banque, chèques postaux et effets à recevoir		139.203.759 80
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences		65.868.677 02
b) Primes à recevoir:		
Exigibles		25.048.760 35
Quittances de moins de trois mois de date (art. 159 du décret)		21.864.979 16
Quittances de plus de trois mois de date		43.729.958 37
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires:		
Compagnies enregistrées		63.978.940 47
Compagnies non enregistrées		207.889.594 52
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires:		
Sommes dues par les réassureurs:		
Pour capitaux et arrérages échus et non réglés	2.411.327 95	
Pour sinistres à régler	4.582.785 50	7.006.264 14
Pour rachats à régler	12.150 69	
Créances diverses (débiteurs divers)		11.796.629 22
Intérêts et loyers échus et non recouvrés		18.879.778 13
Intérêts courus et non recouvrés		21.308.014 52
Créance sur cédant pour achat de portefeuille		15.195.511 01
Total		2.997.464.355 88

PASSIF

Capital social. — Actions entièrement libérées		21.000.000 »
Réserves diverses:		
a) Réserve de prévoyance pour éventualités diverses		53.812.291 »
b) Réserve spéciale des comptes de rentes viagères		10.000.000 »
c) Réserve pour aménagement du siège social		6.077.542 »
d) Dotation du fonds spécial d'assurance du risque de guerre		5.654.476 »
Réserve de garantie (art. 206 du décret du 30 décembre 1938)		31.830.956 »
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) (art. 149, 1°, du décret):		
1. Réserves mathématiques, réassurances non déduites (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et les rentiers):		
a) Pour risques en cours		2.345.142.911 43
b) Pour sinistres à payer		16.394.971 11
c) Pour arrérages échus et non payés		9.508.008 90
d) Pour capitaux échus et non payés		13.481.631 26
e) Pour rachats à payer		2.274.550 51
2. Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:		
a) Participations dues aux assurés:		
Exercice précédent		1.275.798 35
Exercice courant		13.559.612 31
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés		73.001.867 64
3. Autres réserves techniques, réassurances non déduites:		
Réserve spéciale de prévoyance des assurances collectives au décès		1.131.089 05
Réserve de capitalisation (art. 173 du décret)		22.427.696 45
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret):		
Dettes fiscales et autres dettes privilégiées		8.920.055 92
Primes reçues d'avance		7.171.208 06
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret):		
Dépôts de garantie en valeurs mobilières		5.543.698 15
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret):		
a) Comptes des participants		21.374.491 37
b) Réserves des pensions du personnel		10.621.597 95
c) Pensions échues et non payées		8.812 40
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées à des compagnies non enregistrées avant l'arrêté de 1907:		
a) Espèces ou valeurs (complément de dépôt à recevoir au 31 décembre 1941)		30.821.652 92
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société		156.693.364 95
c) Autres valeurs mobilières		20.374.576 65
Dettes en compte courant envers les réassureurs		24.454.642 31
Loyers et revenus perçus d'avance		5.179.442 71
Dettes diverses (créditeurs divers)		8.790.377 80
Dividendes dus aux actionnaires		14.229.440 »
Réserves ou provisions pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Provision pour annulation éventuelle de primes arriérées		7.251.495 83
Provision pour impôts à payer		6.428.345 »
Provision pour risques d'exploitations éloignées		1.248.252 61
Provision pour travaux à effectuer aux immeubles		2.380.077 [illegible]
Autres réserves pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif:		
Réserve immobilière:		
Pour dépérissement des immeubles	24.430.330 63	27.507.310 63
Article 172 du décret	3.076.980 »	
Réserves pour loyers non recouvrés		8.323.236 51
Résultats:		
a) Excédent de recettes des exercices antérieurs		219.829 96
b) Excédent de recettes de l'exercice		349.045 14
Total		2.997.464.355 88

N. B. — Toutes les sommes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été converties en francs au cours du change au 31 décembre 1941.

ETAT A. 20.

Mouvement des polices, capitaux et rentes assurés pendant l'exercice 1941.

(Réassurances non déduites.)

CATÉGORIES	ASSURANCES en cours au début de l'exercice.			ASSURANCES ENTRÉES PENDANT L'EXERCICE				ASSURANCES SORTIES pendant l'exercice.		ASSURANCES EN COURS à la fin de l'exercice.	
		Capitaux ou rentes.		Par souscriptions.		Par remplacements ou transformations.					
	Polices.	Au change du 31 décembre 1940.	Au change du 31 décembre 1941.	Polices.	Capitaux ou rentes.	Polices.	Capitaux ou rentes.	Polices.	Capitaux ou rentes.	Polices.	Capitaux ou rentes.
Assurances avec participation dans les bénéfices.											
Assurances pour la vie entière	992	47.962.439 27	48.308.776 33	626	16.724.355 »	19	595.902 88	102	1.928.346 24	1.535	63.700.687 97
Assurances mixtes	46.803	2.179.196.987 59	2.179.981.497 24	2.631	158.967.424 46	2.043	103.695.236 85	3.227	172.301.412 88	48.250	2.270.342.745 67
Assurances mixtes populaires	154.996	1.126.242.125 60	1.126.242.125 60	33.616	321.646.000 »	866	17.283.262 60	11.021	106.845.682 80	178.457	1.358.325.705 40
Assurances à terme fixe	59	2.483.750 »	2.483.750 »	»	»	2	52.042 »	3	95.000 »	58	2.440.792 »
Assurances dotales complètes	1.270	35.072.456 90	35.072.456 90	»	»	13	629.679 10	41	1.690.218 »	1.242	34.011.918 »
Assurances collectives en cas de décès	118	242.625.454 10	242.625.454 10	74	365.486.006 40	»	44.793 »	2	247.787.681 50	190	360.368.572 »
Assurances collectives en cas de vie	26	56.045.502 08	56.045.502 08	14	33.060.960 32	»	»	»	12.030.879 40	40	77.075.583 »
Assurances sans participation dans les bénéfices.											
Assurances pour la vie entière	6.292	308.956.686 66	313.203.436 21	422	44.161.334 66	117	8.205.873 60	350	31.042.163 50	6.481	334.528.480 97
Assurances mixtes	32.419	980.160.761 65	980.187.554 66	1.338	281.062.129 26	704	33.576.749 70	3.494	110.523.801 84	30.967	1.184.302.631 78
Assurances terme fixe	2.027	69.298.969 30	69.283.550 50	163	12.768.016 »	62	1.948.206 »	186	5.271.793 »	2.066	78.719.979 50
Assurances combinées	2.540	111.168.183 10	111.168.183 10	6	37.745.195 »	22	2.407.558 85	178	11.104.307 90	2.390	140.216.629 05
Assurances dotales	9.793	207.204.602 28	207.201.027 28	843	30.285.423 »	115	3.009.298 80	840	17.243.532 72	9.911	223.252.216 36
Assurances temporaires	552	75.914.766 10	75.914.203 60	93	32.302.802 65	1	3.961.933 »	209	42.459.878 85	437	69.719.060 40
Contre-assurances	2	4.072 90	4.072 90	»	»	»	»	»	»	2	4.072 90
Assurances de survie (capitaux)	5	101.000 »	101.000 »	»	»	»	»	1	50.000 »	4	51.000 »
Assurances différées (capitaux)	18.642	412.037.421 73	412.032.471 04	2.618	116.295.955 70	119	8.530.934 40	1.799	53.520.147 10	19.580	483.339.214 04
Total général	276.536	5.854.475.179 26	5.859.855.061 54	42.444	1.450.497.602 45	4.083	183.941.470 78	21.453	813.894.845 73	301.610	6.680.399.289 04
Rentes.											
Rentes différées groupe	105	12.146.915 05	12.146.915 05	67	4.241.026 25	»	»	3	686.884 90	169	15.701.056 40
Rentes de survie	63	254.310 40	254.310 40	6	16.629 30	1	4.800 »	7	29.600 »	63	246.139 70
Rentes différées	3.638	5.870.569 17	5.870.503 17	308	1.552.822 30	97	255.947 30	170	534.432 10	3.873	7.144.840 67
Rentes viagères immédiates	32.742	66.405.503 »	66.406.749 83	1.666	6.814.415 82	441	848.730 48	3.756	6.843.170 30	31.093	67.226.725 83
Rentes totales	36.548	84.677.297 62	84.678.478 45	2.047	12.624.893 67	539	1.109.477 78	3.936	8.094.087 30	35.198	90.318.762 60

Les capitaux ou rentes en monnaies étrangères figurant dans le présent état ont été convertis en francs au cours du change au 31 décembre 1941.

AVIS DIVERS

Compagnie Française des Eaux

46, BOULEVARD CLEMENCEAU, DRAGUIGNAN

MM. les actionnaires de la société Compagnie française des Eaux sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, le jeudi 8 octobre 1942, à dix heures, salle de la Brasserie alsacienne, 41, boulevard Clemenceau, à Draguignan.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1941;
2° Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice;
3° Approbation des comptes et quitus aux administrateurs;
4° Ratification des résolutions prises par les assemblées générales des 30 avril 1930, 30 avril 1931, 29 avril 1932, 4 avril 1934, 10 mars 1936 et 29 janvier 1939;
5° Ratification de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 1939 sur la réduction du capital social de quatre à un million par échange d'actions: quatre anciennes pour une nouvelle;
6° Changement de dénomination;
7° Modifications apportées aux statuts en conformité des résolutions prises par les assemblées générales extraordinaires et la loi du 16 novembre 1940;
8° Questions diverses.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer au siège social, au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion, leurs titres ou récépissés des titres si le dépôt en a été effectué dans une banque ou un établissement de crédit.

Les récépissés de dépôt délivrés par les banques, établissements de crédit ou notaires devront comporter obligatoirement les numéros des titres.

Tout actionnaire a le droit de se faire représenter par un mandataire, membre de la société, qui doit déposer son pouvoir au siège social cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Le texte imprimé des résolutions qui seront soumises à l'assemblée générale sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration.

SOCIÉTÉ PROVENÇALE DE CONSTRUCTIONS NAVALES

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE GODOT-DE-MAUROY PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 55020.

I. — *Echange des actions anciennes.*

MM. les actionnaires, propriétaires d'actions anciennement privilégiées et ordinaires, sont informés qu'en exécution des résolutions votées par les assemblées générales extraordinaire et spéciale du 16 janvier 1942, il sera procédé, à partir du 5 octobre 1942, à l'échange titre pour titre et sans conformité de numéros:

Des 14.000 actions anciennement privilégiées de 250 fr. nominal, numérotées de 1 à 14000, coupon n° 21 attaché;
Et des 6.000 actions anciennement ordinaires de 250 fr. nominal, numérotées de 1 à 6000, coupon n° 19 attaché,

actuellement en circulation, contre 20.000 actions nouvelles unifiées de 250 fr. nominal, numérotées de 1 à 20000, coupon n° 21 attaché.

En même temps que les nouveaux titres, il sera remis aux porteurs d'actions anciennement privilégiées des attestations constatant le droit leur revenant de prélever, sur les bénéfices à venir et dans les limites légales, une somme correspondant aux intérêts cumulatifs non payés jusqu'au 1er février 1942.

L'échange des titres et la délivrance des attestations seront effectués aux guichets de la banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 8, rue Godefroy, à Lyon.

II. — *Mise en payement du dividende de l'exercice 1941.*

MM. les actionnaires sont informés que le payement du dividende pour l'exercice 1941 (intérêts cumulatifs en retard sur l'exercice 1937 et partiellement sur l'exercice 1938) qui, en conformité de la deuxième résolution de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 1942, devait avoir lieu à partir du 1er juillet dernier, et qui a dû être différé en raison du retard apporté à la confection des nouveaux titres, retard consécutif aux circonstances actuelles, est en définitive fixé au 5 octobre 1942.

Ce dividende sera payé à la banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 8, rue Godefroy, à Lyon, sur présentation des attestations ou des certificats d'attestations délivrés en même temps que les nouvelles actions au porteur ou les certificats nominatifs de ces actions, en échange des titres anciens.

Le coupon, d'un montant brut de 42 fr. 85, sera mis en payement pour 23 fr. net par coupon au porteur et 30 fr. net par coupon nominatif.

Compagnie Générale des Colonies

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

282, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 975044.

Augmentation de capital de 40.000.000 de francs à 60.000.000 de francs, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. capital nominal chacune.

Avis de répartition.

Le solde des actions restant disponibles, après l'exercice du droit irréductible réservé aux actionnaires, est réparti ainsi qu'il suit, entre les souscriptions faites à titre réductible:

Il est attribué:

1 action de 23 à 45 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
2 actions de 46 à 68 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
3 actions de 69 à 91 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
4 actions de 92 à 114 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
5 actions de 115 à 137 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
6 actions de 138 à 160 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
7 actions de 161 à 183 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
8 actions de 184 à 205 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
9 actions de 206 à 228 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
10 actions de 229 à 251 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
11 actions de 252 à 274 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
12 actions de 275 à 297 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
13 actions de 298 à 320 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
14 actions de 321 à 343 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
15 actions de 344 à 366 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
16 actions de 367 à 388 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
17 actions de 389 à 411 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
18 actions de 412 à 434 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
19 actions de 435 à 457 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible;
20 actions de 458 à 480 actions anciennes ou droits appuyant la souscription irréductible,

et ainsi de suite, à raison de 4,37071 p. 100, calculés sur le nombre d'actions anciennes ou de droits appuyant la souscription irréductible, sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité

Avis de tirage.

Le public est informé que le mercredi 21 octobre 1942, à quinze heures, il sera procédé dans les bureaux de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, au tirage au sort d'obligations 5 1/2 p. 100 1937 de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, à rembourser au 1er décembre 1942.

Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité

Avis de tirage.

Le public est informé que le jeudi 22 octobre 1942, à dix heures, il sera procédé dans les bureaux de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris, au tirage au sort d'obligations 6 p. 100 1939 de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité, à rembourser au 1er décembre 1942.

Société des Ateliers de Mécanique et de Pyrotechnie (S. M. P.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.000 FRANCS

MM. les actionnaires de la société anonyme dénommée Société des ateliers de mécanique et de pyrotechnie (S. M. P.), dont le siège social est à Paris (9e), 65, rue de la Victoire, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra au siège social, le jeudi 29 octobre 1942, à quinze heures

ORDRE DU JOUR

Augmentation de capital social;
Abandon partiel par les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription;
Pouvoirs à donner au conseil pour la réalisation de cette augmentation.

Le conseil d'administration.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Les porteurs de titres des emprunts de la Société nationale des chemins de fer français sont informés que le tirage au sort pour l'amortissement des bons S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1942-1957 est reporté du 15 octobre 1942 au 28 octobre 1942.

Chemin de Fer du Nord

R. C.: Seine n° 52298.

La Compagnie du chemin de fer du Nord porte à la connaissance des intéressés que le prochain tirage d'amortissement des actions de capital, remboursables à partir du 1er janvier 1943 avec attribution d'une action de jouissance, aura lieu le mercredi 28 octobre 1942, à quatorze heures, au service des titres de la Compagnie du chemin de fer du Nord, 18, rue de Dunkerque, à Paris.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 8 fr. la ligne
(Décret du 2 décembre 1937, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

9 mai 1942. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DES EMPLOYÉS DE L'OFFICE DU TRAVAIL DE LA LOIRE. But: création et organisation de jardins ouvriers pour le personnel de l'Office du travail. Siège: 18, place Jacquard, Saint-Etienne.

25 août 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. SOCIÉTÉ DU DAHRA POUR L'ENCOURAGEMENT A L'ÉLEVAGE DU CHEVAL POUR L'ARMÉE. But: encourager l'élevage du cheval du pays par tous les moyens: primes, concours, courses, etc. Siège social: commune mixte de Cassaigne.

1er septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. UNION DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE BOUDY. But: répression du braconnage, reconstitution du gibier sédentaire, constitution de réserves de gibier, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Boudy.

1er septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Gard. LES CIGALONS. But: groupe artistique. Siège: chez le président, à Sauveterre.

1er septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE BARDOU. But: réglementation locale de la chasse, repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: chez le président, à Bardou.

2 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Association communale de chasse LA SAINT-HUBERT DE VILLEFONTAINE. But: protection du gibier. Siège: mairie de Villefontaine (Isère).

2 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE LA COMMUNE DE MENET. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Menet (Cantal).

2 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Toulouse. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS D'AIGNES. But: défense des intérêts cynégétiques et agricoles. Siège social: mairie d'Aignes.

3 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. UNION DES CHEFS DE FAMILLES NOMBREUSES DE SALLAUMINES. Objet: défense des intérêts moraux et matériels des chefs de familles nombreuses. Siège: hôtel de ville de Sallaumines.

3 septembre 1942. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. Association LA PROTECTRICE. But: mettre en commun les terrains de chasse, réprimer le braconnage et veiller au repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Draix.

3 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. AMICALE DES PÊCHEURS A LA LIGNE DE SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT. But: concourir à la lutte contre les animaux nuisibles, le braconnage et la pollution des eaux. Siège social: mairie de Saint-Léonard-de-Noblat.

7 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Grenoble. UNION DES ASSOCIATIONS DE JARDINS OUVRIERS DE L'ISÈRE. But: grouper les associations de jardins ouvriers du département, intermédiaire avec administrations. Siège: caisse d'épargne à Grenoble (président: M. Mauchant, caisse d'épargne de Grenoble).

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. SOCIÉTÉ DE CHASSE ET DE PROTECTION AGRICOLE DU CHATENET-EN-DOGNON. But: protection et repeuplement en gibier, protection des récoltes et respect de la propriété d'autrui. Siège social: mairie du Chatenet-en-Dognon.

4 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE SAINT-MARTIAL. But: encourager la chasse, protection et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Saint-Martial (Vienne).

4 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. L'ACCUEIL. But: création de cantines scolaires. Siège social: 12, rue des Teinturiers, Avignon.

5 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-GERVAZY. But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: ancienne salle d'école d'Unsac, à Saint-Gervazy.

5 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ D'ENTR'AIDE DES ÉTABLISSEMENTS LOMBARD GÉRIN. But: entr'aide sociale à l'exclusion de l'examen de toute question intéressant la profession. Siège: 2, chemin du Vieux-Moulin, à Tassin-la-Demi-Lune.

7 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. SYNDICAT DE CHASSE DE CHATILLON-LA-PRAIRIE. But: la protection et le repeuplement en gibier et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Villeneuve (Cher).

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture d'Oran. ASSOCIATION POUR L'AIDE AUX MÈRES DE FAMILLE D'ORAN ET DU DÉPARTEMENT. But: aide matérielle effective aux mères françaises dans l'embarras. Siège social: 3, place de la Bastille, Oran.

8 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Isère. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE GRENOBLE. But: créer et organiser des jardins ouvriers pour familles. Siège: 16, boulevard Edouard-Rey, à Grenoble.

9 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ D'ENTR'AIDE SOCIALE DES ÉTABLISSEMENTS DE GRAVURE SUR CYLINDRES. But: entr'aide sociale à l'exclusion de l'examen de toute question intéressant la profession. Siège social: café Jacob, 59, place de l'Hôtel-des-Postes, Villeurbanne.

9 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. LA FRATERNELLE DE SAINT-SORNIN-LEULAC. But: protection des récoltes, réglementation de la chasse et de la pêche sur les terrains de ses adhérents, destruction des nuisibles, création de réserve de chasse et de pêche, repeuplement en gibier et alevins, répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Sornin-Leulac.

10 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Drôme. LA COLOMBE ROCHEFORTOISE DE LA VALDAINE. But: répression du braconnage, de l'emploi du furet. Siège: mairie de Rochefort-en-Valdaine (Drôme).

11 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. ASSOCIATION DES FEMMES DE PRISONNIERS DE THIZY. But: entr'aide et soutien moral entre les adhérentes. Siège: mairie de Thizy (Rhône).

11 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron (Dordogne). SOCIÉTÉ AUGIGNACOISE DE CHASSE. But: organisation de la chasse, protection, repeuplement en gibier, répression du braconnage. Siège social: salle de la mairie, à Augignac.

12 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Ariège. SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES ET CHASSEURS DE LÉZAT. But: répression du braconnage, protection du gibier. Siège social: chez le président, M. Durrieu, à Lézat.

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de l'Aude: ASSOCIATION AMICALE DES TRIPIERS ET ABATTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE. But: créer et maintenir des liens de bonne confraternité entre ses membres. Siège social: café Calmet, avenue Achille-Mir, Carcassonne.

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Gard. AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-HIPPOLYTE-DE-MONTAIGU. But: préservation du gibier. Siège: mairie de Saint-Hippolyte-de-Montaigu.

17 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. ASSOCIATION D'ASSISTANCE AUX BELGES EN FRANCE. But: aide aux Belges nécessiteux. Siège: Hôtel des Eaux, rue Maréchal-Lyautey, 103, Vichy (Allier).

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Gard. SOCIÉTÉ DE CHASSE DU CHÊNE. But: chasse. Siège: au domicile de son président, M. Delon, 6, rue Jeanne-d'Arc, Nimes.

15 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de Perpignan. CHAMBRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS DE LA DIXIÈME RÉGION ÉCONOMIQUE. But: 1° grouper tous les géomètres exerçant dans la dixième région économique la profession de géomètre expert; 2° se livrer en commun à l'étude de questions techniques et juridiques relatives à la profession, organisation de l'enseignement professionnel et au besoin étude des méthodes et instruments; 3° poursuivre l'amélioration matérielle et morale de la situation de géomètre expert et également celle du personnel. Siège: 15, rue Coustou, Perpignan.

17 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. AMICALE DES CHASSEURS DE MURAT. But: protection du gibier et répression du braconnage. Siège social: chez le président, à Vallon.

17 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. AMICALE DES PETITS CHASSEURS DE LA BROSSE. But: répression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: chez M. Jardoux, à Chamblet.

18 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Loire. ASSOCIATION COOPÉRATIVE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SAINT-ETIENNE. But: répartition entre les membres de tous produits, denrées et marchandises, culture maraîchère dans les conditions de la loi du 30 novembre 1941. Siège: 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne.

18 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de la Châtre. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE. But: protection du gibier, repeuplement, répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Christophe-en-Boucherie (Indre).

19 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE LAPTE. But: destruction des animaux nuisibles: renards, putois, blaireaux, etc., ainsi que la répression du braconnage et le repeuplement des terrains de chasse. Siège: salle de la mairie, à Lapte (Haute-Loire).

19 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LAPTE. But: favoriser l'éducation populaire des jeunes gens et des jeunes filles et contribuer à leur formation morale, sociale, professionnelle, artistique, sportive, scientifique et littéraire. Siège: salle du patronage, Lapte (Haute-Loire).

19 septembre 1942. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE COUZEIX. But: organisation de la chasse et repeuplement en gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Couzeix.

19 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. MAISON DES JEUNES DE VICHY. But: donner aux jeunes le sens toujours plus vif de la communauté française, les rassembler, qu'ils appartiennent ou non à un mouvement de jeunesse, en vue de leur éducation civique et de leur développement physique et moral. Siège social: 14, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, à Vichy.

21 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. ASSOCIATION DES ÉCOLES LIBRES DU CANTON DE SAINT-JUNIEN. But: création et propagation d'œuvres d'enseignement. Siège social: local de l'Etoile-Bleue, 6, rue Renan, à Saint-Junien (Haute-Vienne).

22 septembre 1942. Déclaration à la préfecture du Gard. FÉDÉRATION D'ÉCONOMIE RÉGIONALE DU MASSIF CENTRAL. But: études géographiques, économiques et sociales dans le Massif Central. Siège: maison de l'Agriculture, place Questel, Nimes.

22 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. CAISSE DE SECOURS ET D'ENTR'AIDE SOCIALE DE L'ENTREPÔT D'EFFETS DE ROANNE. But: entr'aide du personnel. Siège: 178, route de Charlieu, Roanne (Loire).

22 septembre 1942. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION DES FEMMES DE PRISONNIERS. But: soutien matériel et moral des femmes de prisonniers. Siège: mairie de Chazelles-sur-Lyon (Loire).

Imprimerie des *Journaux officiels*.